

Natation Course 2025

MISES À JOUR

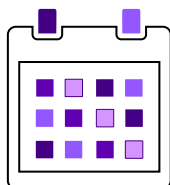
Aménagements, précisions et/ou compléments RÈGLEMENTAIRES

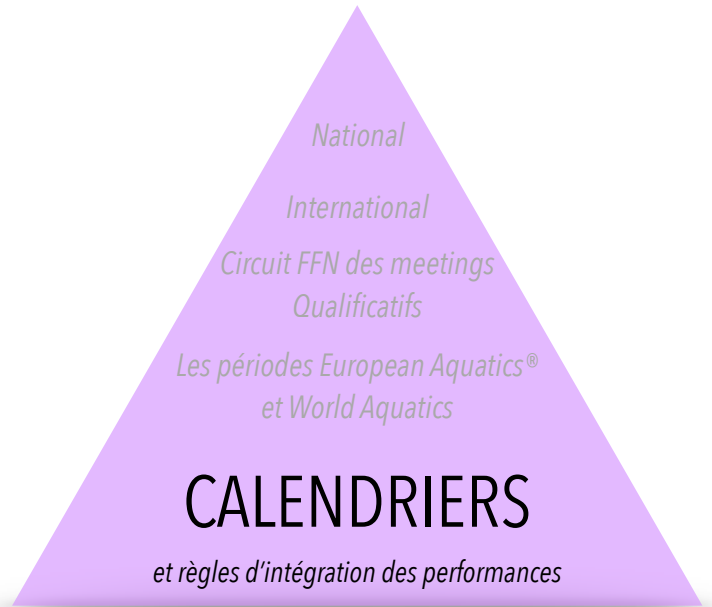
Malgré tout le soin apporté aux réflexions et à la rédaction de ce document, rares sont les saisons sportives qui ne font pas l'objet d'ajustements et/ou de précisions réglementaires.

Plutôt que les voir s'estomper dans le flux des news de notre site fédéral, nous vous proposons de les collecter ici et de vous permettre d'y revenir comme bon vous semble.

Toute note injectée ici même pourra compléter, préciser, remplacer ou annuler l'aspect réglementaire auquel elle se référera.

Date	Thème	Objet de la note	Lien direct
08.12.2024	Règlements	<ul style="list-style-type: none"> • Précision manquante sur chaque page de garde des catégories : Tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence compétiteur. (+Savoir Nager Sécuritaire pour les Avenir). • Communication sur le nombre d'accréditations délivrées pour les entraîneurs par rapport au nombre de nageurs engagés (CF Juniors 50 et 25 - N2 - Elite 50 et 25 - Open d'Été - Benjamins). • Modification du programme des webconfront@tion benjamine (400 et 800 ne sont plus dans la même journée). • Précision des lieux : <ul style="list-style-type: none"> - Rennes pour les CF Juniors 50m - Poitiers pour l'Open d'Été. • Précisions concernant les non-sélectionnables pour l'Open d'Été (épreuves individuelles et relais) 	
18.11.2024	Critères de sélection	<p>Critères de sélections pour les 7 rendez-vous internationaux 2025</p> <p>ATTENTION : critères FOJE non définitifs</p>	
13.11.2024	Règlements	<p>Dates GIANT OPEN 2025 : 9 au 10 mai au CAO - Saint-Denis</p> <p>Corrections coquilles : années de naissance grille de temps générale, alignements des dates du CF Juniors 25m avec dates de son programme.</p>	
			

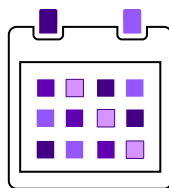
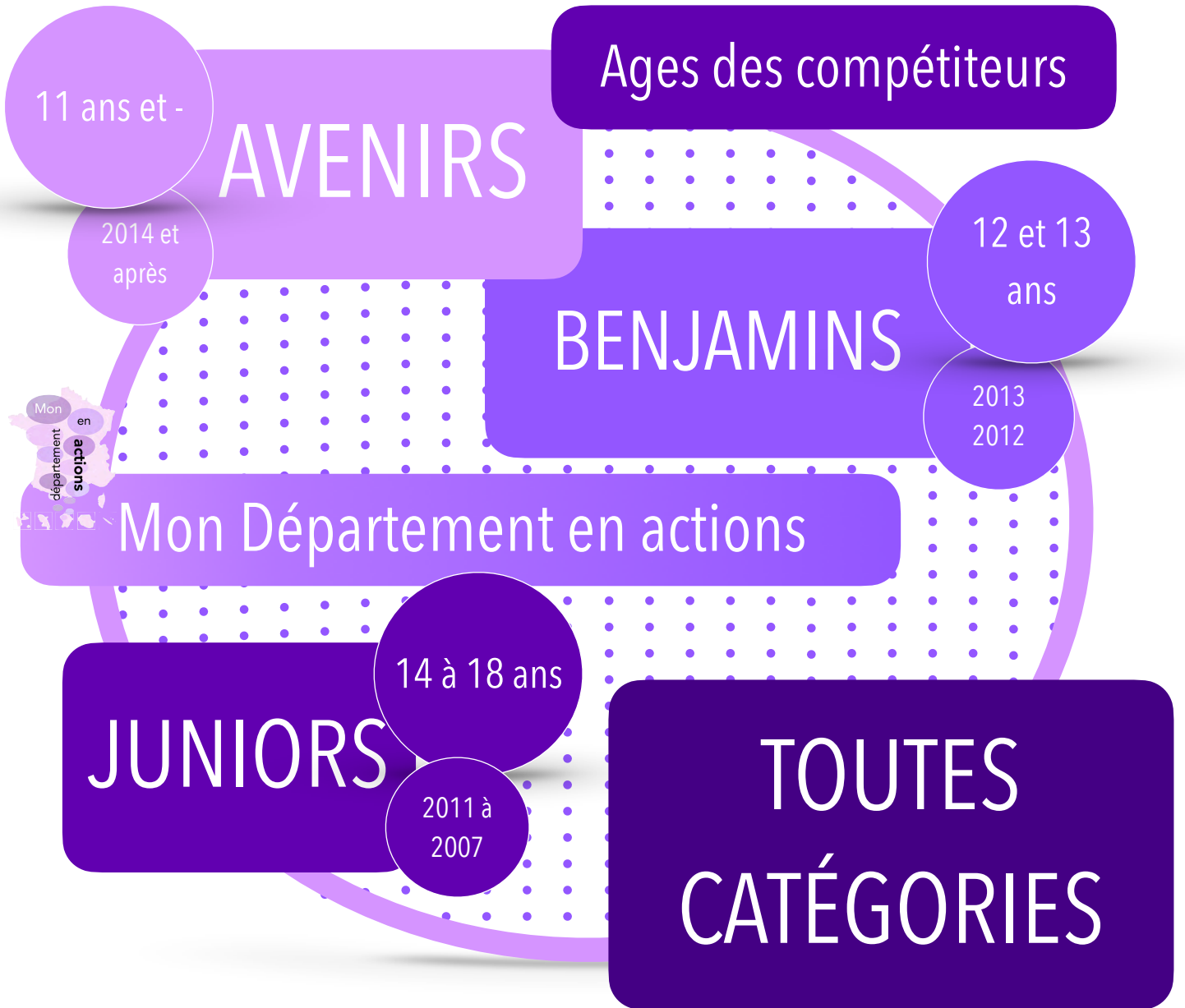




RÈGLES
TECHNIQUES et SPORTIVES



Natation Course 2025



Natation Course 2025

- AVENIRS** filles et garçons **11** ans et moins
- BENJAMINS** filles et garçons **12** ans et **13** ans
- JUNIORS** filles et garçons **14** ans à **18** ans
- SENIORS** filles et garçons **19** ans et plus

Années de naissance des compétiteurs :

La Fédération Française de Natation propose aux nageurs et nageuses un programme de compétitions nationales en fonction des catégories citées ci-dessus (à partir de la catégorie B12).

Classification		B12	B13	J14	J15	J16	J17	J18	SENIORS
Filles & Garçons	Age sportif	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et +
	Année de naissance	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006 et avant

Tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence « compétiteur ».

Le système de nos règlements sportifs en année civile est opérationnel avec le fonctionnement administratif de l'affiliation de nos clubs et la prise de licence de nos nageurs. Ainsi, tout nageur pourra réaliser la saison 2025 complète en étant licencié du 1er janvier au 31 août ET en ayant renouvelé sa licence à partir du 1er septembre.



11 ans et -

AVENIRS

2014 et après



Orientations
Techniques et
Sportives

Avenirs
9 ans et moins

Avenirs
10 - 11 ans

Les Trophées Avenirs



Les Interclubs



Tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence « compétiteur ». Les Avenirs devront, en plus, être titulaire du **Savoir Nager Sécuritaire**



Avenirs 9 ans et moins

Natation
Course 2025

Avenirs 9 ans			A10 & A11		B12 & B13		J14 à J18				
7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans

8 épreuves individuelles classement au temps

- 👉 25 dans chaque nage : 25 papillon, 25 dos, 25 brasse et 25 crawl (NL)
- 👉 50 2 nages (25 pap/25 dos), (25 dos/25 bra), (25 bra/25 nl)
- 👉 200 nage libre

Séances **3** à **4** par semaine d'une durée **d'1h00**

+ activités physiques d'éveil

Organisation et animation des compétitions limitées aux départements

En s'appuyant sur le modèle de construction du nageur proposé très prochainement dans le cadre du référentiel didactique et pédagogique porté par l'ENF et l'ADN, et en particulier sur les trois niveaux qui succèdent à l'acquisition du corps flottant, nous pensons qu'il est primordial durant ses trois premières années de mettre l'accent sur l'organisation posturale du nageur. Précédemment construit par rapport aux forces entrant en jeu dans la statique (construction du corps flottant, lorsque le corps n'est pas en déplacement), il est maintenant nécessaire d'envisager l'organisation posturale du nageur par rapport aux forces qui s'opposent à son déplacement (et qui n'existent que parce qu'il y a déplacement), notamment dans la construction du corps projectile, mais aussi propulseur.

Le corps (du nageur) est considérablement freiné dans l'eau proportionnellement à son maître couple et au carré de sa vitesse. Le nageur aura donc tout intérêt à confondre le grand axe (de son corps) avec celui de son déplacement, à se profiler (le coefficient de forme joue également), à se durcir pour déformer l'eau et ne pas se laisser déformer par elle et enfin à s'immerger pour atténuer la résistance de vague qui vient s'ajouter à la traînée.

Cette construction du " corps projectile " rend plus aisée la construction du " corps propulseur ", c'est-à-dire l'action efficace des propulseurs (main + avant-bras). Une attention particulière et privilégiée devra donc être accordée à certaines parties techniques de l'activité : plongeon et virages.

A cet effet, le plongeon permettra de gagner un temps précieux, dès lors qu'on admet qu'il « suppose réalisées toutes les conditions de la posture du nageur lorsque les orteils quittent le plot ou le bord du bassin, qu'il est une "anticipation posturale" » puisque le nageur se trouve déjà en l'air comme il devra être dans l'eau.

De même lors des virages, après la rotation au mur, le temps passé à la recherche d'une meilleure organisation posturale lors de l'impulsion des jambes, ne sera pas perdu, il sera largement regagné pour aborder l'organisation des solutions propulsives à partir d'un axe corporel stabilisé et aligné sur l'axe de déplacement.

Les épreuves individuelles proposées se dérouleront uniquement en bassin de 25 m et auront donc vocation à faciliter la poursuite de cet objectif, mais également ceux attendant aux niveau 3 & 4 de la construction du nageur (corps propulseur et maîtrise des solutions ventilatoires), tout en permettant aux nageurs(SES) de se confronter à l'observation et au respect des dispositions règlementaires codifiant les différentes nages et parties techniques de l'activité : départs et virages dans chaque nage, ainsi qu'en 4 nages.

Le choix du 200 NL s'inscrit dans la recherche d'une stabilisation du corps propulseur, et donc de vérifier si la coordination des solutions ventilatoires et motrices permet bien au nageur de se déplacer de façon continue sur des distances croissantes.

Pour compléter et enrichir ce programme, on ne saurait trop conseiller et encourager l'organisation d'épreuves par équipe sous forme de relais.



Avenirs 10 et 11 ans

Natation
Course 2025

Avenirs 9 ans			A10 & A11		B12 & B13		J14 à J18				
7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans

10 épreuves individuelles en bassin de 25m *classement au temps*

👉 50 & 100 dans chaque nage : papillon, dos, brasse et crawl (NL)

👉 100 4 nages

👉 400 nage libre

Séances **3** à **5** par semaine d'une durée **d'1h15**

+ activités physiques d'éveil & préparation physique générale

Organisation et animation des compétitions limitées aux départements

Les objectifs relatifs à cette deuxième catégorie s'inscrivent dans le prolongement de ceux poursuivis précédemment : soit une stabilisation du corps propulseur et une première amélioration du rendement (correspondant au niveau 5 de construction du nageur) autour d'un allongement des distances proposées. Le nageur doit progressivement pouvoir adapter ses actions propulsives à la spécificité du substrat (l'eau).

Une des principales adaptations attendues, sera d'obtenir une bonne fixation de la tête en immersion pour faciliter la dislocation du bloc tête épaules, pour que ces dernières participent pleinement aux mouvements des membres supérieurs et permettent ainsi une bonne mobilisation de l'articulation de l'épaule dans la recherche de la profondeur et de l'amplitude. La construction de la pale (alignement de la main dans le prolongement de l'avant-bras) et son orientation perpendiculairement à la direction du déplacement en seront grandement facilitées, et permettra au nageur d'exercer ses poussées sur des masses d'eau importantes en force croissante.

Aucune nage ne sera privilégiée plutôt qu'une autre, puisqu'elles ont toutes en commun dans leurs mécanismes fondamentaux le même principe d'action : pour se déplacer le corps du nageur est successivement et simultanément propulseur et projectile ; il est valable pour le débutant comme pour le champion. Il caractérise la structure de fonctionnement du nageur : une succession d'accélération et de freinages (perte de vitesse), où les phases propulsives de la locomotion aquatique (phases pendant lesquelles le corps est accéléré) sont toujours discontinues.

Plus que le développement sélectif de chacune des fonctions nécessaires au déplacement du nageur : de masse à déplacer, de source d'énergie, de moteur, de propulseur, de transmission, de gouvernail, cette étape doit encourager leur intégration et coordination au sein des différentes nages.

On attachera une attention particulière, en raison de la discontinuité de l'action des propulseurs, à ce que celle-ci s'exerce à partir d'un axe corporel rigidifié relativement indéformable dans les nages alternées et ondulant dans les nages simultanées. L'idée étant ne pas gaspiller son énergie en pure perte, pour pouvoir ultérieurement la mettre au service de la puissance.

Privilégier les conditions de l'efficacité propulsive, par l'observation et le respect des principes (malheureusement trop souvent survolés au profit d'un développement sélectif des capacités physiologiques et physiques) qui subordonnent le déplacement sans l'eau :

- l'inertie (tendance du corps à conserver sa vitesse et sa direction), après l'impulsion du départ et des virages, mais aussi en dehors des actions propulsives.
- La force (accélère la masse, par son application croissante au cours des actions propulsives),
- Action = Réaction (dans la même direction et en sens contraire à l'action)

Bien évidemment, on poursuivra la recherche d'une plus grande maîtrise des aspects techniques subordonnant le respect des règles codifiant les différentes nages et parties techniques de l'activité : départs et virages dans chaque nage, ainsi qu'en 4 nages ; tout comme, on conseillera et encouragera l'organisation d'épreuves par équipe sous forme de relais pour compléter et enrichir le programme.

Les compétitions se dérouleront toujours en bassin de 25 m, pour favoriser une plus large participation. L'allongement de la distance et l'augmentation des épreuves proposées visera à mettre l'amélioration de l'efficacité propulsive à l'épreuve de la durée : 50 et 100 m dans chaque nage, ainsi que la possibilité de nager un 400 crawl, sans oublier une épreuve de 4 nages, pour travailler les virages spécifiques au changement de nages.



Filles et Garçons 11 ans et moins (nés en 2014 et après)

A l'image de la catégorie benjamine, nous n'envisageons pas la formation du nageur en réduisant celle-ci à la pratique et maîtrise d'une nage plutôt qu'une autre, pas plus que nous envisageons l'accès à la performance autour de la maîtrise inconditionnelle de toutes les nages. Il nous semble préférable de laisser à chacun le choix de ses voies d'accession à l'activité, comme à la recherche de performance, en fonction de la singularité de son histoire, de son parcours, des conditions de pratiques et surtout de l'opportunité en fonction de son niveau d'expertise et de sa motivation d'élargir ou non le champ de sa pratique.

C'est donc à travers la conquête de deux Trophées disputés sur la totalité de la saison - entre le 1er janvier et le 21 décembre - que nous souhaitons inciter nageurs et entraîneurs, à diversifier et élargir leurs compétences dans la maîtrise des quatre nages et des différents types d'effort que propose notre discipline : court et intense, long et modéré, varié.

La poursuite de ces deux Trophées est laissée à la discrétion des nageurs et de leurs entraîneurs, elle n'obéit à aucune obligation, et reste donc en cela soumise à l'intérêt et à la motivation de chacun.

Tout au long de la saison, lors de chaque compétition (déclarée a minima par le Comité Départemental), les réussites aux épreuves composant l'un ou l'autre des deux Trophées seront compilées dans notre base fédérale, sans considération de temps ou de points réalisés. Chaque Trophée sera automatiquement attribué à tout Avenir qui aura réussi les 4 épreuves du « 4 nageur » et/ou les 3 épreuves du « nageur complet ».

Ainsi chaque entraîneur est libre du choix de la stratégie qu'il souhaite appliquer concernant l'engagement et la participation du ou des nageur(s) dont il a la responsabilité, nombre de compétitions, nombre d'épreuves disputées, programmation et distribution sur la période ouverte pour le classement de celle-ci.

Trophée du 4 nageur, au cumul des points marqués :

- 10 ans et moins : 25 papillon, 25 dos, 25 brasse et 25 nage libre.
- 11 ans : 50 papillon, 50 dos, 50 brasse et 50 nage libre.

Trophée du nageur complet, au cumul des points marqués :

- 10 ans et moins : 25 de spécialité* et 200 nage libre. * 25 papillon ou 25 dos ou 25 brasse
- 11 ans : 50 de spécialité*, 100 4 nages, 400 nage libre. * 50 papillon ou 50 dos ou 50 brasse

Récompenses :

A l'instar de tout compétiteur disputant au moins une épreuve lors d'une compétition déclarée a minima par nos Comités Départementaux, chaque Avenir marquera 5 points pour son club pour le Classement National des Clubs.

Nous encourageons vivement que soient récompensés, à l'échelle de leur Comité Départemental Natation, l'ensemble des Avenirs qui émergeront en fin de saison sur les listes des Trophées du 4 nageur et du nageur complet.

Intégration des Trophées Avenirs dans le programme « Mon département en actions »

La mise en oeuvre de ces trophées étant principalement prise en charge par nos Comités Départementaux, **la Fédération Française de Natation** veut mettre en valeur leur travail et leurs résultats obtenus.

Comme exposé brièvement ci-dessus, les Comités Départementaux peuvent proposer à leur population Avenirs tout un programme d'animation et/ou sportif qui correspondra à leur spécificité (densité, répartition territoriale...). **Rien n'empêche de concevoir des programmes innovants** qui proposeront de la confrontation sous toutes ses formes et d'y inclure une ou deux épreuves des Trophées Avenirs. L'essentiel étant, à ces âges, de proposer des réunions courtes qui viseront à mettre le plus longtemps possible chaque nageur en action (ateliers tournants, parcours, confrontation collective) dans un temps de réunion le plus court possible (2 heures max conseillé).





Natation Course 2025

L'objectif sera ici de donner un sens à l'activité de cette population EN DEHORS de leur club et de côtoyer d'autres enfants sous les yeux toujours admiratifs de leurs parents.

Ainsi, il sera possible, tout au long de la saison, de proposer l'ensemble des épreuves des Trophées Avenirs disséminées dans plusieurs rencontres au moins une fois, voir plusieurs fois...

Pour **mettre en valeur l'activité de nos départements**, Le Département Natation Course, en collaboration avec le Service des Systèmes d'information se propose de collecter et d'identifier les Trophées conquis par chaque nageur pour en faire un classement détaillé ci-après.

Pour les deux Trophées Avenirs (4 nageur et nageur complet), chaque fois qu'un Trophée aura été conquis, il sera comptabilisé au crédit du département d'appartenance du nageur avec son total de points. A l'issue de la saison, le total de points capitalisé par chaque département sera pris en compte.

Mais il convient de comparer ce qui est comparable.

La différence de densité peut être considérable d'un département à l'autre et il ne convient pas ici, de faire la part belle à la masse. **Le total de points de chaque département sera donc divisé par le nombre de licences compétiteur Avenirs de ce même département.** C'est avec ce ratio obtenu que les départements seront classés entre eux pour le volet N°1 de « Mon département en actions ».



Équipes de 4 Filles et/ou 4 Garçons 11 ans et moins (nés en 2014 et après)

L'objectif est de permettre aux clubs en amont du groupe benjamins de mettre un pied à l'étrier pour une confrontation individuelle et collective, départementale ou régionale avec programme.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des ligues, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental sur la formule identique des Interclubs (compétition déclarée en tant que telle). Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Procédures d'engagements :

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Le déclarant choisira :

- Pour la Ligue : **Interclubs Ligue Avenirs (type 197)**
- Pour le Comité Départemental : **Interclubs Départementaux Avenirs (type 211)**

Organisation possible jusqu'au 21 décembre.

Contenu du programme :

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons)

50 papillon, 50 dos, 50 brasse, 50 nage libre (1 nageur par épreuve) et **100 4 nages** => tous les nageurs de chaque équipe nagent cette épreuve.

Classements au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

4 x 50 4 nages, 4 x 50 nage libre. Chaque nageur dispute les deux relais.

Classements au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury de la compétition :

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

RAPPEL : Les vêtements techniques de natation homologués World Aquatics ne sont pas autorisés aux 13 ans et moins

Mode de participation :

Tout nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles (un 50 et le 100 4 nages) ainsi qu'aux deux relais.

Un club peut engager une nouvelle équipe à la seule condition que les précédentes soient complètes.

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes, classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Gestion des remplaçants ou des équipes particulières :

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition).

Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « Locale » en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition. Cette compétition pourra contenir des épreuves individuelles pour les remplaçants, des équipes mixtes, des équipes composées de plusieurs clubs. Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra à odp@ffnatation.fr les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.



Classements spécifiques à la compétition :

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Le classement national des Interclubs Avenirs sera publié fin décembre, dans son intégralité. **Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 23 décembre ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.**

Cette compétition entre dans le cadre des compétitions par équipes octroyant des points au classement national des clubs.

PÉRIODE DE RÉCLAMATION - DE CORRECTION DES RÉSULTATS :

Il appartient à chacun, Ligues, Comités Départementaux, clubs, entraîneurs, de vérifier **dès la publication des résultats de la compétition** que les temps des nageurs et classements des équipes soient bien conformes à ceux qui auront été annoncés sur le lieu de la compétition.

Le **classement publié ici** sera rendu **définitif le 30 décembre** et donc, non modifiable après cette date. La période de réclamation est fixée à 8 jours après la compétition.

Classement national des clubs « L'équipe » :

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus par chaque équipe de club.

Le premier club au classement national totalise 1.300 points.

Récompenses :

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires :

L'ordre des épreuves et les horaires sont laissés à l'initiative des ligues.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.



BENJAMINS

12 et 13
ans

2013
2012



Orientations
Techniques et
Sportives

Le parcours des
benjamins

La webconf@tion
benjamine des Ligues

Les Trophées
Benjamins

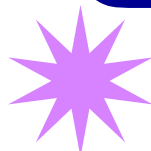


Coupe de France
des Départements



Les Interclubs

Championnats de France



Tout engagement pour une compétition via extraNat
nécessitera la souscription d'une licence compétiteur.



Benjamins 12 & 13 ans

Natation
Course 2025

Avenir 9 ans			A10 & A11		B12 & B13		J14 à J18				
7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans

14 épreuves individuelles en bassin de 25m *classement au temps*

👉 50, 100 et 200 dans chaque nage : papillon, dos, brasse et crawl (NL)

👉 200 4 nages

👉 800 nage libre

Séances **4** à **6** par semaine d'une durée d'**1h30**

+ activités physiques d'éveil & préparation physique générale

Organisation et animation des compétitions limitées aux départements et aux Ligues

Les objectifs relatifs à cette troisième catégorie visent à élever le niveau de compétences en termes d'exigence propre aux différents niveaux d'actions déjà abordés au cours des deux catégories d'âge précédentes, notamment par la recherche d'une plus grande efficacité propulsive des propulseurs à partir d'un axe corporel toujours mieux stabilisé et aligné sur l'axe de déplacement.

L'allongement de la distance et l'augmentation des épreuves proposées visera à objectiver l'amélioration du rendement attendus et à retarder la recherche (trop précoce) d'une plus grande puissance. A cet effet les B12 pourront nager un 200 m dans chaque nage, ainsi qu'un 200 4N et un 800 NL.

Les principes appliqués antérieurement seront poursuivis et la durée et le nombre de séances d'entraînement progressivement augmentés, afin d'obtenir des transformations à la fois plus efficaces et pérennes.

La déclinaison des compétitions, se fera toujours en bassin de 25 m et autour d'un programme sportif départemental ouvrant les portes à une confrontation régionale (organisation possible en 50 m) pour les meilleurs, dans le but de préparer le passage vers la catégorie Juniors visant une confrontation régionale et nationale en bassin de 50m (Championnats de Ligue en "web@confrontation" et Championnats de France Juniors).

Le programme sportif établi par chaque ligue pour cette catégorie aura pour objet de préparer ce public à une confrontation nationale lors des Championnats de France benjamins en bassin de 50 m et la Coupe de France des départements programmés mi-décembre via une première phase qualificative organisée au sein de chaque ligue au cours de la première quinzaine de juillet (phase 1) ou à défaut, via une période de qualification tous bassins (ouverte de novembre à décembre), s'appuyant sur des grilles de qualifications établis à partir des résultats des championnats de Ligue en "web@confrontation".

Les B13 pourront disputer toutes les épreuves inscrites au programme World Aquatics, sans pour autant que les programmes des compétitions organisés et proposés par les Ligues dans le cadre de leur programme sportif intègrent toutes les épreuves qui leur sont ouvertes.

À contrario, nous ne saurions trop encourager les formats de compétition courts, attractifs et adaptés aux finalités techniques attendues pour cette population de nageurs, permettant de nager plusieurs épreuves ou la même épreuve à plusieurs reprises dans le but d'élever le rendement de la nage et la maîtrise à la fois technique et réglementaire des parties non nagées : plongeon et virage.

L'augmentation du nombre et de la durée des séances d'entraînement, ainsi que l'intégration d'un programme de préparation physique générale (visant à transférer dans l'eau des informations kinesthésiques et proprioceptives perçues hors de l'eau), devrait être orientés principalement vers l'intégration des principes d'action opérant dans les différentes nages natation : une succession d'accélération et de freinages, où les phases propulsives de la locomotion aquatique (phases pendant lesquelles le corps est accéléré) sont toujours discontinues.

A ce titre, on incitera le nageur à toujours rechercher la posture entraînant la moindre décélération, en raison du fait que les phases d'accélération sont brèves, et qu'il progresse toujours plus en distance pendant les phases non propulsives (toujours plus longues)



Le parcours des Benjamins

B1	Je suis benjamine benjamin	12 ans	en 2013 (12 ans)
B2	Je suis benjamine benjamin	13 ans	en 2012 (13 ans)

à partir du 1^{er} janvier 2025 si je suis né(e)

JANVIER

Ma saison sportive se déroulera du **1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre**

DECEMBRE

Une première partie (six mois) correspond au trimestre 1 (**FORMATION**) et 2 (**VALIDATION**). **L'objectif** pour moi est de progresser, et éventuellement, me **qualifier** à la webconfront@tion 🏊 Benjamine de ma Ligue

FEVRIER

Mon département et ma Ligue travailleront ensemble pour me proposer des compétitions qui me permettront de progresser pendant ces 6 mois. Pour cela, ils me proposeront en JANVIER, FÉVRIER et MARS, période de **FORMATION** des compétitions où je pourrai vivre des expériences inhabituelles : se confronter sans chrono, nager le plus de distance possible dans un temps limite, faire plusieurs fois la même course, combiner des nages dans un ordre inhabituel. Bref, **des compétitions où je m'amuserai tout en travaillant sérieusement à l'entraînement.**

MARS

AVRIL



En AVRIL, MAI et JUIN, période de **VALIDATION** je participerai à des **formats de compétitions plus classiques** que mon département me proposera, plus éventuellement, une ou deux par ma ligue. Ma coach ou mon coach pourra choisir aussi de m'emmener dans d'autres meetings où je rencontrerai des nageurs d'autres ligues. Je connaîtrai mes objectifs pour me qualifier à la webconfront@tion 🏊 Benjamine de ma ligue.

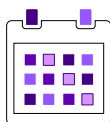
MAI

JUIN



Départements

Pendant cette période, je mettrai tout en oeuvre pour participer aux regroupements que mon département organisera pour préparer la Coupe de France des Départements. Ma Ligue regroupera tous ses départements pour disputer la compétition qui permettra peut-être à mon département d'être dans les 16 premiers de France qualifiés pour la finale, juste avant les championnats de France 🇫🇷 Benjamins en décembre.





La webconfront@tion est un outil informatique développé par la Fédération Française de Natation pour regrouper plusieurs compétitions qui se déroulent dans plein d'endroits différents, en UNE SEULE. Sur ffn.extranat.fr, cette compétition géante permet de classer tous les nageurs français comme si ils avaient participé à la même compétition, au même moment.

JUIN

Les 28 et 29 juin, si je suis qualifié(e), je participerai à la **webconfront@tion**.

Je donnerai le meilleur de moi-même et transformerai en progrès tout le travail que j'aurais effectué pendant 6 mois.

Je verrai bien dans la semaine qui suit, lorsque la compétition géante sera mise en ligne, comment je me situerai par rapport à tous(tes) les autres nageur(se)s français(es).

Avant le 15 juillet la FFN dira qui est directement qualifié(e) aux championnats de France 🇫🇷 Benjamins en décembre. Je pourrai [regarder ici sur le site](#) si je suis qualifié(e). Si ce n'est pas le cas, je **connaitrai alors les temps à faire** pour me qualifier « au second tour », au 4^{ème} trimestre.



Je prendrai quelques semaines de repos et profiterai de ma famille et de mes amis.

AOÛT

Selon ce qu'aura prévu mon club, je reprendrai le chemin de l'entraînement fin août début septembre pour une nouvelle période de **FORMATION**. Je **renouvellerai ma licence FFN**. Si je suis déjà qualifié(e) aux Championnats de France 🇫🇷 Benjamins, je me concentrerai sur cet objectif. Si ce n'est pas le cas, je mettrai tout en oeuvre pour y arriver en profitant du travail effectué au premier semestre et du repos des vacances.

SEPTEMBRE

OCTOBRE

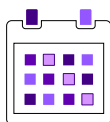
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Deux cas de figures pour aborder ce mois de novembre.

La dynamique de ces deux phases qualificatives nécessitent d'être analysées pour être ajustées au mieux en 2025. L'écriture finalisée de ces deux paragraphes sera publiée avant la fin du mois de janvier.

La Fédération Française de Natation confiera l'organisation de QUATRE Meetings Nationaux Labellisés 50m **qui se dérouleront les 6 et 7 décembre**. A cette date, ce seront les seules et ultimes compétitions qui seront qualificatives. Et si je ne parviens pas à me qualifier, ce sera une belle finalité.

FINAL TOUR



TROPHÉES BENJAMINS

DE JANVIER

Pendant toute la saison, les épreuves que je nagerai jusqu'au 24 novembre seront prises en compte pour calculer les Trophées Benjamins. [Classements ici.](#)

À DÉCEMBRE

Je pourrai me qualifier directement aux Championnats de France  Benjamins en me classant dans les premiers

	Trophée 4 nageur(se)		Trophée nageur(se) complet(e)	
B 12 ans	8 ^{ères}	8 ^{ers}	8 ^{ères}	8 ^{ers}
B 13 ans	10 ^{ères}	10 ^{ers}	10 ^{ères}	10 ^{ers}

DÉCEMBRE



Finale

Les 16 premières équipes départementales filles et 16 premières équipes départementales garçons de la phase de qualification disputeront la finale de la Coupe de France des Départements les 21 et 22 décembre.

18-19-20
décembre

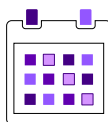
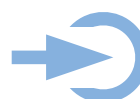


Championnats de France Benjamins

MAILLOTS DE BAIN

Les vêtements techniques de natation homologués AQUA (jammer, combinaison..) ne seront autorisés en compétition **qu'à partir de la catégorie Juniors (14 ans)**

Définition des « vêtements techniques ici



Filles et Garçons 12 et 13 ans (nés en 2013 – 2012)

L'accès à la performance ne se réduit pas à un seul chemin, ainsi nous n'envisageons pas d'opposer spécialisation et polyvalence, plutôt que d'imposer cette dernière, nous avons préféré qu'elle s'impose d'elle-même à nos athlètes et à nos entraîneurs comme une voie - peut-être une plus que d'autres - à privilégier pour accéder au plus haut niveau.

C'est donc à travers la conquête de deux trophées construits **entre le 1^{er} janvier et le 24 novembre** que nous souhaitons inciter nageurs et entraîneurs, à diversifier et élargir leurs compétences dans la maîtrise des quatre nages et des différents types d'effort que propose notre discipline : court et intense, long et modéré, varié.

La participation à ces deux trophées est laissée à la discrétion des nageurs et de leurs entraîneurs, elle n'obéit à aucune obligation, et reste donc en cela soumise à l'intérêt et à la motivation de chacun.

Le classement sera établi à partir du cumul des meilleurs des points obtenus par chaque nageur(euse) tout au long de la saison pour chacune des épreuves inscrites au trophée auxquelles il (elle) aura pris part lors des différentes compétitions référencées. Toutes les performances réalisées en bassin de 25 m et/ou 50 m dans les compétitions référencées seront prises en compte pour établir ce classement.

⚠️ Aucun temps de conversion ne sera appliqué pour faire le cumul des points marqués. Les meilleures cotations seront prises en compte sur chaque épreuve, que ce soit en bassin de 25m ou en bassin de 50m.

Ainsi chaque entraîneur est libre du choix de la stratégie qu'il souhaite appliquer concernant l'engagement et la participation du ou des nageur(s) dont il a la responsabilité, nombre de compétitions, nombre d'épreuves disputées, programmation et distribution sur la période ouverte pour le classement de celle-ci.

Trophée du 4 nageur, au cumul des points marqués :

- **12 ans** : 100 papillon, 100 dos, 100 brasse et 100 nage libre. **Les 8 premières et 8 premiers sont qualifiés directement aux championnats de France** avec choix illimité sur l'ensemble des épreuves qui leur sont proposé.
- **13 ans** : 200 papillon, 200 dos, 200 brasse et 200 nage libre. **Les 10 premières et 10 premiers sont qualifiés directement aux championnats de France** avec choix illimité sur l'ensemble des épreuves qui leur sont proposé.

Trophée du nageur complet, au cumul des points marqués :

- **12 ans** : 50 de spécialité* (le meilleur pris en compte), 200 4 nages, 800 nage libre. **Les 8 premières et 8 premiers sont qualifiés directement aux championnats de France** avec choix illimité sur l'ensemble des épreuves qui leur sont proposé.* 50 papillon ou 50 dos ou 50 brasse
- **13 ans** : 50 de spécialité* (le meilleur pris en compte), 400 4 nages, 800 nage libre ou 1500 nage libre (le meilleur pris en compte). **Les 10 premières et 10 premiers sont qualifiés directement aux championnats de France** avec choix illimité sur l'ensemble des épreuves qui leur sont proposé* 50 papillon ou 50 dos ou 50 brasse

Récompenses :

Les premières et premiers nageurs des Trophées Benjamins de la saison en cours, dont la répartition selon leurs années d'âge est détaillée dans le tableau ci-après, seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie d'ouverture des championnats de France Benjamins. Les nageurs(ses) classé(s) de 1 à 3 recevront une médaille, les nageurs(ses) suivant(e)s, un diplôme.

Ces nageuses et nageurs sont qualifiés d'office aux championnats de France Benjamins et seront libres de s'engager sur les courses de leurs choix, sans limitation en nombre d'épreuves.

Nous encourageons vivement que soient récompensés, à l'échelle de leur territoire (départements et ligues) les premiers nageurs vainqueurs des Trophées Benjamins : 4 nageur, nageur complet.

Dans le cas du transfert d'un nageur en cours de saison, le classement de celui-ci sera visible sous la bannière du club le plus récent.



La mise en oeuvre de ces trophées étant principalement prise en charge par nos Comités Départementaux, **la Fédération Française de Natation veut mettre en valeur leur travail** et leurs résultats obtenus.

A l'instar des Trophées Avenirs, nul besoin de proposer une journée de compétition avec les seules épreuves des Trophées Benjamins. Nos systèmes informatiques recherchent l'ensemble des performances requises pour attribuer chaque Trophée à tout nageur qui aura disputé ses épreuves au cours de toute la saison.

Il importe de proposer à cette catégorie d'âge, véritable charnière entre une pratique régionale pour le plus grand nombre, et nationale pour les plus précoces, une activité sportive exhaustive répondant à son besoin d'exploration et d'expérimentation particulièrement accru.

Le programme sportif ne doit pas être un simple copie du national, mais bien une proposition réfléchie avant tout en fonction des caractéristiques propres à cette population et au regard du territoire auquel elle s'adresse, et ce, à l'appui de rencontres diverses et variées au niveau des épreuves proposées, des liens possibles entre elles (classement des clubs dans le département), des nageurs, au filtre de ce qui apparaît primordial au développement de SA natation: sprint, demi-fond, les 200, les styles, les groupements de styles, les relais...

Pour **mettre en valeur l'activité de nos départements**, Nous prendrons en compte l'activité de chaque département sur ces Trophées. Le Département Natation Course, en collaboration avec le Service des Systèmes d'information pourra collecter les épreuves disputées par chaque nageur et faire la somme des points marqués.

A l'identique des Trophées Avenirs, **le total de points de chaque département, constitué par leurs benjamins au travers des différents trophées obtenus, sera divisé par le nombre de licences compétiteur Benjamins de ce même département**. C'est avec ce ratio obtenu que les départements seront classés entre eux pour le volet N°2 de « Mon département en actions ».



28 -29
juin

QUALIFICATIVE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE BENJAMINS

Natation
Course 2025

Filles et Garçons 12 et 13 ans (nés en 2013 et 2012)

Indicateurs de suivi des **webconfront@tions BENJAMINES des Ligues** :

Année	B12	B13	B12	B13	Perfs	Perfs	Clubs
2024	780	695	551	584	7 711	5 904	546
	1 475		1 135				
	2 610				13 615		
2023	615	620	567	611	6 484	6 083	518
	1 235		1 178				
	2 413				12 567		

Aucun objectif chronométrique national à atteindre! Telle reste l'ambition de cette webconfront@tion. Seule la performance de l'instant T est à apprécier!

Chaque Ligue conserve tout liberté pour définir les modalités d'accès à sa **webconfront@tion BENJAMINE 2025** :

- sur rankings,
- et/ou sur grilles de qualification,
- et/ou sur des parcours de compétitions, via les Trophées Benjamins ou sur d'autres schémas.

Tout est possible.

Mais tout se construit dans la collégialité, sur la base d'un travail commun entre les responsables techniques de la Ligue et départementaux, au regard des spécificités de son territoire et des objectifs à atteindre. **Les Equipes Techniques Régionales doivent ici pleinement s'exprimer!**

Déclaration via l'interface extraNat de la compétition par les Ligues

- **id. 337 : Webconfront@tion BENJAMINE des Ligues**

Les vêtements techniques de natation homologués World Aquatics ne sont pas autorisés

Contenu du programme

2 jours - 4 réunions

Benjamins 13 ans : 32 épreuves

Benjamins 12 ans : 26 épreuves (200 papillon, 400 4 nages et 800 nage libre ne sont pas au programme).

Toutes les épreuves sont au format « **Classement au temps** »

Le programme de la compétition ci-après fait est celui qui sera commun à toutes les Ligues les 29 et 30 juin.

Récompenses

À la discrétion de chaque Ligue tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.



Programme de la compétition

Natation

Course 2025

samedi 28 juin 2025 (matin)	
800 nage libre dames *	séries D
100 papillon messieurs	séries M
200 dos dames	séries D
200 nage libre messieurs	séries M
50 brasse dames	séries D
100 dos messieurs	séries M
100 nage libre dames	séries D
samedi 28 juin 2025 (après-midi)	
400 nage libre messieurs	séries M
50 dos dames	séries D
200 papillon messieurs *	séries M
200 4 nages dames	séries D
50 nage libre messieurs	séries M
200 brasse dames	séries D
400 4 nages messieurs *	séries M
50 papillon dames	séries D
100 brasse messieurs	séries M
dimanche 29 juin 2025 (matin)	
800 nage libre messieurs *	séries M
100 papillon dames	séries D
200 dos messieurs	séries M
200 nage libre dames	séries D
50 brasse messieurs	séries M
100 dos dames	séries D
100 nage libre messieurs	séries M
dimanche 29 juin 2025 (après-midi)	
400 nage libre dames	séries D
50 dos messieurs	séries M
200 papillon dames *	séries D
200 4 nages messieurs	séries M
50 nage libre dames	séries D
200 brasse messieurs	séries M
400 4 nages dames *	séries D
50 papillon messieurs	séries M
100 brasse dames	séries D

* benjamin(e)s 13 ans uniquement



Équipes de 4 Filles et/ou 4 Garçons 12-13 ans

Cette configuration a pour objectif de poursuivre le parcours de formation de ces nageurs en cours de construction. Le tout dans un esprit festif propre à ces compétitions par équipes.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des ligues, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental sur la formule identique des Interclubs (compétition déclarée en tant que telle). Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Procédures d'engagements :

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Le déclarant choisira :

- Pour la Ligue : **Interclubs Ligue Benjamins (type 203)**
- Pour le Comité Départemental : **Interclubs Départementaux Benjamins (type 213)**.

Organisation possible jusqu'au 22 juin.

Contenu du programme :

Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons)

100 nage libre, 100 dos, 100 brasse, 100 papillon. Chaque nageur dispute deux épreuves individuelles, les quatre épreuves de 100 mètres sont donc nagées deux fois par chaque équipe.

Classements au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

4 x 200 nage libre, 4 x (100 4 nages individuel). Chaque nageur dispute les deux relais.

Classements au temps.

NB1 : Pour le 4 x (100 4 nages individuel), **chaque relayeur réalise un 100 4 nages** dans le respect des règles FINA. Cette course sera déclarée sur extraNat comme un 4 x 100 4N Ind.

NB2 : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury de la compétition :

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

RAPPEL : Les vêtements techniques de natation homologués World Aquatics ne sont pas autorisés aux 13 ans et moins

Mode de participation :

Tout nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles (deux 100 mètres) ainsi qu'aux deux relais.

Un club peut engager une nouvelle équipe à la seule condition que les précédentes soient complètes.

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes, classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Gestion des remplaçants ou des équipes particulières :

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition).

Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « Locale » en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition. Cette compétition pourra contenir des épreuves individuelles pour les remplaçants, des équipes mixtes, des équipes composées de plusieurs clubs. Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra à odp@ffnatation.fr les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.



Classements spécifiques à la compétition:

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Le classement national des Interclubs Benjamins sera publié courant décembre, dans son intégralité. **Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 25 juin ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.**

Cette compétition entre dans le cadre des compétitions par équipes octroyant des points au classement national des clubs.

PÉRIODE DE RÉCLAMATION - DE CORRECTION DES RÉSULTATS:

Il appartient à chacun, Ligues, Comités Départementaux, clubs, entraîneurs, de vérifier **dès la publication des résultats de la compétition** que les temps des nageurs et classements des équipes soient bien conformes à ceux qui auront été annoncés sur le lieu de la compétition.

Le **classement publié ici** sera rendu **définitif le 15 juillet** et donc, non modifiable après cette date. La période de réclamation est fixée à 8 jours après la compétition.

Classement national des clubs « L'équipe » :

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus par chaque équipe de club.

Le premier club au classement national totalise 1.300 points.

Récompenses :

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires :

L'ordre des épreuves et les horaires sont laissés à l'initiative des ligues.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.



5 à 9 Benjamins 12 ans - CINQ Benjamins 13 ans MAXIMUM

Chaque équipe doit avoir au moins un B13 (400 4 nages)

Jusqu'à deux équipes de 10 filles et/ou deux équipes de 10 garçons par département.

10 épreuves individuelles :

400 et 200 nage libre, 200 dos, 200 brasse, 200 papillon, 400 et 200 4 nages, 50 papillon, 50 dos, 50 brasse.

4 épreuves de relais :

10 x 50 nage libre, 4 x 100 4 nages, 4 x 50 4 nages, 10 x 100 nage libre.

Règlement de la compétition :

Organisée par la Ligue ou par un regroupement de Ligues, les engagements se feront sous la bannière du département d'appartenance. L'utilisation d'un bassin de 8 ou 10 couloirs est fortement recommandée.

La compétition, organisée sur un week-end, devra se dérouler sur deux réunions :

- réunion N°1 le samedi après-midi, réunion N°2 le dimanche matin.

Chaque nageur s'engagera sur UNE épreuve individuelle. Le 400 4 nages sera nagé par les 13 ans.

Chaque nageur devra participer au relais 10 x 50 nage libre ET au relais 10 x 100 nage libre.

Les relais 4 x 50 4 nages et 4 x 100 4 nages seront composés par HUIT nageurs différents.

Huit nageurs devront ainsi disputer une épreuve individuelle et trois relais, deux nageurs devront disputer une épreuve individuelle et deux relais.

Dérogation pour les départements Outre-Mer :

Les distances entre nos départements d'outre-mer sont trop importantes et les déplacements trop coûteux pour exiger l'organisation d'une confrontation en présentiel.

Les équipes départementales seront donc constituées par une sélection « sur le papier » :

- en sélectionnant les performances présentes dans notre base fédérale, que les responsables prendront en compte pour désigner les nageurs sur chaque épreuve individuelle,
- en proposant des épreuves pour enregistrer les performances de relais constitués à l'occasion de compétitions et/ou regroupements que les responsables organiseront en conditions réelles de compétition.

Le Département Natation Course agglomèrera ces performances pour constituer un résultat de compétition virtuelle.

Il sera également possible de regrouper les forces de plusieurs départements pour constituer une seule équipe. Ce seront alors les résultats de cette équipe, engagée sous bannière spécifique, qui seront intégrés à la compétition virtuelle, et classée avec l'ensemble des autres départements.

!! En cas de regroupement de départements d'outre-mer pour constituer une équipe, chaque département qui la compose ne pourra prétendre aux points du classement à prendre en compte pour le volet Coupe de France des Départements de Mon Département en action. Les points du dernier classé leur seront alors attribués.

Gestion des épreuves des remplaçants :

A l'instar des règlements de nos Interclubs, une épreuve pourra être organisée pour les remplaçants de chaque équipe (course(s) exclusivement individuelle(s) à déterminer lors de la réunion technique).

Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « Locale » en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition (exemple : Courses des remplaçants de la CdFD - Ligue XX)

Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra par mail, directement à odp@ffnatation.fr, les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.





Précisions sur la mobilisation des remplaçants :

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10x50 nage libre (1^{ère} épreuve), il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.

Aucun remplaçant ne peut se substituer à l'un des titulaires du relais 10 x 50 nage libre. Dans le cas où les résultats feraient apparaître plus de 10 nageurs dans la composition d'une équipe, celle-ci sera déclassée à 0 point.

Dans TOUS les cas, une équipe ne pourra pas présenter plus de 5 Benjamins 13 ans dans sa composition. Ainsi un 12 ans peut remplacer un 13 ans et l'équipe afficher six 12 ans et quatre 13 ans, mais un 13 ans ne pourra pas remplacer un 12 ans et afficher quatre 12 ans et six 13 ans. Les remplacements 12 ans pour 12 ans et 13 ans pour 13 ans restent possibles.

Classement de la compétition :

Le classement des équipes se fera au cumul des points de toutes les épreuves (individuelles et relais).

En cas d'égalité, le relais 10 x 100 nage libre sera pris en considération pour départager les ex aequo, puis le 10 x 50 nage libre, puis le 4 x 100 4 nages, puis le 4 x 50 4 nages.

Le classement sera publié le jeudi 13 juillet. Les organisateurs adopteront la plus grande vigilance et la plus grande rigueur possible pour vérifier l'exactitude des résultats à remonter vers le serveur fédéral. La période de réclamation prendra fin le mercredi 17 juillet.

Récompenses :

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Finale Coupe de France des Départements

Les 16 premières équipes filles et 16 premières équipes garçons de la phase qualificative seront qualifiées à la finale nationale.

Les équipes classées de 17 à 20 seront mises en liste d'attente jusque fin septembre.

Le règlement de la compétition est identique en tout point à celui de la phase qualificative.

La première réunion se déroulera le 21 décembre après-midi.

La deuxième réunion se déroulera le 22 décembre matin, avec une fin programmée avant 12h30.

Délégués des sélections départementales :

Un délégué pour chaque département devra être désigné en son sein.

Sa présence lors de la réunion technique est obligatoire. Son absence pourrait lui être préjudiciable selon la nature de ses interventions au cours de la compétition.

Il sera **LE SEUL INTERLOCUTEUR** avec la direction de la compétition, le secrétariat sportif (modifications d'équipes, composition des relais) et les juges arbitres (informations, réclamations).

Un remplaçant sera également désigné pour pallier toute incapacité fortuite du titulaire. Dans tous les cas, seule une personne à la fois pourra porter la voix de son département.

Récompenses :

Une coupe aux trois premières équipes filles, aux trois premières équipes garçons **et une médaille pour chaque nageur accédant au podium.**

Classement spécifique de la compétition :

La Coupe de France des Départements s'inscrit dans le programme «Mon département en actions».

Les 16 premières équipes filles et 16 premières équipes garçons auront les 16 premiers rangs de points de la table de transposition, le classement de la phase de qualification sera alors utilisé pour attribuer les points à partir de la 17^{ème} place.

Le classement sera calculé et publié **à l'issue de la phase finale**. Jusqu'à cette échéance, toutes les équipes seront créditées de 30 points sur le site fédéral.

PROGRAMME



Natation Course 2025



Réunion N°1		
samedi après-midi	10 x 50 nage libre messieurs	séries M
Ouverture des portes	10 x 50 nage libre dames	séries D
14h00	200 4 nages messieurs	séries M
Début des épreuves	400 4 nages dames	séries D
15h30	200 papillon messieurs	séries M
<i>Horaires recommandés</i>	50 brasse dames	séries D
	50 brasse messieurs	séries M
	200 papillon dames	séries D
	200 dos messieurs	séries M
	200 dos dames	séries D
	400 nage libre messieurs	séries M
	200 nage libre dames	séries D
	4 x 50 4 nages messieurs	séries M
	4 x 50 4 nages dames	séries D

Réunion N°2		
dimanche matin	10 x 100 nage libre dames	séries D
Ouverture des portes	10 x 100 nage libre messieurs	séries M
7h30	200 4 nages dames	séries D
Début des épreuves	400 4 nages messieurs	séries M
9h00	50 papillon dames	séries D
<i>Horaires recommandés</i>	50 papillon messieurs	séries M
	200 brasse dames	séries D
	200 brasse messieurs	séries M
	50 dos dames	séries D
	50 dos messieurs	séries M
	400 nage libre dames	séries D
	200 nage libre messieurs	séries M
	4 x 100 4 nages Dames	séries D
	4 x 100 4 nages Messieurs	séries M

* **La finale** se déroulera sur deux demi-journées :

Réunion N°1 le 21 décembre après-midi

Réunion N°2 le 22 décembre le matin

Championnats de France Benjamins

Modes de qualification, 3 phases

Temps de qualification, 2 grilles

Programme et règlements

Récompenses et Trophée ELITE



période
d'engagement

réunion technique

dates compétition

6 réunions

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
janvier							
février							
mars	1	2	3	4	5	6	7
avril							
mai	8	9	10	11	12	13	14
juin							
juillet	15	16	17	18	19	20	21
août							
septembre	22	23	24	25	26	27	28
octobre							
novembre	29	30	31				
décembre							

12 ans

13 ans

14 ans

15 ans

16 ans

17 ans

18 ans

19 ans et +

épreuves individuelles

12 €

0 épreuve
de relais

- €



PHASE N°1

Nageurs **directement** qualifiés sur les rankings ci-dessous à l'issue la webconfront@tion benjamine des Liges.

Age	B12	B13	B12	B13	B12	B13	B12	B13	B12	B13
Style - Distance	50		100		200		400		800	
Nage libre	18	24	18	24	18	24	12	16		16
Dos	18	24	18	24	18	24				
Brasse	18	24	18	24	18	24				
Papillon	18	24	18	24	18	24				
4 nages					18	24		16		

Première quinzaine de juillet :

Chaque rang ci-dessus deviendra le temps de référence de chaque épreuve, base de calcul pour déterminer les temps de qualification des phases N° 2 et N°3.

Semestrialisation des temps de qualification :

A cet instant, chaque année est divisée par semestre :

- les benjamin(e)s 12 ans du semestre 1, nés du **1^{er} janvier au 30 juin 2013**,
- les benjamin(e)s 12 ans du semestre 2, nés du **1^{er} juillet au 31 décembre 2013**,
- les benjamin(e)s 13 ans du semestre 1, nés du **1^{er} janvier au 30 juin 2012**,
- les benjamin(e)s 13 ans du semestre 2, nés du **1^{er} juillet au 31 décembre 2012**.

Un temps de qualification pour chaque semestre sera renseigné pour les phases N° 2 et N°3.



PHASE N°2

Parties en attente d'écriture :

La dynamique de ces deux phases qualificatives nécessitent d'être analysées pour être ajustées au mieux en 2025.

L'écriture finalisée de ces deux paragraphes sera publiée avant la fin du mois de janvier.

PHASE N°3

Trophées benjamins :

Le **1^{er} décembre**, les 8 premières et 8 premiers B12, les 10 premières et 10 premiers B13 :

- du Trophée 4 nageur,
- du Trophée du nageur complet,

sont automatiquement qualifiés aux championnats de France, avec **choix illimité sur l'ensemble des épreuves qui leur sont proposé.**





Parties en attente d'écriture :

La dynamique de ces deux phases qualificatives nécessitent d'être analysées pour être ajustées au mieux en 2025.

L'écriture finalisée de ces deux paragraphes sera publiée avant la fin du mois de janvier.

Les vêtements techniques de natation homologués World Aquatics ne sont pas autorisés

Parties en attente d'écriture :

La dynamique de ces deux phases qualificatives nécessitent d'être analysées pour être ajustées au mieux en 2025.

L'écriture finalisée de ces deux paragraphes sera publiée avant la fin du mois de janvier.



Natation
Course 2025

Benjamins

PHASE N°1

PHASE N°2

PHASE N°3

QUALIFICATIONS



Parties en attente d'écriture :

La dynamique de ces deux phases qualificatives nécessitent d'être analysées pour être ajustées au mieux en 2025.

L'écriture finalisée de ces deux paragraphes sera publiée avant la fin du mois de janvier.

Les vêtements techniques de natation homologués World Aquatics ne sont pas autorisés

Parties en attente d'écriture :

La dynamique de ces deux phases qualificatives nécessitent d'être analysées pour être ajustées au mieux en 2025.

L'écriture finalisée de ces deux paragraphes sera publiée avant la fin du mois de janvier.



Contenu du programme :

32 épreuves individuelles pour les Benjamins 13 ans nés en 2012

=> 16 en filles, 16 en garçons, classement au temps avec une série rapide par semestre (soit 4 séries rapides par épreuve)

26 épreuves individuelles pour les Benjamins 12 ans nés en 2013

=> 13 en filles, 13 en garçons, classement au temps avec une série rapide par semestre (soit 4 séries rapides par épreuve).

Les nageurs de nationalité étrangère (non sélectionnables) licenciés dans les clubs français sont limités à un seul par série rapide.

Pas de course complémentaire.

Les nageurs licenciés dans les DOM-TOM pourront demander à s'inscrire avec la mention « Hors Concours » dans les épreuves incomplètes. Les inscriptions se feront sur place.

Ces championnats ne sont pas OPEN aux sélections étrangères.

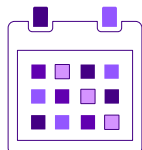
jeudi 18 décembre 2025		vendredi 19 décembre 2025		samedi 20 décembre 2025	
Matin		Matin		Matin	
200 dos dames	4P	200 dos messieurs	4P	200 papillon dames	2P
50 nage libre messieurs	4P	50 nage libre dames	4P	100 dos messieurs	4P
50 papillon dames	4P	50 papillon messieurs	4P	100 brasse dames	4P
200 brasse messieurs	4P	200 brasse dames	4P	400 4 nages messieurs	2P
400 nage libre dames	4P	400 nage libre messieurs	4P	200 nage libre dames	4P
Après-midi		Après-midi		Après-midi	
100 papillon messieurs	4P	100 papillon dames	4P	200 papillon messieurs	2P
50 brasse dames	4P	50 brasse messieurs	4P	100 dos dames	4P
800 nage libre messieurs	2P	800 nage libre dames	2P	100 brasse messieurs	4P
200 4 nages dames	4P	200 4 nages messieurs	4P	400 4 nages dames	2P
50 dos messieurs	4P	50 dos dames	4P	200 nage libre messieurs	4P
100 nage libre dames	4P	100 nage libre messieurs	4P		

Tarif épreuve individuelle

12,00 €

Les horaires seront ajustés selon le taux d'engagement.

Prenez soin de vérifier votre espace extraNat les jours suivants la fin des championnats pour vérifier l'état de vos factures (majoration des engagements). Vous avez jusqu'à 15 jours pour les régler.



Cérémonie d'ouverture des championnats :

Les premières et premiers nageurs des Trophées BENJAMINS, dont le nombre est déterminé pour chaque année d'âge ([voir fiche Trophées Benjamins ici](#)) seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie d'ouverture de ces championnats. Les nageurs(ses) classé(e)s de 1 à 3 recevront une médaille, les nageurs(ses) suivant(e)s, un diplôme.

Podiums des championnats :

Le vainqueur de chaque épreuve sera déclaré « Champion de France BENJAMINS » selon un classement annualisé **ET** semestrialisé.

QUATRE podiums par sexe et par épreuve :

- Podium BENJAMINS 1 Semestre 1.
- Podium BENJAMINS 1 Semestre 2.
- Podium BENJAMINS 2 Semestre 1.
- Podium BENJAMINS 2 Semestre 2.

Toutes les courses feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France ou non figureront en doublon sur les podiums. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS - TROPHÉE ELITE

Tous les nageurs se verront attribuer **4 points** pour leur participation aux championnats **ET** les 16 premières et premiers benjamins (toutes années et semestres confondus), du classement général de chaque épreuve, marquent des points selon le barème ci-dessous. Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » des championnats et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Classement général des épreuves

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	70	53	44	39	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25

Tout disqualifié sera exclu de ce classement (pour l'épreuve concernée).



Le Cercle de Compétences Natation Course s'appuie sur 4 actions pour valoriser la natation départementale.

Nous avons toujours compté sur le dynamisme départemental, socle, avec ses clubs, de NOTRE développement fédéral.

Le Cercle de Compétences Natation Course reconduit ce programme pour la 4^{ème} année consécutive.

Utiliser **l'existant** en lui donnant du **relief**, **apporter** aux comités départementaux des **éléments factuels de leur implication** dans l'animation sportive de leur territoire, de leur **contribution à favoriser l'émergence de la performance**, tels sont les souhaits du Cercle de Compétences Natation Course au travers des actions suivantes :

- la valorisation et l'exposition des **Trophées Avenirs** départementaux,
- la valorisation et l'exposition des **Trophées Benjamins** départementaux,
- la valorisation des **championnats départementaux** Automne,
- la **Coupe de France des Départements**, avec échéance nationale.

Les Trophées Avenirs :

Les Comités Départementaux peuvent proposer à leur population Avenirs tout un programme d'animation et/ou sportif qui correspondra à leur spécificité (densité, répartition territoriale...). **Rien n'empêche de concevoir des programmes innovants** qui proposeront de la confrontation sous toutes ses formes et d'y inclure une ou deux épreuves des Trophées Avenirs. L'essentiel étant, à ces âges, de proposer des réunions courtes qui viseront à mettre le plus longtemps possible chaque nageur en action (ateliers tournants, parcours, confrontation collective) dans un temps de réunion le plus court possible (2 heures max conseillé).

Une rencontre toutes les 4 à 6 semaines semble tout à fait approprié.

L'objectif sera ici de donner un sens à l'activité de cette population dans leurs clubs EN DEHORS de leur club et de côtoyer d'autres enfants sous les yeux toujours admiratifs de leurs parents.

Ainsi, il sera possible, tout au long de la saison, de proposer l'ensemble des épreuves des Trophées Avenirs disséminées dans plusieurs rencontres au moins une fois, voir plusieurs fois...

Pour **mettre en valeur l'activité de nos départements**, Le Département Natation Course, en collaboration avec le Service des Systèmes d'information se propose de collecter et d'identifier les épreuves disputées par chaque nageur pour en faire un classement qui sera détaillé ci-après.

Les Trophées Benjamins :

A l'instar des Trophées Avenirs, nul besoin de proposer une journée de compétition avec les seules épreuves des Trophées. Nos systèmes informatiques recherchent l'ensemble des performances requises pour attribuer chaque Trophée à tout nageur qui aura disputé ses épreuves au cours de toute la saison.

Il importe de proposer à cette catégorie d'âge, véritable charnière entre une pratique régionale pour le plus grand nombre, et nationale pour les plus précoces, une activité sportive exhaustive répondant à son besoin d'exploration et d'expérimentation particulièrement accru.

Le programme sportif ne doit pas être une simple copie du national, mais bien une proposition réfléchie avant tout en fonction des caractéristiques propres à cette population et au regard du territoire auquel elle s'adresse, et ce, à l'appui de rencontres diverses et variées au niveau des épreuves proposées, des liens possibles entre elles (classement des clubs dans le département), des nageurs, au filtre de ce qui apparaît primordial au développement de SA natation: sprint, demi-fond, les 200, les styles, les groupements de styles, les relais...

Nous prendrons en compte l'activité de chaque département sur ces Trophées. Le Département Natation Course, en collaboration avec le Service des Systèmes d'information pourra collecter les épreuves disputées par chaque nageur et faire la somme des points marqués.

Nous serons en capacité de proposer un classement départemental qui sera détaillé plus après.





La webconfront@tion départementale :

Nous proposons le même dispositif que les championnats de Ligue en webconfront@tion, avec comme support, les Championnats Départementaux Automne en bassin de 25m. Le classement général sera valorisé à l'aide du même Trophée Promotionnel appliqué à la webconfront@tion des Ligues.

Nous serons en capacité de proposer un classement départemental qui sera détaillé plus après.

La Coupe de France des Départements :

Comme évoqué en introduction, la Coupe de France des Départements est réintroduite dans le programme fédéral.

Phase qualificative organisable jusqu'au 6 juillet, finale nationale les 21 et 22 décembre le lendemain des championnats de France Benjamins.

Les phases qualificatives sont organisées par les Ligues ou par un regroupement de Ligues, les engagements se feront sous la bannière du département d'appartenance. L'utilisation d'un bassin de 8 ou 10 couloirs est fortement recommandée.

La compétition, **organisée sur un week-end**, devra se dérouler sur **deux réunions** :

- réunion N°1 le samedi après-midi,
- réunion N°2 le dimanche matin.

Chaque nageur devra s'engager sur **UNE** épreuve individuelle.

Chaque nageur devra participer au relais 10 x 50 nage libre **ET** au relais 10 x 100 nage libre.

Huit des 10 nageurs devront rentrer dans la composition du 4 x 50 4 nages **OU** du 4 x 100 4 nages. Un même nageur ne pourra pas être engagé sur ces deux relais.

Huit nageurs devront ainsi disputer **une épreuve individuelle et trois relais, deux nageurs une épreuve individuelle et deux relais.**

Le classement des équipes se fera au cumul des points de toutes les épreuves (individuelles et relais).

En cas d'égalité, le relais 10 x 100 nage libre sera pris en considération pour départager les ex aequo, puis le 10 x 50 nage libre, puis le 4 x 100 4 nages, puis le 4 x 50 4 nages.

Le classement sera publié avant fin juillet. Les organisateurs adopteront la plus grande vigilance et la plus grande rigueur possible pour vérifier l'exactitude des résultats à remonter vers le serveur fédéral. **La période de réclamation prendra fin le lundi 8 juillet.**

Nous serons en capacité de proposer un classement départemental qui sera détaillé plus après.

Un classement général et quatre classements spécifiques pour se situer, évaluer les mesures mises en oeuvre :

A l'instar du processus national de l'évaluation de la performance (l'IMP), le Cercle de Compétences Natation Course propose un système de classement qui permettra à tout département de se situer au plan national et de construire une base de référence qui pourra leur servir comme futurs indicateurs de suivi.

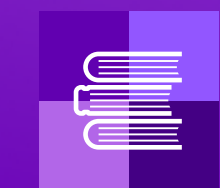
Le **point commun des 4 actions** est que toutes utilisent le **table de cotation fédérale**, qui, chaque fois qu'une performance est réalisée, renvoie à un nombre de point.

Le calcul des points de chaque action :

- Pour les deux Trophées Avenirs (4 nageur et nageur complet), chaque fois qu'un Trophée aura été conquis, il sera comptabilisé au crédit du département d'appartenance du nageur. A l'issue de la saison, le nombre total de Trophées Avenirs achevés pour chaque nageur de chaque département sera pris en compte. **Mais il convient de comparer ce qui est comparable :**

La différence de densité peut être considérable d'un département à l'autre et il ne convient pas ici, de faire la part belle à la masse. Le total de points de chaque département sera donc divisé par le nombre de licences compétiteur Avenirs de ce même département. C'est avec ce ratio obtenu que les départements seront classés entre eux.

- Pour les deux Trophées Benjamins, la procédure sera strictement identique à celle appliquée aux Trophées Avenirs, en prenant en compte le nombre de licences compétiteurs de la catégorie Benjamins de chaque département pour effectuer la proratisation.
- Pour la webconfront@tion des championnats départementaux Automne, tous les points marqués au Trophée Promotionnel lors de cette compétition seront cumulés et seront proratisés par l'ensemble des licences compétiteurs de chaque département.
- Pour la Coupe de France des Départements, c'est le classement spécifique de cette compétition qui sera utilisé.



L'utilisation d'une table de transposition :

Le nombre de points marqués par les Avenirs ne pourra jamais être comparable à ceux marqués par les Benjamins. De la même façon, un Benjamin qui réalise les deux Trophées cumulent les points de 7 performances, nombre d'épreuves qu'il ne réalisera certainement pas lors des championnats départementaux Automne, et encore moins à l'occasion de la Coupe de France des Départements.

Pour rendre le classement des 4 actions équivalents entre eux, le même dispositif que celui des Interclubs sera adopté : une table de transposition identique à chaque action sera utilisée pour attribuer les points selon le classement de chaque département, pour chaque action.

Le classement général, quant à lui, sera réalisé à la simple moyenne des 4 actions. Au cas où un département ne serait pas présent dans un des 4 classements, **il lui sera attribué 30 points.**

Nous ambitionnons ainsi de redonner de l'exposition à l'activité de chaque département qui pourra, selon ses moyens et son enthousiasme, se confronter à tous ses homologues. Chaque système de calcul prend bien soin de rendre comparable chaque action, notamment en s'intéressant, pour 3 des 4 d'entre elles, au nombre effectif de licenciés au moment de la mise en oeuvre de celles-ci.

Le Cercle de Compétences Natation Course vous accompagne !

Plus que jamais, nous constatons une absolue nécessité pour les Ligues et Départements de travailler ensemble à l'élaboration d'une stratégie sportive commune.

Le plan « Mon département en actions » ne constitue pas en tout point cette stratégie sportive car tous nos départements sont différents à bien des égards, mais n'est qu'une expression partielle de ce qui peut être proposé et mis en oeuvre.

Le Cercle de Compétences Natation Course se met à la disposition de tous pour vous accompagner et contribuer à la mise en oeuvre des propositions et solutions si souvent présentes dans vos échanges N'hésitez pas!

Table de transposition « Mon département en actions »

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	350 Pts	27	194 Pts	53	119 Pts	79	71 Pts
2	330 Pts	28	191 Pts	54	117 Pts	80	70 Pts
3	315 Pts	29	188 Pts	55	115 Pts	81	69 Pts
4	305 Pts	30	185 Pts	56	113 Pts	82	68 Pts
5	300 Pts	31	182 Pts	57	111 Pts	83	67 Pts
6	295 Pts	32	179 Pts	58	109 Pts	84	66 Pts
7	290 Pts	33	176 Pts	59	107 Pts	85	65 Pts
8	285 Pts	34	173 Pts	60	105 Pts	86	64 Pts
9	280 Pts	35	170 Pts	61	103 Pts	87	63 Pts
10	275 Pts	36	167 Pts	62	101 Pts	88	62 Pts
11	270 Pts	37	164 Pts	63	99 Pts	89	61 Pts
12	265 Pts	38	161 Pts	64	97 Pts	90	60 Pts
13	260 Pts	39	158 Pts	65	95 Pts	91	59 Pts
14	255 Pts	40	155 Pts	66	93 Pts	92	58 Pts
15	250 Pts	41	152 Pts	67	91 Pts	93	57 Pts
16	245 Pts	42	149 Pts	68	89 Pts	94	56 Pts
17	240 Pts	43	146 Pts	69	87 Pts	95	55 Pts
18	235 Pts	44	143 Pts	70	85 Pts	96	54 Pts
19	230 Pts	45	140 Pts	71	83 Pts	97	53 Pts
20	225 Pts	46	137 Pts	72	81 Pts	98	52 Pts
21	220 Pts	47	134 Pts	73	79 Pts	99	51 Pts
22	215 Pts	48	131 Pts	74	77 Pts	100	50 Pts
23	210 Pts	49	128 Pts	75	75 Pts	101	49 Pts
24	205 Pts	50	125 Pts	76	74 Pts	102	48 Pts
25	200 Pts	51	123 Pts	77	73 Pts	Non participant	30 Pts
26	197 Pts	52	121 Pts	78	72 Pts		



JUNIORS

14 à 18
ans

2011 à
2007



Orientations
Techniques et
Sportives

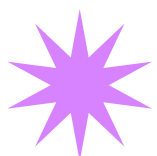
50m

Championnats de France

Championnats de France

25m

Le programme Toutes Catégories



Tout engagement pour une compétition via extraNat
nécessitera la souscription d'une licence compétiteur.



Juniors 14 à 18 ans

Avenir 9 ans			A10 & A11		B12 & B13		J14 à J18				
7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans

17 épreuves individuelles en bassin de 50m

classement séries/finales

👉 50, 100 & 200 dans chaque nage : papillon, dos, brasse et crawl (NL)

👉 200 & 400 4 nages

👉 400, 800 & 1500 nage libre

14 - 15 ans

Séances

6

à

8

par semaine

d'une durée

d'**1h45**

+ préparation physique générale

16 - 18 ans

Séances

8

à

10

par semaine

d'une durée

d'**2h00**

+ préparation physique générale

Organisation et animation régionale (Ligue) et nationale des compétitions

En alignant notre catégorie Juniors, sur les mêmes années d'âges (filles et garçons âgés de 14 à 18 ans) adoptées à l'international par la LEN et la World Aquatics, nous avons également l'occasion de mettre en adéquation nos championnats de France Juniors en bassin de 50 m, avec les conditions de sélection et de participation aux compétitions internationales mises en place pour les nageurs de cette catégorie : COMEN, FOJE, JOJE, CEJ & CMJ.

Au vu des écarts de maturité observés en termes de capacités physiques, physiologiques, psychologiques... entre 14 et 18 ans, et à fortiori chez les garçons, il est indispensable d'offrir à cette population des conditions de confrontation non seulement équitables, mais également soucieuses de la fragilité qui semble la caractériser (indécision, impatience, découragement rapide, motivation changeante...).

Dans la perspective de répondre à la fois à la disparité du nombre et du niveau des participants observée selon les sexes, mais également de servir une progression et une formation efficace et pérenne du nageur (le former à ne pas dépenser inutilement l'énergie dont il dispose, pour lui permettre de toujours progresser), nous envisageons leur confrontation au sein deux classements distincts filles garçons :

- Filles : 14-15 ans & 16 à 18 ans
- Garçons : 14 ans, 15-16 ans & 17-18 ans

D'une manière similaire, l'augmentation du nombre et de la durée des séances d'entraînement, ainsi que l'évolution de la préparation physique (générale versus spécifique), doit être envisagée pour viser prioritairement une progression des performances via l'obtention et le maintien du meilleur rendement avant de, et pour, développer la puissance.

Car si pour accroître sa vitesse le nageur doit pulser les masses d'eau à une fréquence plus élevée, il le fait toujours au détriment de son rendement mais plus ou moins en fonction de la puissance dont il dispose. Cela permet d'éviter un gaspillage tout au long de la formation pour mettre l'énergie économisée progressivement au service de la puissance.

Toutefois, il peut être utile et souhaitable d'envisager une augmentation de la puissance dès l'âge de 15-16 ans pour les filles, en raison de la précocité de leur maturité (physique & physiologique) comparativement aux garçons, notamment dans le cadre de la partie spécifique de la préparation physique.



Orientations Techniques & Sportives 2024 et +

Cette tranche d'âge constitue une étape décisive vers l'accession au plus haut niveau, l'objectif est donc de permettre à chaque nageur qui réalise des performances de niveau national de nager toujours plus vite, notamment en lui permettant de cibler ce qui le sépare de la haute performance. Ainsi il pourra **s'entraîner à progresser**, et non plus **progresser à s'entraîner**.

Les principes appliqués antérieurement seront poursuivis et la durée et le nombre de séances d'entraînement progressivement augmentés, afin d'obtenir des transformations à la fois plus efficaces et pérennes.

Comme précédemment, l'augmentation du nombre et de la durée des séances d'entraînement, ainsi que l'intégration d'un programme de préparation physique générale (visant à transférer dans l'eau des informations kinesthésiques et proprioceptives perçues hors de l'eau), devrait être poursuivie prioritairement dans le but de faciliter l'intégration des principes d'action (opérant dans les différentes nages) nécessaires à **l'obtention et au maintien du meilleur rendement** avant de, et pour, développer la puissance.

A cet effet, enjoindre et veiller à ce que le nageur conserve un alignement postural, lui permettant à la fois d'optimiser les phases d'accélération (toujours brèves) durant les actions propulsives et de réduire en dehors des actions propulsives les phases de décélération (toujours plus longues) mais où celui-ci progresse plus en distance.

Rechercher une coordination des actions ventilatoires et actions propulsives compatible avec cet objectif, en ajustant son débit expiratoire à l'intensité croissante des forces mises en jeu au cours des phases d'accélération, et in fine favoriser une expiration brève et complète appropriée au maintien de son alignement postural.



Championnats de France Juniors

Modes de qualification et règlements

Temps de qualification

Programme

Récompenses et Trophée ELITE



période
d'engagement

réunion technique

dates compétition

12 réunions

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
janvier							
février							
mars							
avril		1	2	3	4	5	6
mai	7	8	9	10	11	12	13
juin							
juillet	14	15	16	17	18	19	20
août							
septembre	21	22	23	24	25	26	27
octobre							
novembre							
décembre	28	29	30				

12 ans

13 ans

14 ans

15 ans

16 ans

17 ans

18 ans

19 ans et +

17 épreuves
individuelles

12 €

8 épreuve
de relais

14 €



PRÉ REQUIS : être licencié à la Fédération Française de Natation avant le 6 avril.

CHAMPIONNATS QUALIFICATIFS

EUROS JUNIORS

Coupe de la COMEN

RÉALISATION DES TEMPS DE QUALIFICATION :

Seront qualifiés les nageurs qui auront réalisé les temps exigés (page suivante) **du 1er janvier 2024 au 6 avril 2025** lors des compétitions listées ci-après :

- les championnats nationaux 2024 en grand bassin,
- les webconfrontations des Ligues #1 et #2,
- le Circuit FFN des meetings Qualificatifs,
- les compétitions internationales auxquelles les sélections nationales participent,
- les compétitions internationales inscrites aux calendriers European Aquatics® et/ou World Aquatics ET dont les dates correspondent aux périodes définies par la Fédération Française de Natation.

RÉSULTATS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS en petit bassin :

Sont qualifiés, toutes nationalités sportives confondues :

- les 4 premières et premiers de chaque finale A
- les 4 premières et premiers par année d'âge de chaque épreuve disputée en classement au temps.

Les nageuses et nageurs de 14 à 17 ans **en 2024** (nés de 2010 à 2007) sont concernés par ce dispositif.

QUALIFICATION AUX RANKINGS

Le dispositif des rankings, expérimenté en 2024 est appliqué à toutes les années d'âge.

Si et seulement si le nombre de qualifiés AU TEMPS n'atteint pas les Rk renseignés dans la grille des temps exigés (page suivante), tous les nageurs qui **figureront parmi ces Rk le lundi 7 avril seront qualifiés** pour les championnats.

Il ne sera fait appel à aucune liste complémentaire.

Les rankings de chaque épreuves sont interrogés sur toutes les performances réalisées du **1er janvier 2024 au 6 avril 2025**.

ÉPREUVES COMPLÉMENTAIRES :

Les nageuses et nageurs qualifiés via les France Juniors en bassin de 25m et/ou les rankings peuvent choisir une épreuve complémentaire, deux pour les nageurs licenciés dans les DOM-TOM.

Impossibilité de s'engager sur la seule épreuve complémentaire, au moins une épreuve qualifiée doit être choisie avant de l'inscrire.

Les 400 4 nages, 400, 800 et 1500 nage libre, dames et messieurs, ne pourront pas être choisis en course complémentaire.

⚠ Pendant la période des engagements, une demande de participation à ces épreuves peut être adressée [ici](#), à la seule condition que cette épreuve ait été nagée au moins une fois depuis le 1er janvier 2025.

Les demandes seront classées en pourcentage du temps de qualification pour les départager si elles sont supérieures au nombre de places disponibles. Si la course se rajoute à la course complémentaire, elle sera facturée 60€.

RELAIS :

- Les relais devront **être composés sur extraNat pour être engagés** et ne pourront l'être que par des nageur(se)s qualifié(e)s individuellement. AUCUN remplaçant(e) ne sera accepté(e).



- Il ne peut y avoir plus de 2 relais par club pour chaque épreuve de relais.
- Un relais de club comprenant plus d'un non sélectionnable dans sa composition ne pourra pas prétendre à accéder au podium.
- Les relais ne sont pas OPEN.
- Classement au temps de tous les relais.

Les relais du jour pourront être modifiés jusqu'à une demi-heure avant la fin de l'échauffement de l'après-midi. **Tout forfait non déclaré fera l'objet d'une pénalité de 168€.**

Mode de qualification World Aquatics :

Les nageurs étrangers appartenant à une fédération nationale affiliée à World Aquatics pourront s'engager à ces championnats [selon la grille spécifique](#) en dernière page. La demande devra être effectuée et envoyée par la fédération d'appartenance des nageurs concernés pour le **1^{er} avril**, dernier délai. La Fédération Française de Natation se réserve le droit de refuser des engagements.



Natation
Course 2025

Juniors

Epreuves	Rk	Année de naissance	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	
			2011	2010	2009	2008	2007	
50 nage libre	12		♀	28.58	28.01	27.71	27.33	27.09
			♂	26.69	25.84	25.12	24.62	24.12
100 nage libre	14		♀	1:02.33	1:00.53	59.91	59.19	58.65
			♂	58.35	56.40	54.74	53.58	52.84
200 nage libre	16		♀	2:16.25	2:11.86	2:10.84	2:08.60	2:07.55
			♂	2:07.82	2:03.32	1:59.17	1:57.16	1:55.48
400 nage libre	12		♀	4:44.84	4:36.87	4:32.62	4:28.39	4:27.47
			♂	4:30.66	4:19.17	4:13.10	4:06.12	4:02.58
800 nage libre	8		♀	9:44.60	9:25.59	9:21.58	9:09.94	9:09.46
			♂	9:20.58	8:56.13	8:43.25	8:31.04	8:25.11
1500 nage libre	8		♀	18:53.26	18:07.55	17:55.76	17:43.08	17:39.73
			♂	17:57.75	17:06.91	16:37.59	16:13.01	16:02.04
50 dos	12		♀	32.80	31.98	31.45	31.10	30.86
			♂	31.01	29.75	28.82	28.08	27.69
100 dos	14		♀	1:10.87	1:09.24	1:08.05	1:06.94	1:06.53
			♂	1:07.51	1:03.80	1:02.16	1:00.70	59.70
200 dos	16		♀	2:32.41	2:29.09	2:26.81	2:25.64	2:24.78
			♂	2:27.36	2:19.06	2:15.12	2:11.69	2:10.64
50 brasse	12		♀	36.40	35.35	34.72	34.33	34.14
			♂	34.37	32.44	31.47	30.79	30.10
100 brasse	14		♀	1:19.66	1:17.08	1:16.43	1:16.04	1:15.30
			♂	1:15.49	1:11.83	1:08.99	1:07.27	1:06.34
200 brasse	16		♀	2:51.96	2:46.73	2:45.61	2:43.67	2:42.66
			♂	2:45.40	2:36.44	2:29.68	2:27.33	2:26.62
50 papillon	12		♀	30.47	29.58	29.17	28.79	28.58
			♂	28.69	27.57	26.72	26.05	25.55
100 papillon	14		♀	1:08.92	1:06.54	1:05.36	1:04.59	1:04.04
			♂	1:04.55	1:01.68	59.46	58.19	57.14
200 papillon	16		♀	2:38.79	2:31.16	2:28.41	2:24.20	2:23.74
			♂	2:27.53	2:17.95	2:14.77	2:11.64	2:09.44
200 4 nages	16		♀	2:34.13	2:30.89	2:28.15	2:26.95	2:25.47
			♂	2:26.46	2:19.61	2:15.93	2:12.61	2:10.50
400 4 nages	12		♀	5:27.34	5:15.02	5:12.75	5:08.72	5:07.02
			♂	5:09.80	4:57.12	4:48.11	4:42.69	4:39.07



mar. 15 avr. 2025 mer. 16 avr. 2025 jeu. 17 avr. 2025 ven. 18 avr. 2025 sam. 19 avr. 2025 dim. 20 avr. 2025

Séries - Premières séries *

400 4 nages ♀	400 4 nages ♂	50 nage libre ♀	50 nage libre ♂	400 nage libre ♂	400 nage libre ♀
100 papillon ♂	100 papillon ♀	50 papillon ♂	50 papillon ♀	200 dos ♀	200 dos ♂
50 dos ♀	50 dos ♂	200 4 nages ♀	200 4 nages ♂	50 brasse ♂	50 brasse ♀
100 brasse ♂	100 brasse ♀	200 brasse ♂	200 brasse ♀	100 nage libre ♀	100 nage libre ♂
200 nage libre ♀	200 nage libre ♂	100 dos ♀	100 dos ♂	200 papillon ♂	200 papillon ♀
* 800 nage libre ♂	* 800 nage libre ♀	* 1500 nage libre ♂	* 1500 nage libre ♀		

Finale A 14 ans Garçons - Finales B & A 14-15 ans & 16-18 ans Filles // 15-16 ans & 17-18 ans Garçons - Séries finales **

** 800 nage libre ♂	** 800 nage libre ♀	** 1500 nage libre ♂	** 1500 nage libre ♀	400 nage libre ♂	400 nage libre ♀
50 dos ♀	50 dos ♂	50 nage libre ♀	50 nage libre ♂	200 dos ♀	200 dos ♂
100 papillon ♂	100 papillon ♀	200 brasse ♂	200 brasse ♀	50 brasse ♂	50 brasse ♀
1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums
400 4 nages ♀	400 4 nages ♂	200 4 nages ♀	200 4 nages ♂	200 papillon ♂	200 papillon ♀
100 brasse ♂	100 brasse ♀	50 papillon ♂	50 papillon ♀	100 nage libre ♀	100 nage libre ♂
200 nage libre ♀	200 nage libre ♂	100 dos ♀	100 dos ♂	2- Podiums	2- Podiums
2- Podiums	2- Podiums	2- Podiums	2- Podiums	4x100 Nage Libre ♀	4x100 4 nages ♀
4x200 Nage Libre ♂	4x200 nage libre ♀	4x100 4 nages ♂	4x100 4 nages ♀	3- Podiums	3- Podiums
3- Podiums	3- Podiums	4x100 nage libre ♀	4x100 Nage Libre ♂		
		3- Podiums	3- Podiums		

Tarif épreuve individuelle

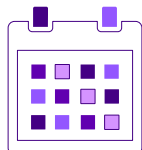
12,00 €

Tarif épreuve de relais

14,00 €

Les horaires seront ajustés selon le taux d'engagement, et, le cas échéant, en fonction des retransmissions télévisées.

Prenez soin de vérifier votre espace extraNat les jours suivants la fin des championnats pour vérifier l'état de vos factures (majoration des engagements). Vous avez jusqu'à 15 jours pour les régler.



Le premier français de chaque finale A sera déclaré « Champion de France Juniors »

Deux podiums pour les filles, trois podiums pour les garçons, par épreuve :

- Podium Champion de France JUNIORS 14-15 ans Dames, 14 ans Messieurs, 15-16 ans Messieurs.
- Podium Champion de France JUNIORS 16-18 ans Dames, 17-18 ans Messieurs.

Chaque relais fera l'objet d'un podium. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, prendront part en fonction de leur rang de classement aux podiums aux côtés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS - TROPHÉE ELITE

Un classement concatènera les résultats des finales A et B. Tous les nageurs se verront attribuer **8 points** pour leur participation aux championnats **ET** les 16 premières et premiers de ce classement combiné, de chaque épreuve individuelle, marquent des points selon le barème ci-dessous.

Classement fusionné des finales A et B

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	90	68	56	51	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35

Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » des championnats et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Concernant les 800 et 1500, les résultats finaux obtenus à l'issue du classement au temps des premières séries et séries finales distribueront les 16 rangs de points. Ce classement ne pourra pas comprendre plus de 2 non-sélectionnables licenciés dans un club français.

Si un à deux nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 16 premiers, les points seront attribués aux nageurs suivants du classement combiné des finales A & B.

Tout disqualifié sera exclu de ce classement



5èmes Championnats de France Juniors 25m

Rankings qualificatifs et règlement

Programme

Récompenses et Trophée ELITE



période
d'engagement

réunion technique

dates compétition

10 réunions

janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

12 ans

13 ans

14 ans

15 ans

16 ans

17 ans

18 ans

19 ans et +

17 épreuves
individuelles

12 €

6 épreuves
de relais

14 €



PRÉ REQUIS : être licencié à la Fédération Française de Natation avant le 24 novembre.

CHAMPIONNATS QUALIFICATIFS

FRANCE JUNIORS

FRANCE ÉLITE

QUALIFICATION aux rankings:

Les classements pris en compte seront ceux de la saison N en bassin de 50m, arrêtés au 31 août. Il n'y aura aucune liste complémentaire en cas de défection dans une épreuve.

Les rankings ci-dessous sont constitués par les « x » premiers nageurs français. Les nageurs non sélectionnables, licenciés FFN, et initialement dans les rankings, seront également qualifiés et rajoutés aux « x » nageurs français.

Rangs retenus par épreuve et PAR ANNÉE D'ÂGE J14 ans - J15 ans - J16 ans - J17 ans - J18 ans

Style - Distance	50	100	200	400	800	1500
Nage libre	12	14	14	12	10	8
Dos	12	14	14			
Brasse	12	14	14			
Papillon	12	14	14			
4 nages			14	12		

Le temps retenu pour engager les nageurs sur chaque épreuve sera identique au temps réalisé en bassin de 50m pour se classer dans les rankings qualificatifs.

ÉPREUVES COMPLÉMENTAIRES :

Les nageuses et nageurs qualifiés via les rankings peuvent choisir une épreuve complémentaire, deux pour les nageurs licenciés dans les DOM-TOM.

Impossibilité de s'engager sur la seule épreuve complémentaire, au moins une épreuve qualifiée doit être choisie avant de l'inscrire.

Les 400 4 nages, 400, 800 et 1500 nage libre, dames et messieurs, ne pourront pas être choisis en course complémentaire, aucun complément ne sera effectué.

RELAIS :

- Les relais devront **être composés sur extraNat pour être engagés** et ne pourront l'être que par des nageur(se)s qualifié(e)s individuellement. AUCUN remplaçant(e) ne sera accepté(e).
- Il ne peut y avoir plus de 2 relais par club pour chaque épreuve de relais.
- Un relais de club comprenant plus d'un non sélectionnable dans sa composition ne pourra pas prétendre à accéder au podium.
- Classement au temps de tous les relais.

Les relais pourront être modifiés jusqu'à une demi-heure avant le début de la réunion de l'après-midi. **Tout forfait non déclaré fera l'objet d'une pénalité de 168€.**



Distribution des Finales A et qualification pour les France Juniors et France Elite 2025.

- La **finale A « Juniors 18 ans »** regroupera les 8 meilleurs nageuses et les 8 meilleurs nageurs (nés en 2007). **Les 4 premières et 4 premiers de cette finale** seront directement qualifié(e)s aux championnats de France ELITE 2026 en grand bassin.
- La **finale A « Juniors 17 ans »** regroupera les 8 meilleurs nageuses et les 8 meilleurs nageurs (nés en 2008). **Les 4 premières et 4 premiers de cette finale** seront directement qualifié(e)s aux championnats de France Juniors 2026 en grand bassin.
- La **finale A « Juniors 16 ans »** regroupera les 8 meilleurs nageuses et les 8 meilleurs nageurs (nés en 2009). **Les 4 premières et 4 premiers de cette finale** seront directement qualifié(e)s aux championnats de France Juniors 2026 en grand bassin.
- La **finale A « Juniors 15 ans »** regroupera les 8 meilleurs nageuses et les 8 meilleurs nageurs (nés en 2010). **Les 4 premières et 4 premiers de cette finale** seront directement qualifié(e)s aux championnats de France Juniors 2026 en grand bassin.
- La **finale A « Juniors 14 ans »** regroupera les 8 meilleurs nageuses et les 8 meilleurs nageurs (nés en 2011). **Les 4 premières et 4 premiers de cette finale** seront directement qualifié(e)s aux championnats de France Juniors 2026 en grand bassin.
- **Concernant les 800 et 1500 nage libre**, épreuves au format « classement au temps », **les 4 premières et 4 premiers** de chaque année d'âge (**jusqu'aux Juniors 17 ans**) seront directement qualifié(e) aux championnats de France Juniors 2026 en grand bassin. **Les 4 premières et 4 premiers Juniors 18 ans** seront directement qualifié(e)s aux championnats de France ELITE 2026 en grand bassin.



mer. 10 déc. 2025	jeu. 11 déc. 2025	ven. 12 déc. 2025	sam. 13 déc. 2025	dim. 14 déc. 2025
Séries - Premières séries *				
100 brasse ♀ 100 papillon ♂ 50 dos ♀ * 200 dos ♂ 100 nage libre ♀ 400 nage libre ♂ * 800 nage libre ♀	100 brasse ♂ 100 papillon ♀ 50 dos ♂ * 200 dos ♀ 100 nage libre ♂ 400 nage libre ♀ * 800 nage libre ♂	200 papillon ♀ 50 nage libre ♂ 200 brasse ♀ 50 brasse ♂ 100 dos ♀ * 400 4 nages ♂ * 1500 nage libre ♀	200 papillon ♂ 50 nage libre ♀ 200 brasse ♂ 50 brasse ♀ 100 dos ♂ * 400 4 nages ♀ * 1500 nage libre ♂	200 4 nages ♂ 200 4 nages ♀ 50 papillon ♂ 50 papillon ♀ 200 nage libre ♂ 200 nage libre ♀

Finale A par année d'âge - Séries finales **				
** 800 nage libre ♀ 100 papillon ♂ 100 brasse ♀ 200 dos ♂ 1- Podiums 50 dos ♀ ** 400 nage libre ♂ 100 nage libre ♀ 2- Podiums 4x50 4 nages ♂ 4x50 nage libre ♀ 3- Podiums	** 800 nage libre ♂ 100 papillon ♀ 100 brasse ♂ 200 dos ♀ 1- Podiums 50 dos ♂ ** 400 nage libre ♀ 100 nage libre ♂ 2- Podiums 4x50 4 nages ♀ 4x50 Nage Libre ♂ 3- Podiums	** 1500 nage libre ♀ 50 nage libre ♂ 200 brasse ♀ 50 brasse ♂ 1- Podiums 200 papillon ♀ ** 400 4 nages ♂ 100 dos ♀ 2- Podiums 4x50 Nage Libre ♀ 3- Podiums	** 1500 nage libre ♂ 50 nage libre ♀ 200 brasse ♂ 50 brasse ♀ 1- Podiums 200 papillon ♂ ** 400 4 nages ♀ 100 dos ♂ 2- Podiums 4x50 4 nages ♂ 3- Podiums	200 nage libre ♂ 50 papillon ♀ 200 4 nages ♂ 1- Podiums 200 nage libre ♀ 50 papillon ♂ 200 4 nages ♀ 2- Podiums

Tarif épreuve individuelle

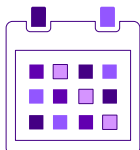
12,00 €

Tarif épreuve de relais

14,00 €

Les horaires seront ajustés selon le taux d'engagement.

Prenez soin de vérifier votre espace extraNat les jours suivants la fin des championnats pour vérifier l'état de vos factures (majoration des engagements). Vous avez jusqu'à 15 jours pour les régler.
Les tarifs sont modifiables suite aux votes du règlement financier de l'Assemblée Générale 2025.



Le vainqueur de chaque finale A sera déclaré « Champion de France 25m Juniors 14 ans, Juniors 15 ans... ».

Toutes les courses, y compris les relais, feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France prendront part en fonction de leur rang de classement aux podiums aux côtés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS - TROPHÉE ELITE :

Un classement concatènera les résultats des cinq finales A.

Tous les nageurs se verront attribuer **4 points** pour leur participation aux championnats **ET** les 16 premières et premiers de ce classement concaténé, de chaque épreuve individuelle, marquent des points selon le barème ci-dessous.

Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » des championnats et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Concernant les 800 et 1500, les résultats finaux obtenus à l'issue du classement au temps des premières séries et séries finales distribueront les 16 rangs de points. Ce classement ne pourra pas comprendre plus de 2 non-sélectionnables licenciés dans un club français.

Tout disqualifié sera exclu de ce classement.

Classement fusionné des cinq finales A

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	70	53	44	39	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25



TOUTES CATÉGORIES

Natation
Course 2025



Orientations
Techniques et
Sportives

Les web
confront@tions

Départementales

de Ligues

Final Tour

12 à 14 ans

France Nationale 2

50m

France Elite

Open d'Eté



France Elite

25m

Interclubs



Tout engagement pour une compétition via extraNat
nécessitera la souscription d'une licence compétiteur.



Période du 19 septembre au 21 décembre

Les Départements ne pourront organiser **qu'une seule** webconfront@tion :

- plusieurs sites possibles à une même date, ou,
- à dates différentes MAIS pour catégories et/ou années d'âge DIFFÉRENTES.

Toutes catégories possibles, selon les règlements définis par les Ligues et/ou départements

Petite soeur de la webconfront@tion des ligues, ces compétitions compileront les résultats de plusieurs compétitions qui établira un classement général. Une page de résultats sera dédiée à la concaténation de toutes les compétitions et vous pourrez consulter le classement national de toutes les épreuves.

Nous ne pouvons pas ignorer la diversité de nos territoires, ni la variété du format de compétition des championnats aussi nombreux que le nombre de départements qui compose notre fédération :

- format séries-finales,
- format classement au temps,
- par catégorie, par année d'âge ou toutes catégories.
- format deux jours, deux jours et demi ou 3 jours.

Nous souhaitons encourager toutes les initiatives pour donner à ces championnats l'éclat qu'il mérite : toute un département qui se retrouve dans un esprit fédérateur et compétitif.

Ce sont donc 100 championnats départementaux Automne qui pourraient être concaténés pour ne produire qu'un seul résultat de compétition dont les statistiques seront sans précédent!

Déclaration des compétitions :

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Le déclarant choisira :

- **Id.338 : Championnats départementaux Automne petit bassin (Web Confront@tion)**

Contenu du programme :

Les programmes construits par les comités départementaux sont libres d'intégrer ou non l'ensemble des épreuves World Aquatics.

Seuls les résultats des séries seront pris en compte. Ainsi, chaque département pourra organiser son format de compétition comme il le souhaite : classements au temps ou séries-finales.

Les résultats seront pris toutes catégories confondues. Ainsi, chaque département pourra intégrer les catégories qu'elles souhaitent.

La valorisation d'un niveau promotionnel :

La performance **est au centre** du Classement National des Clubs (CNC).

En nous appuyant sur les webconfront@tions, nous mettons en lumière un niveau de pratique promotionnel.

Tous les niveaux nationaux (Juniors, Elite 50 m, Nationale 2, Benjamins et Open d'Été) sont cotés au CNC. La participation à ces événements nationaux est adossée à la réalisation de performances identifiées dans les grilles de qualification.

Le niveau promotionnel sera identifié par rapport aux grilles des Championnats de France JUNIORS, de Nationale 2 et Championnats de France ELITE. Ainsi, toutes les nageuses et nageurs n'ayant réalisé aucune performance de la grille JUNIORS, Nationale 2 et ELITE, **à la veille de la compétition en référence seront considérés comme appartenant au niveau promotionnel.**



C'est à cet instant que chaque webconfront@tion sera utilisée pour établir le classement du Trophée Promotionnel.

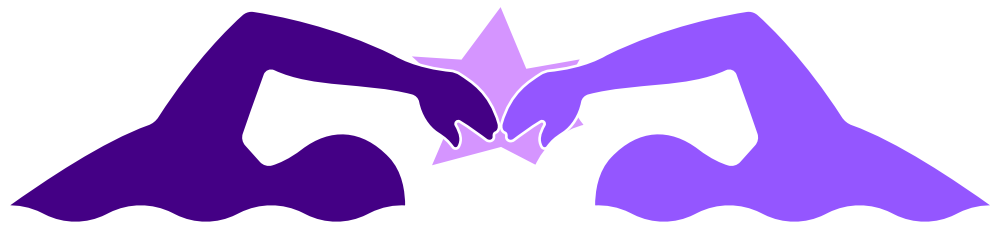
Les résultats de toutes les épreuves seront pris en compte pour calculer le classement du Trophée Promotionnel. Le système cherchera la première nageuse ou premier nageur NON QUALIFIÉ(E) aux championnats de France JUNIORS, de Nationale 2 ou ELITE pour démarrer la distribution des points jusqu'au 16^{ème} selon la table de points ci-dessous.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	20	18	16	15	14	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23

Tout nageur se verra attribuer 1 point au titre de sa participation.

L'ensemble des points marqués par chaque club d'un même département seront additionnés pour établir un classement entre tous les départements de métropole et d'Outre-Mer.

Il sera utilisé pour attribuer les points du volet N°4 du classement de « Mon département en actions » .



Période #1 => du 15 mars au 1^{er} avril **Période #2 =>** du 21 juin au 8 juillet

Un seul championnat par période (mais plusieurs sites possibles à une même date)

Toutes catégories possibles, selon les règlements définis par les Ligues

L'idée est simple : il s'agit de compiler les résultats de plusieurs compétitions et d'en établir un classement général. Une page de résultats sera dédiée à la concaténation de toutes les compétitions et, en y accédant à l'issue de chaque période, vous pourrez consulter le classement national de toutes les épreuves.

Nous ne pouvons pas ignorer la diversité de nos territoires, ni la variété du format de compétition des championnats aussi nombreux que le nombre de Ligues qui compose notre fédération :

- format séries-finales,
- format classement au temps,
- participation des Benjamins ou non,
- format deux jours, deux jours et demi ou 3 jours.

Nous souhaitons encourager toutes les initiatives pour donner à ces championnats l'éclat qu'il mérite : toute une région qui se retrouve dans un esprit fédérateur et compétitif.

Seul ce type de championnats de Ligue est qualificatif aux championnats nationaux.

Tout autre support pourra être utilisé pour promouvoir le niveau de pratique régional sans pouvoir prétendre à considérer les performances réalisées comme qualificatives aux championnats de France, quels qu'ils soient.

Déclaration des compétitions :

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Chaque Ligue devra demander la déclaration de leurs championnats à la Fédération Française de Natation, ici : odp@ffnatation.fr

Jury :

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Contenu du programme :

Les programmes construits par les Ligues sont libres d'intégrer ou non l'ensemble des épreuves AQUA.

Seuls les résultats des séries seront pris en compte. Ainsi, chaque Ligue pourra organiser son format de compétition comme elle le souhaite : classements au temps ou séries-finales.

Les résultats seront pris toutes catégories confondues. Ainsi, chaque Ligue pourra intégrer les catégories qu'elles souhaitent.

Les modalités d'organisation :

Les regroupements de Ligues sont possibles, mais les championnats ainsi organisés seront considérés comme championnats de Ligue à part entière pour chaque Ligue participante. Proposer les deux formats, regroupement de ligues + championnats de Ligue pour une même ligue participante aux deux, et pour la même période ne sera pas permis.

En dehors des regroupements de Ligues, un nageur licencié dans une Ligue **ne pourra pas participer à un championnat d'une autre Ligue** à l'exception des nageurs s'entraînant dans un club identifié dans le PPF. Ils devront alors choisir l'une des deux ligues le cas échéant.



La valorisation d'un niveau promotionnel :

La performance **est au centre** du Classement National des Clubs (CNC).

En nous appuyant sur les webconfront@tions, nous mettons en lumière un niveau de pratique promotionnel.

Tous les niveaux nationaux (Juniors, Elite 50 m, Nationale 2, Benjamins et Open d'Eté) sont cotés au CNC. La participation à ces événements nationaux est adossée à la réalisation de performances identifiées dans les grilles de qualification.

Le niveau promotionnel sera identifié par rapport aux grilles des Championnats de France JUNIORS, de Nationale 2 et Championnats de France ELITE. Ainsi, toutes les nageuses et nageurs n'ayant réalisé aucune performance de la grille JUNIORS, Nationale 2 et ELITE, **à la veille de la compétition en référence** **seront considérés comme appartenant au niveau promotionnel.**

C'est à cet instant que chaque WEB Confront@tion sera utilisée pour établir le classement du Trophée Promotionnel.

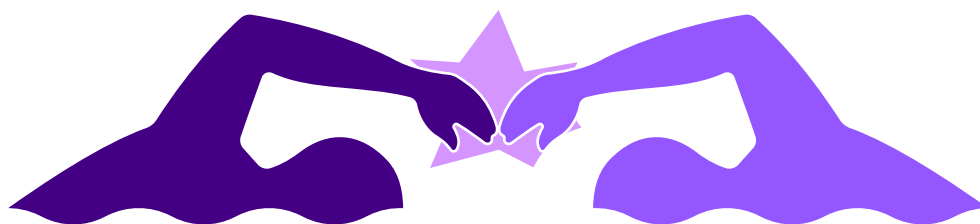
Les résultats de toutes les épreuves seront pris en compte pour calculer le classement du Trophée Promotionnel. Le système cherchera la première nageuse ou premier nageur NON QUALIFIÉ(E) aux championnats de France JUNIORS, de Nationale 2 ou ELITE pour démarrer la distribution des points jusqu'au 16^{ème} selon la table de points ci-dessous.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3

Tout nageur se verra attribuer 1 point au titre de sa participation.

Cette table de points sera utilisée à deux reprises, lors de la saison 2025 :

- Les championnats de Ligues #1 et #2 **en bassin de 50m**, qualificatifs pour l'ensemble des championnats nationaux.



Championnats de France Nationale 2

Modes de qualification et règlements

Temps de qualification

Programme

Récompenses et Trophée ELITE



période
d'engagement

réunion technique

dates compétition

12 réunions

janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28				

12 ans

13 ans

14 ans

15 ans

16 ans

17 ans

18 ans

19 ans et +

17 épreuves
individuelles

12 €

3 épreuve
de relais

14 €



PRÉ REQUIS : être licencié à la Fédération Française de Natation avant le 11 mai.

LES CHAMPIONNATS NE SONT PAS OPEN

Natation
Course 2025

CHAMPIONNATS QUALIFICATIFS

France ELITE

Open d'Eté

Nationale 2

RÉALISATION DES TEMPS DE QUALIFICATION :

Seront qualifiés les nageurs qui auront réalisé les temps exigés (page suivante) **du 1^{er} janvier 2024 au 11 mai 2025** lors des compétitions listées ci-après :

- les championnats nationaux en grand bassin,
- les webconfrontations des Ligues #1 et #2,
- le Circuit FFN des meetings Qualificatifs,
- les compétitions internationales auxquelles les sélections nationales participent,
- les compétitions internationales inscrites aux calendriers European Aquatics® et/ou World Aquatics ET dont les dates correspondent aux périodes définies par la Fédération Française de Natation.

ÉPREUVES COMPLÉMENTAIRES :

Les nageuses et nageurs qualifiés via les rankings peuvent choisir une épreuve complémentaire, deux pour les nageurs licenciés dans les DOM-TOM.

Impossibilité de s'engager sur la seule épreuve complémentaire, au moins une épreuve qualifiée doit être choisie avant de l'inscrire.

Les 400 4 nages, 400, 800 et 1500 nage libre, dames et messieurs, ne pourront pas être choisis en course complémentaire.

⚠ Pendant la période des engagements, une demande de participation à ces épreuves peut être adressée [ici](#), à la seule condition que cette épreuve ait été nagée au moins une fois depuis le 1er janvier 2025.

Les demandes seront classées en pourcentage du temps de qualification pour les départager si elles sont supérieures au nombre de places disponibles. Si la course se rajoute à la course complémentaire, elle sera facturée 60€.

RELAIS :

- Les relais devront **être composés sur extraNat pour être engagés** et ne pourront l'être que par des nageur(se)s qualifié(e)s individuellement. AUCUN remplaçant(e) ne sera accepté(e).
- Il ne peut y avoir plus de 2 relais mixtes par club pour chaque épreuve de relais.
- Un relais de club comprenant plus d'un non sélectionnable dans sa composition ne pourra pas prétendre à accéder au podium.
- Les relais ne sont pas OPEN.
- Classement au temps de tous les relais.

Les relais du jour pourront être modifiés jusqu'à une demi-heure avant la fin de l'échauffement de l'après-midi. **Tout forfait non déclaré fera l'objet d'une pénalité de 168€.**



Natation
Course 2025

Nationale 2

Style - Distance	50	100	200	400	800	1500
------------------	----	-----	-----	-----	-----	------

nage libre	♀	27.78	1:00.14	2:10.93	4:35.88	9:28.20	18:13.35
	♂	24.44	0:53.25	1:57.39	4:08.94	8:37.19	16:32.77

dos	♀	31.68	1:08.42	2:28.96
	♂	27.96	1:00.34	2:12.77

brasse	♀	35.12	1:17.17	2:47.30
	♂	30.69	1:07.56	2:29.28

papillon	♀	29.36	1:05.70	2:28.29
	♂	25.96	57.75	2:11.88

4 nages	♀		2:29.02	5:16.00
	♂		2:13.15	4:44.33





Natation Course 2025

Nationale 2

Programme



jeu. 22 mai 2025	ven. 23 mai 2025	sam. 24 mai 2025	dim. 25 mai 2025
<i>Séries - Premières séries *</i>			
400 nage libre ♀	400 nage libre ♂	200 nage libre ♀	200 nage libre ♂
200 4 nages ♂	200 4 nages ♀	200 papillon ♂	200 papillon ♀
200 brasse ♀	200 brasse ♂	50 dos ♀	50 dos ♂
100 dos ♂	100 dos ♀	100 nage libre ♂	100 nage libre ♀
50 papillon ♀	50 papillon ♂	50 brasse ♀	50 brasse ♂
100 papillon ♂	100 papillon ♀	100 brasse ♂	100 brasse ♀
200 dos ♀	200 dos ♂	50 nage libre ♀	50 nage libre ♂
* 800 nage libre ♂	* 800 nage libre ♀	* 1500 nage libre ♂	* 1500 nage libre ♀
		400 4 nages ♀	400 4 nages ♂
Finales C, B & A - Séries finales **			
400 nage libre ♀	400 nage libre ♂	200 nage libre ♀	200 nage libre ♂
200 4 nages ♂	200 4 nages ♀	200 papillon ♂	200 papillon ♀
200 brasse ♀	200 brasse ♂	50 dos ♀	50 dos ♂
1- Podiums	1- Podiums	100 nage libre ♂	100 nage libre ♀
100 dos ♂	100 dos ♀	1- Podiums	1- Podiums
50 papillon ♀	50 papillon ♂	50 brasse ♀	50 brasse ♂
100 papillon ♂	100 papillon ♀	100 brasse ♂	100 brasse ♀
200 dos ♀	200 dos ♂	50 nage libre ♀	50 nage libre ♂
** 800 nage libre ♂	** 800 nage libre ♀	** 1500 nage libre ♂	** 1500 nage libre ♀
2- Podiums	2- Podiums	400 4 nages ♀	400 4 nages ♂
4x200 Nage Libre ♀	4x100 Nage Libre ♂	2- Podiums	2- Podiums
3- Podiums	3- Podiums	4x100 4 nages ♂	
		3- Podiums	
Tarif épreuve individuelle	12,00 €	Tarif épreuve de relais	14,00 €
Les horaires seront ajustés selon le taux d'engagement.			
Prenez soin de vérifier votre espace extraNat les jours suivants la fin des championnats pour vérifier l'état de vos factures (majoration des engagements). Vous avez jusqu'à 15 jours pour les régler.			



Chaque vainqueur de finale A sera déclaré « Champion de France Nationale 2 ». Toutes les courses, y compris les relais, feront l'objet d'un podium, récompensés par une médaille de la Fédération Française de Natation.

Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables licenciés en France prendront part aux podiums en fonction de leur rang de classement aux cotés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

Invitation Championnats de FRANCE ELITE et OPEN d'Eté :

Les 4 premiers de chaque finale A et les 4 meilleurs temps des séries des 800 et 1500 nage libre, toutes nationalités sportives confondues, seront qualifiés **pour les Championnats de France ELITE de Montpellier et l'OPEN d'Eté (lieu à définir)**. Ils pourront s'y engager pour l'épreuve concernée. Une course complémentaire est autorisée.

Classement National des Clubs - Trophée Nationale 2 :

Tous les nageurs se verront attribuer 3 points pour leur participation aux championnats **ET** les 16 premières et premiers des finales A, B de chaque épreuve individuelle marquent des points selon le barème ci-dessous.

Concernant les 800 et 1500, les résultats des séries seront pris en compte. Les 16 premiers de ce classement marquent des points selon le barème ci-dessus.

Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Nationale 2 » du championnat et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Place	FINALE A								FINALE B							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	70	53	44	39	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25



Championnats de France

ELITE 50m

Modes de qualification

Temps de qualification

Programme et règlements

Récompenses et Trophée ELITE



période
d'engagement

réunion technique

dates compétition

12 réunions

janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
							1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29

12 ans

13 ans

14 ans

15 ans

16 ans

17 ans

18 ans

19 ans et +

17 épreuves
individuelles

12 €

0 épreuve
de relais

-€



PRÉ REQUIS : être licencié à la Fédération Française de Natation **avant le 1^{er} juin**.

CHAMPIONNATS QUALIFICATIFS

Monde - Singapour

RÉALISATION DES TEMPS DE QUALIFICATION :

Seront qualifiés les nageurs qui auront réalisé les temps exigés (page suivante) **du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} juin** lors des compétitions listées ci-après :

- les championnats nationaux 2024 en grand bassin,
- les webconfrontations des Ligues #1 et #2,
- le Circuit FFN des meetings Qualificatifs,
- les compétitions internationales auxquelles les sélections nationales participent,
- les compétitions internationales inscrites aux calendriers European Aquatics® et/ou World Aquatics ET dont les dates correspondent aux périodes définies par la Fédération Française de Natation.

RÉSULTATS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS 2024 en petit bassin :

Les nageuses et nageurs de 18 ans **en 2024** (nés en 2006), toutes nationalités sportives confondues, figurant parmi les 4 premiers de chaque finale A, et/ou de chaque épreuve disputée en classement au temps, sont qualifiés pour ces championnats dans l'épreuve concernée.

RÉSULTATS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE NATIONALE 2 2025 :

Les 4 premières nageuses et 4 premiers nageurs de chaque **finale A** (ou du classement au temps pour les 800 et 1500 nage libre) sont qualifiés dans l'épreuve concernée.

ÉPREUVES COMPLÉMENTAIRES :

Les nageuses et nageurs qualifiés via les France Juniors en petit bassin et/ou les Nationale 2 peuvent choisir une épreuve complémentaire, deux pour les nageurs licenciés dans les DOM-TOM.

Impossibilité de s'engager sur la seule épreuve complémentaire, au moins une épreuve qualifiée doit être choisie avant de l'inscrire.

Les 400 4 nages, 400, 800 et 1500 nage libre, dames et messieurs, ne pourront pas être choisis en course complémentaire.

⚠ Pendant la période des engagements, une demande de participation à ces épreuves peut être adressée [ici](#), à la seule condition que cette épreuve ait été nagée au moins une fois depuis le 1er janvier 2025.

Les demandes seront classées au temps pour les départager si elles sont supérieures au nombre de places disponibles. Si la course [se rajoute](#) à la course complémentaire, [elle sera facturée 60€](#).

Mode de qualification World Aquatics :

Les nageurs étrangers appartenant à une fédération nationale affiliée à World Aquatics pourront s'engager à ces championnats [selon la grille spécifique](#) en dernière page. La demande devra être effectuée et envoyée par la fédération d'appartenance des nageurs concernés pour le **15 mai**, dernier délai. La Fédération Française de Natation se réserve le droit de refuser des engagements.



Natation
Course 2025

Elite 50

Temps de qualification							
Style - Distance		50	100	200	400	800	1500
nage libre	♀	26.84	58.10	2:06.50	4:26.55	09:08.98	17:36.37
	♂	23.62	51.45	1:53.42	4:00.52	8:19.70	15:59.20
dos	♀	30.61	1:06.11	2:23.92			
	♂	27.01	58.30	2:08.28			
brasse	♀	33.94	1:14.56	2:41.64			
	♂	29.65	1:05.27	2:24.24			
papillon	♀	28.36	1:03.48	2:23.28			
	♂	25.09	55.79	2:07.42			
4 nages	♀				2:23.98	5:05.32	
	♂				2:08.65	4:34.71	



sam. 14 juin 2025

dim. 15 juin 2025

lun. 16 juin 2025

mar. 17 juin 2025

mer. 18 juin 2025

jeu. 19 juin 2025

Séries - Premières séries *

400 nage libre ♂	400 nage libre ♀	200 papillon ♀	200 brasse ♀	50 dos ♂	100 papillon ♂
200 4 nages ♀	100 dos ♂	50 brasse ♂	100 nage libre ♂	400 4 nages ♀	200 dos ♀
100 brasse ♂	100 brasse ♀	200 nage libre ♀	50 papillon ♀	200 brasse ♂	200 dos ♂
Second échauffement	Second échauffement	Second échauffement	Second échauffement	Second échauffement	Second échauffement
50 papillon ♂	200 nage libre ♂	200 papillon ♂	200 4 nages ♂	100 nage libre ♀	50 brasse ♀
100 papillon ♀	100 dos ♀	* 1500 nage libre ♀	50 dos ♀	50 nage libre ♂	50 nage libre ♀
400 4 nages ♂	Fin des épreuves	Fin des épreuves	* 800 nage libre ♂	* 800 nage libre ♀	1500 nage libre ♂
Fin des épreuves			Fin des épreuves	Fin des épreuves	Fin des épreuves

Finales C - Second échauffement - Finales B & A + séries finales**

400 nage libre ♂	400 nage libre ♀	200 papillon ♀	200 brasse ♀	50 dos ♂	50 brasse ♀
200 4 nages ♀	100 dos ♂	50 brasse ♂	100 nage libre ♂	400 4 nages ♀	100 papillon ♂
100 brasse ♂	100 brasse ♀	200 nage libre ♀	50 papillon ♀	200 brasse ♂	200 dos ♀
50 papillon ♂	200 nage libre ♂	200 papillon ♂	200 4 nages ♂	100 nage libre ♀	200 dos ♂
100 papillon ♀	100 dos ♀		50 dos ♀	50 nage libre ♂	50 nage libre ♀
400 4 nages ♂					
Second échauffement	Second échauffement	Second échauffement	Second échauffement	Second échauffement	Second échauffement
400 nage libre ♂	400 nage libre ♀	** 1500 nage libre ♀	50 papillon ♀	400 4 nages ♀	** 1500 nage libre ♂
200 4 nages ♀	100 dos ♂	50 brasse ♂	** 800 nage libre ♂	50 dos ♂	50 brasse ♀
100 brasse ♂	100 brasse ♀	200 papillon ♀	50 dos ♀	** 800 nage libre ♀	200 dos ♂
1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums
50 papillon ♂	200 nage libre ♂	200 nage libre ♀	100 nage libre ♂	200 brasse ♂	200 dos ♀
100 papillon ♀	100 dos ♀	200 papillon ♂	200 brasse ♀	100 nage libre ♀	100 papillon ♂
400 4 nages ♂	2- Podiums	2- Podiums	200 4 nages ♂	50 nage libre ♂	50 nage libre ♀
2- Podiums	Fin des épreuves	Fin des épreuves	2- Podiums	2- Podiums	2- Podiums
Fin des épreuves			Fin des épreuves	Fin des épreuves	Fin des épreuves

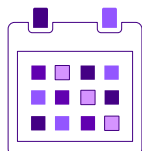
Tarif épreuve individuelle

12,00 €

Tarif épreuve de relais

14,00 €

Les horaires seront ajustés selon le taux d'engagement, et, le cas échéant, en fonction des retransmissions télévisées.



Prenez soin de vérifier votre espace extraNat les jours suivants la fin des championnats pour vérifier l'état de vos factures (majoration des engagements). Vous avez jusqu'à 15 jours pour les régler.





Chaque vainqueur de finale A sera déclaré « Champion de France ELITE ». Toutes les courses feront l'objet d'un podium, récompensées par une médaille de la Fédération Française de Natation.

Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France ou non prendront part en fonction de leur rang de classement aux podiums aux cotés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS - TROPHÉE ELITE :

Tous les nageurs se verront attribuer 10 points pour leur participation aux championnats ET les 24 premières et premiers des finales A, B et C de chaque épreuve individuelle marquent des points selon le barème ci-dessous. Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » du championnat et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Concernant les 800 et 1500, les résultats finaux obtenus à l'issue du classement au temps des premières séries et séries finales distribueront les 24 rangs de points. Ce classement ne pourra pas comprendre plus de 3 non-sélectionnables licenciés dans un club français.

	FINALE A								FINALE B								FINALE C							
Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Points	100	75	63	56	54	53	52	51	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35

Si un à trois nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 24 premiers, les points seront attribués aux 23, 22 ou 21 premiers. Tout disqualifié sera exclu de ce classement.



Open d'Eté

Natation
Course
2025

Modes de qualification

Temps de qualification

Programme et règlements

Récompenses et Trophée ELITE



période
d'engagement

réunion technique

dates compétition

12 réunions

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
janvier							
février							
mars		1	2	3	4	5	6
avril							
mai							
juin	7	8	9	10	11	12	13
juillet	14	15	16	17	18	19	20
août							
septembre	21	22	23	24	25	26	27
octobre							
novembre							
décembre	28	29	30	31	32	33	34

12 ans

13 ans

14 ans

15 ans

16 ans

17 ans

18 ans

19 ans et +

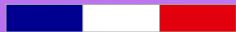
17 épreuves
individuelles

12 €

8 épreuves
de relais

14 €





PRÉ REQUIS : être licencié à la Fédération Française de Natation **avant le 7 juillet.**

RÉALISATION DES TEMPS DE QUALIFICATION :

Seront qualifiés les nageurs qui auront réalisé les temps exigés (page suivante) **du 1^{er} janvier 2024 au 7 juillet** lors des compétitions listées ci-après :

- les championnats nationaux 2024 en grand bassin,
- les webconfrontations des Ligues #1 et #2,
- le Circuit FFN des meetings Qualificatifs,
- les compétitions internationales auxquelles les sélections nationales participent,
- les compétitions internationales inscrites aux calendriers European Aquatics® et/ou World Aquatics ET dont les dates correspondent aux périodes définies par la Fédération Française de Natation.

RÉSULTATS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE NATIONALE 2 :

Les 4 premières nageuses et 4 premiers nageurs de chaque **finale A** (ou du classement au temps pour les 800 et 1500 nage libre) sont qualifiés dans l'épreuve concernée.

QUALIFICATION AUX RANKINGS :

Si et seulement si le nombre de qualifiés AU TEMPS n'atteint pas les Rk renseignés dans la grille des temps exigés (page suivante), tous les nageurs **âgés de 14 à 18 ans** qui figureront parmi ces Rk **le mardi 8 juillet seront qualifiés** pour les championnats.

Il ne sera fait appel à aucune liste complémentaire.

Les rankings de chaque épreuve sont interrogés sur toutes les performances réalisées du **1^{er} janvier 2024 au 7 juillet 2025**.

ÉPREUVES COMPLÉMENTAIRES :

Les nageuses et nageurs qualifiés via les Nationale 2 et/ou les rankings peuvent choisir une épreuve complémentaire, deux pour les nageurs licenciés dans les DOM-TOM.

Impossibilité de s'engager sur la seule épreuve complémentaire, au moins une épreuve qualifiée doit être choisie avant de l'inscrire.

Les 400 4 nages, 400, 800 et 1500 nage libre, dames et messieurs, ne pourront pas être choisis en course complémentaire.

⚠ Pendant la période des engagements, une demande de participation à ces épreuves peut être adressée [ici](#), à la seule condition que cette épreuve ait été nagée au moins une fois depuis le 1^{er} janvier 2025.

Les demandes seront classées au temps pour les départager si elles sont supérieures au nombre de places disponibles. Si la course se rajoute à la course complémentaire, elle sera facturée 60€.

RELAIS :

- Les relais devront **être composés sur extraNat pour être engagés** et ne pourront l'être que par des nageur(se)s qualifié(e)s individuellement. AUCUN remplaçant(e) ne sera accepté(e).
- Deux catégories par relais : Juniors et Séniors : chaque relais sera considéré Séniors dès qu'un(e) 19 ans et + entrera dans sa composition.
- Classement OPEN au temps de tous les relais.

Les relais du jour pourront être modifiés jusqu'à une demi-heure avant la fin de l'échauffement de l'après-midi. **Tout forfait non déclaré fera l'objet d'une pénalité de 168€.**

Mode de qualification World Aquatics :

Les nageurs étrangers appartenant à une fédération nationale affiliée à World Aquatics pourront s'engager à ces championnats [selon la grille spécifique](#) en dernière page. La demande devra être effectuée et envoyée par la fédération d'appartenance des nageurs concernés pour le **23 juin**, dernier délai. La Fédération Française de Natation se réserve le droit de refuser des engagements.



Natation
Course 2025

Open d'Eté



Epreuves	Rk		14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et +
			Année de naissance	2011	2010	2009	2008	2007
50 nage libre	12	♀	28.58	28.01	27.71	27.33	27.09	26.84
		♂	26.69	25.84	25.12	24.62	24.12	23.62
100 nage libre	14	♀	1:02.33	1:00.53	59.91	59.19	58.65	58.10
		♂	58.35	56.40	54.74	53.58	52.84	51.45
200 nage libre	16	♀	2:16.25	2:11.86	2:10.84	2:08.60	2:07.55	2:06.50
		♂	2:07.82	2:03.32	1:59.17	1:57.16	1:55.48	1:53.42
400 nage libre	12	♀	4:44.84	4:36.87	4:32.62	4:28.39	4:27.47	4:26.55
		♂	4:30.66	4:19.17	4:13.10	4:06.12	4:02.58	4:00.52
800 nage libre	8	♀	9:44.60	9:25.59	9:21.58	9:09.94	9:09.46	9:08.98
		♂	9:20.58	8:56.13	8:43.25	8:31.04	8:25.11	8:19.70
1500 nage libre	8	♀	18:53.26	18:07.55	17:55.76	17:43.08	17:39.73	17:36.38
		♂	17:57.75	17:06.91	16:37.59	16:13.01	16:02.04	15:59.20
50 dos	12	♀	32.80	31.98	31.45	31.10	30.86	30.61
		♂	31.01	29.75	28.82	28.08	27.69	27.01
100 dos	14	♀	1:10.87	1:09.24	1:08.05	1:06.94	1:06.53	1:06.11
		♂	1:07.51	1:03.80	1:02.16	1:00.70	59.70	58.30
200 dos	16	♀	2:32.41	2:29.09	2:26.81	2:25.64	2:24.78	2:23.92
		♂	2:27.36	2:19.06	2:15.12	2:11.69	2:10.64	2:08.28
50 brasse	12	♀	36.40	35.35	34.72	34.33	34.14	33.94
		♂	34.37	32.44	31.47	30.79	30.10	29.65
100 brasse	14	♀	1:19.66	1:17.08	1:16.43	1:16.04	1:15.30	1:14.56
		♂	1:15.49	1:11.83	1:08.99	1:07.27	1:06.34	1:05.27
200 brasse	16	♀	2:51.96	2:46.73	2:45.61	2:43.67	2:42.66	2:41.64
		♂	2:45.40	2:36.44	2:29.68	2:27.33	2:26.62	2:24.24
50 papillon	12	♀	30.47	29.58	29.17	28.79	28.58	28.36
		♂	28.69	27.57	26.72	26.05	25.55	25.09
100 papillon	14	♀	1:08.92	1:06.54	1:05.36	1:04.59	1:04.04	1:03.48
		♂	1:04.55	1:01.68	59.46	58.19	57.14	55.79
200 papillon	16	♀	2:38.79	2:31.16	2:28.41	2:24.20	2:23.74	2:23.28
		♂	2:27.53	2:17.95	2:14.77	2:11.64	2:09.44	2:07.42
200 4 nages	16	♀	2:34.13	2:30.89	2:28.15	2:26.95	2:25.47	2:23.98
		♂	2:26.46	2:19.61	2:15.93	2:12.61	2:10.50	2:08.65
400 4 nages	12	♀	5:27.34	5:15.02	5:12.75	5:08.72	5:07.02	5:05.32
		♂	5:09.80	4:57.12	4:48.11	4:42.69	4:39.07	4:34.71





jeu. 17 juil. 2025
ven. 18 juil. 2025
sam. 19 juil. 2025
dim. 20 juil. 2025
lun. 21 juil. 2025
mar. 22 juil. 2025

Séries - Premières séries *

400 4 nages ♀	400 4 nages ♂	50 nage libre ♀	50 nage libre ♂	400 nage libre ♂	400 nage libre ♀
100 papillon ♂	100 papillon ♀	50 papillon ♂	50 papillon ♀	200 dos ♀	200 dos ♂
50 dos ♀	50 dos ♂	200 4 nages ♀	200 4 nages ♂	50 brasse ♂	50 brasse ♀
100 brasse ♂	100 brasse ♀	200 brasse ♂	200 brasse ♀	100 nage libre ♀	100 nage libre ♂
200 nage libre ♀	200 nage libre ♂	100 dos ♀	100 dos ♂	200 papillon ♂	200 papillon ♀
* 800 nage libre ♂	* 800 nage libre ♀	* 1500 nage libre ♂	* 1500 nage libre ♀		

Un non sélectionnable par finale - Finale A 14 ans Garçons - Finales B & A 14-15 ans & 16-18 ans Filles // 15-16 ans & 17-18 ans Garçons - Séries finales **

** 800 nage libre ♂	** 800 nage libre ♀	** 1500 nage libre ♂	** 1500 nage libre ♀	400 nage libre ♂	400 nage libre ♀
50 dos ♀	50 dos ♂	50 nage libre ♀	50 nage libre ♂	200 dos ♀	200 dos ♂
100 papillon ♂	100 papillon ♀	200 brasse ♂	200 brasse ♀	50 brasse ♂	50 brasse ♀
1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums
400 4 nages ♀	400 4 nages ♂	200 4 nages ♀	200 4 nages ♂	200 papillon ♂	200 papillon ♀
100 brasse ♂	100 brasse ♀	50 papillon ♂	50 papillon ♀	100 nage libre ♀	100 nage libre ♂
200 nage libre ♀	200 nage libre ♂	100 dos ♀	100 dos ♂	2- Podiums	2- Podiums
2- Podiums	2- Podiums	2- Podiums	2- Podiums	4x100 Nage Libre ♀	4x100 4 nages ♀
4x200 Nage Libre ♂	4x200 nage libre ♀	4x100 4 nages ♂	4x100 4 nages ♀	3- Podiums	3- Podiums
3- Podiums	3- Podiums	4x100 nage libre ♀	4x100 Nage Libre ♂		
		3- Podiums	3- Podiums		

Tarif épreuve individuelle

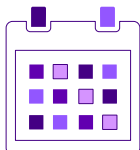
12,00 €

Tarif épreuve de relais

14,00 €

Les horaires seront ajustés selon le taux d'engagement, et, le cas échéant, en fonction des retransmissions télévisées.

Prenez soin de vérifier votre espace extraNat les jours suivants la fin des championnats pour vérifier l'état de vos factures (majoration des engagements). Vous avez jusqu'à 15 jours pour les régler.



Deux podiums par sexe et par épreuve, les non-sélectionnables ne sont plus classés à part.

- Podium Open d'Eté filles 14-15 ans, garçons 14 ans et garçons 15-16 ans.
- Podium Open d'Eté filles 16 ans et +, et garçons 17 ans et +.

Chaque relais fera l'objet d'un podium Toutes Catégories et Juniors (14-18 ans). Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS - TROPHÉE ELITE :

Deux classements distincts sont proposés au titre du Trophée ELITE :

Classement des filles 14-15 ans, et garçons 14-16 ans, 5 points attribués à chaque participant.

	FINALE A								FINALE B							
Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	80	60	50	45	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30

Classement des filles 16 ans et +, et garçons 17 ans et +, 8 points attribués à chaque participant.

	FINALE A								FINALE B							
Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	90	68	56	51	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35

Concernant les 800 et 1500 nage libre, filles et garçons, les 8 premier(ère)s de la finale A auront les points de la finale A. Les points de la finale B seront attribués aux nageur(se)s non qualifié(e)s en finale A, dans l'ordre du classement des séries (qualifié(e)s pour la finale A exclu(e)s).



30^{èmes} Championnats de France Elite 25m

Rankings qualificatifs et règlement

Programme

Récompenses et Trophée ELITE



période
d'engagement

réunion technique

dates compétition

8 réunions

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
janvier							
février							
mars	29	30	1	2	3	4	5
avril							
mai	6	7	8	9	10	11	12
juin							
juillet	13	14	15	16	17	18	19
août							
septembre	20	21	22	23	24	25	26
octobre							
novembre	27	28	29	30	31	1	2
décembre							

12 ans

13 ans

14 ans

15 ans

16 ans

17 ans

18 ans

19 ans et +

17 épreuves
individuelles

12 €

6 épreuves
de relais

14 €



PRÉ REQUIS : être licencié à la Fédération Française de Natation avant le 26 octobre.

CHAMPIONNATS QUALIFICATIFS

Europe 25m

QUALIFICATION aux rankings :

Les classements pris en compte seront ceux de la saison N en bassin de 50m, arrêtés au 31 août. Aucun temps en bassin de 25m ne sera considéré.

Les rankings ci-dessous sont constitués par les « x » premiers nageurs français. Les nageurs non sélectionnables, licenciés FFN, et initialement dans les rankings, seront également qualifiés et rajoutés aux « x » nageurs français.

Rangs retenus par épreuve

Style - Distance	50	100	200	400	800	1500
Nage libre	48	64	56	48	32	32
Dos	48	56	48			
Brasse	48	56	48			
Papillon	48	56	48			
4 nages		Course complémentaire	48	40		

Le temps retenu pour engager les nageurs sur chaque épreuve sera identique au temps réalisé en bassin de 50m pour se classer dans les rankings qualificatifs.

ÉPREUVES COMPLÉMENTAIRES :

Les nageuses et nageurs qualifiés via les rankings peuvent choisir une épreuve complémentaire, deux pour les nageurs licenciés dans les DOM-TOM.

Impossibilité de s'engager sur la seule épreuve complémentaire, au moins une épreuve qualifiée doit être choisie avant de l'inscrire.

Les 400 4 nages, 400, 800 et 1500 nage libre, dames et messieurs, ne pourront pas être choisis en course complémentaire.

⚠ Pendant la période des engagements, une demande de participation à ces épreuves peut être adressée [ici](#).

Les demandes seront classées au temps pour les départager si elles sont supérieures au nombre de places disponibles. Si la course [se rajoute](#) à la course complémentaire, [elle sera facturée 60€](#).

RELAIS :

- Les relais devront **être composés sur extraNat pour être engagés** et ne pourront l'être que par des nageur(se)s qualifié(e)s individuellement. AUCUN remplaçant(e) ne sera accepté(e).
- Il ne peut y avoir plus de 2 relais par club pour chaque épreuve de relais.
- Un relais de club comprenant plus d'un non sélectionnable dans sa composition ne pourra pas prétendre à accéder au podium.
- Classement au temps de tous les relais.

Les relais pourront être modifiés jusqu'à une demi-heure avant le début de la réunion de l'après-midi. **Tout forfait non déclaré fera l'objet d'une pénalité de 168€.**



jeudi 23 octobre 2025 vendredi 24 octobre 2025 samedi 25 octobre 2025 dimanche 26 octobre 2025

Séries - Premières séries *

100 brasse ♀	100 brasse ♂	200 papillon ♀	200 papillon ♂
100 papillon ♂	100 papillon ♀	50 nage libre ♂	50 nage libre ♀
50 dos ♀	50 dos ♂	200 brasse ♀	200 brasse ♂
* 200 dos ♂	* 200 dos ♀	50 brasse ♂	50 brasse ♀
100 nage libre ♀	100 nage libre ♂	100 dos ♀	100 dos ♂
400 nage libre ♂	400 nage libre ♀	* 400 4 nages ♂	* 400 4 nages ♀
* 800 nage libre ♀	* 800 nage libre ♂	* 1500 nage libre ♀	* 1500 nage libre ♂

Finales C (dans l'ordre des séries), puis B et A - Séries finales **

** 800 nage libre ♀	** 800 nage libre ♂	** 1500 nage libre ♀	** 1500 nage libre ♂
100 papillon ♂	100 papillon ♀	50 nage libre ♂	50 nage libre ♀
100 brasse ♀	100 brasse ♂	200 brasse ♀	200 brasse ♂
200 dos ♂	200 dos ♀	50 brasse ♂	50 brasse ♀
1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums	1- Podiums
50 dos ♀	50 dos ♂	200 papillon ♀	200 papillon ♂
** 400 nage libre ♂	** 400 nage libre ♀	** 400 4 nages ♂	** 400 4 nages ♀
100 nage libre ♀	100 nage libre ♂	100 dos ♀	100 dos ♂
2- Podiums	2- Podiums	2- Podiums	2- Podiums
4x50 4 nages ♂	4x50 4 nages ♀	4x50 Nage Libre ♀♂	4x50 4 nages ♀♂
4x50 nage libre ♀	4x50 Nage Libre ♂	3- Podiums	3- Podiums
3- Podiums	3- Podiums		

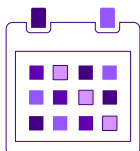
Tarif épreuve individuelle

12,00 €

Tarif épreuve de relais

14,00 €

Prenez soin de vérifier votre espace extraNat les jours suivants la fin des championnats pour vérifier l'état de vos factures (majoration des engagements). Vous avez jusqu'à 15 jours pour les régler.
Les tarifs sont modifiables suite aux votes du règlement financier de l'Assemblée Générale 2025.



Le vainqueur de chaque épreuve sera déclaré « Champion de France 25m ».

Toutes les courses, y compris les relais, feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France ou non prendront part en fonction de leur rang de classement aux podiums aux cotés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement. Les sélections étrangères qui accéderont aux podiums des relais seront récompensées à la discrétion du comité d'organisation.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS - TROPHÉE ELITE :

Tous les nageurs se verront attribuer 5 points pour leur participation aux championnats ET les 8 premières et premiers des finales A et B de chaque épreuve individuelle marquent des points selon le barème ci-dessous. Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » du championnat et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Concernant les 800 et 1500 nage libre, dames et messieurs, les 16 premières et 16 premiers du classement final des séries marquent des points selon le barème ci-dessous.

	FINALE A								FINALE B							
Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	80	60	50	45	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30

Si un à deux nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 16 premiers, les points seront attribués aux nageurs suivants de la finale C. Tout disqualifié sera exclu de ce classement.



Natation Course 2025

Toutes années d'âges confondues **filles** et **garçons** Équipes de 10 nageurs

Le classement national des Interclubs Toutes Catégories sera publié première quinzaine de décembre, dans son intégralité. **Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 18 novembre ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.** Les réclamations sont à adresser à reclamation.natation@ffnatation.fr jusqu'au 26 novembre inclus.

Toute la natation française sur le pont ! La performance est cette fois-ci quantitative (plus de 25.000 licenciés mouillent le maillot). Ce qui n'empêche pas quelques chronos de bonne facture de devenir de nouvelles références nationales, surtout dans le créneau des meilleures performances françaises 12 ans à 18 ans filles et garçons en bassin de 25 m ou bien encore des records de France. Enfin, c'est aussi une occasion unique pour les "petits" de côtoyer les plus grands.

Un même nageur ne peut disputer qu'une seule fois les Interclubs.
Si cela est constaté, toute équipe qui aura engagé ce nageur dès la 2^{ème} fois sera déclassée à 0 point.

Procédure d'engagement

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Le déclarant choisira :

- Pour la Ligue : Championnat de Ligue Interclubs TC (type 15)
- Pour le Comité Départemental : Championnat Départemental Interclubs TC (type 43)

Equipements :

Bassin de 25m homologué. Chronométrage automatique obligatoire pour la (les) meilleure(s) poule(s) de Ligue.

À titre exceptionnel et sous réserve d'un accord préalable du Cercle de Compétences Natation Course de la Fédération Française de Natation, l'utilisation du chronométrage semi-automatique peut être exceptionnellement autorisé à condition de disposer de trois chronomètres (bouton presseur) par ligne.

Contenu du programme :

Épreuves individuelles (10 en dames et 10 en messieurs)

- 100 et 400 nage libre, 100 et 200 dos, 100 et 200 brasse, 100 et 200 papillon, 100 et 200 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (3 en dames et 3 en messieurs)

- 4 x 100 4 nages, 10 x 50 nage libre, 4 x 200 nage libre.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de World Aquatics.

Jury de la compétition :

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

RAPPEL : Les vêtements techniques de natation homologués World Aquatics ne sont pas autorisés aux 13 ans et moins

Règles de participation :

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation, pour chaque nageur, de participer à une épreuve individuelle **et** au relais 10 x 50 nage libre.

Tout remplacement est possible 15 minutes avant le départ de la première épreuve : le 10x50 nage libre. Passé ce délai, tout remplacement dans les épreuves individuelles conduira l'équipe à son déclassé à 0 point.

Pour être classée, chaque équipe de club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa Ligue et toutes les épreuves doivent être nagées.



La notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200m nage libre au lieu de 200m papillon) : **l'épreuve n'a pas été nagée.**
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : **l'épreuve n'a pas été nagée.**
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, **l'épreuve est considérée comme nagée** même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical: **l'épreuve n'a pas été nagée.**
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui **l'épreuve n'a pas été nagée.**
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : **l'épreuve a été nagée.**
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : **l'épreuve n'a pas été nagée.**

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Composition des équipes :

Chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs étrangers hors UE et/ou citoyens de l'UE, ressortissants d'un autre Etat membre qui ne résident pas depuis au moins 12 mois sur le territoire français où ils pratiquent la Natation Course. Cette limitation s'applique à tous ces nageurs étrangers ayant réalisé lors des 4 dernières années (depuis 2021) une performance supérieure ou égale à 1000 points sur la table de cotation FÉDÉRALE.

[Tous les détails et précisions règlementaires ici.](#)

Le contrôle de ce dispositif sera opéré du 20 au 30 novembre. Il conviendra pour tout nageur étranger identifié lors de ce contrôle d'apporter la preuve de sa résidence en France depuis le 15 octobre 2024.

A cette disposition s'ajoute l'impossibilité, pour chaque équipe masculine ou féminine de club d'inscrire dans sa composition plus de deux nageurs transférés (français ou non) du 1er janvier au 15 novembre 2025, inscrits sur les listes de transferts 2024 et 2025 (consultables sur votre espace extraNat).

Toute équipe constatée en infraction de ces règlements sera déclassée à 0 point.

Constitution des poules de Ligues et/ou départementales :

Chaque Ligue est souveraine et indépendante pour pré-définir les poules sur son territoire :

- Organisation géographique.
- Organisation par niveau selon la cotation des équipes de l'année N-1.
- Autres formats.

Les Ligues devront écrire explicitement dans leurs règlements sportifs 2025 les exigences attendues pour la répartition de leurs différentes équipes au sein des poules pré-définies. Les précisions suivantes devront apparaître :

- Parution des équipes sélectionnées pour les différentes poules pré-définies, avec éventuellement une liste complémentaire.
- **Obligation ou pas** pour la ou les deux (maxi) meilleures équipes de chaque club de participer aux poules pré-définies.
- **Obligation ou pas** pour les équipes sur liste complémentaire de pallier le forfait d'une équipe dans une poule « supérieure ».

Les Ligues devront écrire clairement les sanctions qui seront appliquées en cas de manquement à leurs règlements.

Il ne pourra pas être fait appel au département Natation Course de la Fédération Française de Natation pour contester des règlements explicites de Ligue.



Classement des équipes :

Toutes les équipes sont classées, sauf celles **qui ne respectent pas** les règles de participation et/ou la composition des équipes.

Le déclassé d'une équipe à 0 point n'entraîne pas celui des autres équipes du même club et les performances des membres non disqualifiés de l'équipe seront validées et enregistrées.

Le classement des équipes de clubs s'effectue à la table de cotation fédérale.

En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 nage libre, 4 x 100 4 nages et 4 x 200 nage libre) servira à départager les équipes.

Un classement général par niveau (une seule équipe par club et par niveau) sera effectué par la FFN et tiendra compte des résultats obtenus par l'ensemble des équipes interclubs au sein de chacune des ligues responsables de l'organisation de ses propres poules régionales et départementales.

Ce classement permettra d'attribuer à l'issue des championnats de Ligue interclubs un rang national à chaque équipe.

- les vingt premières équipes dames et les vingt premières équipes messieurs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront classées de **Série Nationale 1A** interclubs ;

- les vingt équipes suivantes en dames et les vingt équipes suivantes en messieurs seront classées de **Série Nationale 1B** interclubs.

- les 160 équipes suivantes en dames et les 160 équipes suivantes en messieurs seront classées de **Série Nationale 2** interclubs.

Pour le classement des clubs en série Nationale, seule la meilleure équipe de chaque club sera prise en considération : il ne peut y avoir un même club classé en N1A, et en N1B et en N2.

Période de réclamation- de correction des résultats :

Il appartient à chacun, Ligues, Comités Départementaux, clubs, entraîneurs, de vérifier **dès la publication des résultats de la compétition** que les temps des nageurs et classements des équipes soient bien conformes à ceux qui auront été annoncés sur le lieu de la compétition.

Le **classement publié ici** sera rendu **définitif le 15 décembre** et donc, non modifiable après cette date. La période de réclamation est fixée à 8 jours après la compétition.

Gestion des remplaçants ou des équipes particulières :

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (course à déterminer lors de la réunion technique).

Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », **il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « Locale »** en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition. Cette compétition pourra contenir des épreuves individuelles pour les remplaçants, des équipes mixtes, des équipes composées de plusieurs clubs. Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra par mail, directement au service des systèmes d'information, les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.

Récompenses :

Elles sont laissées à la discrétion de l'organisateur

Classement national des clubs « L'équipe » :

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus par chaque équipe de club.

Le premier club au classement national totalise 1.300 points.

Programme et horaires:

La compétition devra obligatoirement débiter par les relais 10x50 nage libre, sachant que l'ouverture des portes sera programmée au minimum 1h30 avant le début des épreuves. L'ordre des épreuves et les horaires seront alors laissés à l'initiative des ligues.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.



Proposition de programme

Première réunion

10 x 50 nage libre dames
10 x 50 nage libre messieurs
100 dos dames
200 dos messieurs
100 brasse dames
200 brasse messieurs
100 nage libre dames
400 nage libre messieurs
100 papillon dames
200 papillon messieurs
100 4 nages dames
200 4 nages messieurs

Pause 15' minimum

4 x 200 nage libre dames

Seconde réunion

4 x 200 nage libre messieurs
200 dos dames
100 dos messieurs
200 brasse dames
100 brasse messieurs
400 nage libre dames
100 nage libre messieurs
200 papillon dames
100 papillon messieurs
200 4 nages dames
100 4 nages messieurs

Pause 15' minimum

4 x 100 4 nages dames
4 x 100 4 nages messieurs

Le classement national des Interclubs Toutes Catégories sera publié première quinzaine de décembre dans son intégralité, sous réserve que toutes les vérifications inhérentes à la présence d'étrangers dans les équipes soient menées à bien. **Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 18 novembre minuit ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.** Les réclamations sont à adresser à reclamation.natation@ffnatation.fr jusqu'au 26 novembre inclus.



La participation des non sélectionnables aux Interclubs Toutes Catégories

Le règlement des Interclubs précise les règles concernant les nageurs non sélectionnables .Extrait du règlement :

Pour les championnats interclubs départementaux et régionaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs étrangers hors UE et/ou citoyens de l'UE, ressortissants d'un autre Etat membre qui ne résident pas depuis au moins 12 mois sur le territoire français où ils pratiquent la Natation Course.

Précision :

Toutes les nationalités sont concernées par ce règlement dès lors qu'elles ne résident pas depuis au moins 12 mois en France

Deux nageuses et/ou deux nageurs maximum peuvent déroger à cette règle. Au-delà, le contrôle s'applique.

Cette limitation s'applique à tous ces nageurs étrangers ayant réalisé lors des 4 dernières années (depuis 2021) une performance supérieure ou égale à 1000 points sur la table de cotation FÉDÉRALE. Le contrôle de ce dispositif sera opéré du 19 au 30 novembre.

Il conviendra pour tout nageur étranger identifié lors de ce contrôle d'apporter la preuve de sa résidence en France depuis le 15 octobre 2024 :

- justificatif de domicile : facture eau, électricité, gaz, téléphone, taxe d'habitation AU NOM de la personne concernée,.
- certificat de scolarité (collège, lycée, université...), contrat de travail, attestation Pôle Emploi, visa pour les nageurs hors UE AU NOM de la personne concernée.

A cette disposition s'ajoute l'impossibilité, pour chaque équipe masculine ou féminine de club d'inscrire dans sa composition plus de deux nageurs transférés (français ou non) du 1er janvier au 15 novembre 2025, inscrits sur les listes de transferts 2024 et 2025 (consultables sur votre espace extraNat).

Toute équipe constatée en infraction de ces règlements sera déclassée à 0 point.

Cas des clubs frontaliers:

De nombreux clubs sont très proches des 4176 km de frontières terrestres avec 12 pays : 2913 km en France métropolitaine et 1263 km en Outre-Mer. De nombreux nageurs s'entraînent donc dans nos clubs sans nécessairement résider en France. Il convient donc de différencier cette population de nageurs géographiquement très spécifique.

Après vérification de la relation frontalière du nageur et du club concernés (un club ardennais ne peut pas revendiquer une frontière avec l'Espagne), une recherche sera effectuée sur **L'ACTIVITÉ SPORTIVE** du nageur au sein du club pour lequel il aura été engagé lors des Interclubs Toutes Catégories. **En dessous de 20 performances enregistrées** dans notre base fédérale du 1^{er} septembre 2024 au 25 octobre 2025, ce nageur ne sera pas considéré comme ayant une ACTIVITÉ SPORTIVE RÉGULIÈRE avec son club d'appartenance. Il sera donc considéré comme un des deux nageurs concernés par la règle des deux nageurs étrangers exposée ci-dessus.

Règlement financier:

Lors de la prise d'une première licence dans un club FFN, les nageurs de nationalité sportive autre que française, pourront, en fonction de leur niveau sportif, être soumis à un droit d'entrée.

Pour le calcul de celui-ci, les services fédéraux détermineront si lors des deux dernières saisons sportives (2023 et 2024) ou lors de la saison en cours une performance de ce(tte) nouveau(elle) licencié(e) dépasse 88% de l'Indice Mondial de Performance de Référence.

Se référer aux règlements financiers en vigueur au moment de la prise de licence.



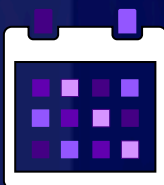
GRAND OPEN



**MEETING
INTERNATIONAL
DE NATATION**

**9 - 10 - 11 MAI
CENTRE AQUATIQUE
OLYMPIQUE
SAINT-DENIS**

**LA PERFORMANCE,
EN GRAND**



REGLEMENT FINANCIER NATATION COURSE (extraits)

Le document présent est constitué d'extraits du règlement financier fédéral 2024-2025, consultable dans son intégralité sur le site fédéral <https://www.ffnatation.fr>. Pour la Natation Course, il s'applique du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 août 2025. La période couverte du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025 sera soumise aux règlements 2025-2026, votés en assemblée générale 2025.

8. Droits d'engagement

8.1. Paiement par carte bancaire obligatoire

Le paiement des engagements :

- obligatoirement être effectué par carte bancaire ;
- est accepté jusqu'à quinze (15) jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire de cent cinq (105) euros sera appliquée ;

N.B. : En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageurs à la prochaine compétition.

Les factures pour pénalités seront disponibles sur extraNat.fr à l'issue de la compétition et seront à régler par carte bancaire.

8.2. Tarifs

8.2.1. Epreuves nationales

Pour les épreuves nationales, les tarifs des engagements sont fixés à :

- Douze (12) euros par épreuve individuelle ;
- Quatorze (14) euros par épreuve de relais.

Les engagements déposés après la fermeture de la procédure extraNat (quatre (4) jours avant le début de la compétition) seront enregistrés pendant la réunion technique et corollairement surfacturés d'une pénalité complémentaire de soixante (60) euros par épreuve individuelle ou relais.

Toute modification d'engagement intervenant après la publication de la liste des engagés sera surfacturée d'une pénalité complémentaire de soixante (60) euros.

Les factures pour pénalités seront disponibles sur extraNat.fr à l'issue de la compétition et seront à régler par carte bancaire.

9. Pénalités pour forfait non déclaré

9.1. Montant

Tout forfait non déclaré dans le cadre de la participation aux Championnats de France Elite Petit Bassin (25m), Elite Grand Bassin (50m), Nationale 2, Open d'été, CF Junior Petit Bassin (25m), CF Junior Grand Bassin (50m), ou CF Benjamin, que ce soit en série, en demi-finale ou en finale, fera l'objet d'une pénalité de :

- Quatre-vingt-quatre (84) euros pour les épreuves individuelles ;
- Cent-soixante-huit (168) euros pour les épreuves de relais.

Les factures pour pénalités seront disponibles sur extraNat.fr à l'issue de la compétition et seront à régler par carte bancaire.

9.2. Dérogation en cas de production d'un certificat médical

Ces pénalités ne sont pas applicables en cas de production d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive de compétition dans les 72 heures suivant le forfait non déclaré.

En pratique, le superviseur recevra la feuille officielle des forfaits des différentes réunions d'une compétition.

10. Prime au record de France, d'Europe ou du monde

Tout record de France, d'Europe ou du monde battu sera récompensé par le versement d'une prime dont les montants sont fixés comme suit :

Pour les records réalisés en grand bassin (50m) :

- Deux mille (2.000) euros en cas de record de France ;
- Cinq mille (5.000) euros en cas de record d'Europe ;
- Dix mille (10.000) euros en cas de record du monde.



REGLEMENT FINANCIER NATATION COURSE (extraits)

Pour les records réalisés en petit bassin (25m) :

- Mille (1.000) euros en cas de record de France ;
- Deux-mille-cinq-cents (2.500) euros en cas de record d'Europe ;
- Cinq mille (5.000) euros en cas de record du monde.

Ces primes ne concernent que la natation course et ne sont pas cumulables.

Le versement d'une de ces primes ne sera effectué qu'après homologation du record par la fédération homologatrice (FFN, Ligue Européenne de Natation (LEN) ou World Aquatics (AQUA), l'année suivant l'obtention du record.

11. Labellisation du circuit FFN Qualificatif

En plus des Championnats de Ligue, le circuit FFN est qualificatif aux Championnats de France Elite Petit Bassin (25m), Elite Grand Bassin (50m), Nationale 2, Open d'été, CF Junior Petit Bassin (25m), CF Junior Grand Bassin (50m), dès lors que les performances enregistrées sur le serveur fédéral officiel respectent les délais impartis pour chaque compétition concernée.

L'avis de la ligue est un préalable obligatoire à l'obtention d'un label.

Les labels sont attribués au regard des aspects sportifs et de la qualité de l'organisation selon une « convention d'organisation » engageant l'organisateur et la FFN.

Les droits de labellisation sont fixés à :

- Deux-cent cinquante (250) euros pour un meeting national ;
- Cinq-cent-cinquante (550) euros pour un meeting international.

Le règlement se fera uniquement par virement bancaire.

12. Participation aux frais d'organisation des compétitions nationales, Reversement des droits d'engagements au comité d'organisation et Charges d'organisation

12.1. Participation aux frais d'organisation à verser à la FFN

La participation aux frais d'organisation des compétitions nationales à verser à la FFN sont fixés à :

- Quarante mille (40.000) euros pour les Championnats de France Elite Petit Bassin (25m) ;
- Quatre-vingt mille (80.000) euros pour les Championnats de France Elite Grand Bassin (50m).

Pour l'organisation de ces deux Championnats de France Elite, les comptes d'exploitation de leur organisation doivent être transmis dans un délai inférieur à six mois à compter de la fin de l'évènement.

12.2. Droits d'engagement reversés par la FFN et recettes des entrées « Public » au comité d'organisation

12.2.1. Recettes des entrées « Public »

Toutes les recettes des entrées « Public » sont encaissées par le comité d'organisation.

13. Droits de transfert

Lors du transfert d'un licencié Compétition Natation Course **de club FFN à club FFN** à partir de l'âge de 11 ans au 31 décembre de la fin de saison sportive, le club d'accueil versera préalablement à la délivrance de la licence du licencié concerné à ses clubs précédents, au prorata du nombre de saisons révolues passées au sein de chaque club à partir de l'âge de onze ans au 31 décembre de la fin de saison sportive et jusqu'à 21 ans, des droits de transfert déterminés selon deux critères :

- le pourcentage d'IMPR de l'année de fin de saison précédant le transfert représenté par la meilleure performance réalisée au cours des deux dernières saisons sportives + la saison en cours (saisons 2022-2023 et 2024)
- l'âge du licencié au 31 décembre de la fin de saison sportive -, comme suit :



REGLEMENT FINANCIER NATATION COURSE (extraits)

Droits de transfert - Droits d'entrée

Ages =>	-	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	+
% IMPR	-	15	16	17	18	19	+	+
≥ 88 % < 90 %	500,00 €							
≥ 90 % < 91 %								
≥ 91 % < 92 %	1 000,00 €							
≥ 92 % < 93 %								
≥ 93 % < 95 %					2 000,00 €			
≥ 95 % < 96 %					3 000,00 €			
≥ 96 % < 97 %					5 000,00 €			
≥ 97 % < 99 %					8 000,00 €			
≥ 99 % et +					10 000,00 €			

Les modalités de calcul de l'IMPR sont fixées au règlement Natation Course.

N.B. :

- Si un licencié a été transféré en cours de saison, le club retenu pour le calcul des droits de transfert est celui au sein duquel il a été le plus longtemps membre au cours de la saison concernée.

1

2

3

4

5

6

7

8

9



REGLEMENT FINANCIER NATATION COURSE *(extraits)*

- Les différents montants des droits de transfert n'étant pas cumulatifs, seuls les droits de transfert les plus élevés seront versés par le club d'accueil, et pour les licenciés dont les performances engendrent des droits de transfert en Natation Course mais aussi en Natation en Eau Libre, seuls les droits de transfert les plus élevés seront versés par le club d'accueil.

Ces droits de transfert feront l'objet d'une facturation spécifique émise par la FFN. La FFN reversera les droits de transfert une fois la facture acquittée par le club d'accueil.

En cas d'impossibilité pour la fédération de reverser les droits de transfert au club bénéficiaire pour tout motif et notamment dans l'hypothèse où ce dernier n'a plus la personnalité juridique, les droits de transferts restent alors à la FFN.

14. Droits d'entrée – Licenciés non sélectionnables en équipe de France

Lors de la délivrance d'une licence Compétition Natation Course à un licencié non sélectionnable en équipe de France dans un club FFN - hors renouvellement, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente - le club d'accueil versera à la FFN des droits d'entrée déterminés selon deux critères :

- le pourcentage d'IMPR de l'année de fin de saison précédant le transfert représenté par la meilleure performance réalisée au cours des deux dernières saisons sportives (saisons 2023 et 2024) + la saison en cours
- l'âge du licencié au 31 décembre de la fin de saison sportive

à l'exception des ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne et des titulaires d'un contrat de travail avec un club FFN, ressortissant d'un pays ayant conclu un accord avec l'Union Européenne, portant sur la libre circulation des travailleurs, comme ci-dessus.

Ces droits d'entrée feront l'objet d'une facturation spécifique émise par la FFN.



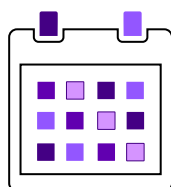


FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

Principes généraux



Critères de sélection



PRINCIPES GÉNÉRAUX



Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes.

Il arrête la sélection nominative sur proposition du Directeur des équipes de France.

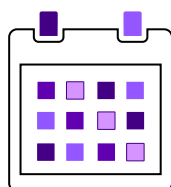
Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute nageuse ou tout nageur qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), en raison de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique de l'équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute nageuse ou tout nageur qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération Française de Natation.

Aucune performance réalisée au départ d'un relais ne sera prise en considération pour intégrer une sélection nationale.

En cas d'égalité pour une sélection, et si ce cas n'est pas décrit dans les critères de sélection de la compétition en référence, les nageurs seront départagés sur leur performance en série, ou à défaut, sur leur meilleur temps de l'épreuve dans la base fédérale des classements nationaux 2025 en bassin de 50 m, à la date de la sélection.

Précision concernant la rédaction : pour des raisons de facilité rédactionnelle, à chaque fois qu'il est écrit «les nageurs...», il faut comprendre «les nageuses et les nageurs...».



Natation Course 2025

!! Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport valide *a minima* jusqu'au 31 janvier 2026 !!

Responsable d'équipe Denis AUGUIN



Epreuves au programme :

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre, 50 -100 - 200 dos, 50 -100 - 200 brasse, 50 - 100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages **dames** et **messieurs**.
4 x 100 nage libre, 4 x 100 4 nages **dames**, **messieurs** et **mixtes**,
4 x 200 nage libre **dames** et **messieurs**.

1. Compétition de sélection :

Les championnats de France Elite du 14 au 19 juin - Montpellier



Entraîneur en chef
Michel CHRETIEN

Epreuves individuelles	Dames		Messieurs	
	CM	CM U23	CM	CM U23
50 nage libre	24.70	24.82	21.96	22.05
100 nage libre	53.61	53.88	48.34	48.34
200 nage libre	1:57.26	1:57.85	1:46.26	1:46.70
400 nage libre	4:07.90	4:09.14	3:46.78	3:47.91
800 nage libre	8:26.71	8:29.24	7:48.66	7:48.66
1500 nage libre	16:09.09	16:13.94	15:00.99	15:01.89
50 dos	27.72	27.72	24.61	24.61
100 dos	59.99	1:00.29	53.74	53.94
200 dos	2:10.39	2:11.04	1:57.50	1:58.07
50 brasse	30.35	30.35	27.20	27.20
100 brasse	1:06.79	1:06.87	59.49	59.75
200 brasse	2:23.91	2:24.63	2:09.68	2:10.32
50 papillon	25.75	25.75	23.04	23.04
100 papillon	57.92	58.21	51.67	51.77
200 papillon	2:08.43	2:09.07	1:55.78	1:56.36
200 4 nages	2:11.47	2:12.13	1:57.94	1:58.53
400 4 nages	4:38.53	4:39.92	4:12.50	4:13.76

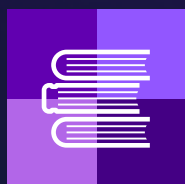
2. Modalités de sélection aux épreuves individuelles :

2.1 Seront proposés à la sélection, dans la limite de **2 nageurs par épreuve**, lors de la compétition référencée au **point 1**, les nageurs qui auront réalisé en **finale A** (en séries pour les épreuves de 800 et 1500 nage libre dames et messieurs) le temps de qualification **CM** du tableau ci-contre. En cas d'égalité pour la 2^{ème} place qualificative sur une épreuve, le temps en série sera considéré. En cas de nouvelle égalité, le meilleur temps réalisé sur la saison sera considéré.

2.2. Seront proposés à la sélection, dans la limite des places vacantes, les **nageurs de 23 ans et moins** (nés en 2002 et après) qui auront réalisé le temps de qualification **CMU23** du tableau ci-contre dans les mêmes conditions que celles décrites dans le **point 2.1**.

3. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires :

3.1 Etre qualifié sur une épreuve individuelle.
3.2 Avoir réalisé le temps « CM » du tableau ci-contre du 16 juin 2024 au 19 juin 2025 lors des compétitions référencées par la Fédération Française de Natation (championnats nationaux, webconf@tions, Circuit FFN des meetings Qualificatifs, meetings European Aquatics® et World Aquatics).



Critères de sélection 2025

Natation Course 2025

3.3 Au regard des **points 3.1** et **3.2**, les demandes exprimées seront étudiées au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

3.4 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

4. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

4.1 Lors de la compétition citée au **point 1**, les nageurs concernés par une potentielle sélection aux relais devront se déclarer disponibles. **Seuls ceux-ci seront considérés** pour l'addition chronométrique de chaque relais.

4.2 Tout nageur n'ayant pas disputé l'épreuve individuelle concerné pour chaque relais ne pourra pas prétendre à sa sélection pour le relais concerné.

4.3 Pour les relais **4x100 nage libre dames, messieurs, mixte** et **4x200 nage libre dames et messieurs**, au regard des **points 1, 4.1** et **4.2**, seront proposés à la sélection les quatre meilleurs nageurs qui auront réalisé à l'addition de leurs performances individuelles le temps du relais concerné (tableau ci-dessous).

4.4 Pour les relais **4x100 4 nages dames, messieurs, mixte**, au regard des **points 1, 4.1** et **4.2**, seront proposés à la sélection les quatre meilleurs nageurs qui auront réalisé le meilleur temps dans chaque 100 m de spécialité, à condition que l'addition de leurs performances individuelles corresponde au temps de qualification du tableau ci-dessous (*le relais devant être composé de quatre nageurs différents*). Pour le relais **mixte**, la meilleure combinaison chronométrique sera considérée.

4.5 Au regard du **point 4.2**, les nageurs réservistes pourront être sélectionnés selon le niveau et la stratégie des relais, attendu que, pour la constitution des relais, la priorité sera donnée aux nageurs qualifiés individuellement.

4.6 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

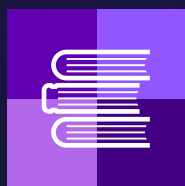
Epreuves de relais	Dames	Messieurs	Mixte
4x100 nage libre	3:37.70	3:14.22	3:27.62
4x200 nage libre	7:55.57	7:08.63	
4x100 4 nages	3:58.34	3:33.70	3:45.33

5. Dispositions générales

5.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

5.2 Les critères présents sont écrits en fonction des règlements World Aquatics connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

5.3 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



!! Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport ou CNI valide *a minima* jusqu'au 31 janvier 2026 !!

Responsable d'équipe Eric REBOURG

Catégories d'âge : Dames et messieurs de 19 à 23 ans - 2006 à 2002

Epreuves au programme :

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre, 50 - 100 - 200 dos, 50 - 100 - 200 brasse, 50 - 100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages **dames** et **messieurs**.

4 x 100 nage libre **mixte**, 4 x 100 4 nages **mixte**

1. Période de sélection :

Du 1^{er} décembre 2024 au 25 mai 2025 au cours des compétitions suivantes :

Webconfront@tions #1 et #2, Circuit FFN des meetings Qualificatifs

Compétitions inscrites aux calendriers European et World Aquatics.



Entraîneur en chef
Gwenael BORDAIS

Epreuves individuelles	Dames		Messieurs	
	A	B	A	B
50 nage libre	2:5.32	2:5.60	2:2.40	2:2.63
100 nage libre	5:5.15	5:5.60	4:9.40	4:9.88
200 nage libre	1:5:9.53	2:0:0.55	1:4:8.86	1:4:9.36
400 nage libre	4:1:2.32	4:1:3.00	3:5:0.19	3:5:1.55
800 nage libre	8:3:5.64	8:3:7.14	7:5:6.28	8:0:0.21
1500 nage libre	16:3:2.36	16:3:7.35	15:1:3.50	15:2:0.50
50 dos	2:8.30	2:8.50	2:5.25	2:5.40
100 dos	1:0:1.00	1:0:1.69	5:4.60	5:5.15
200 dos	2:1:2.17	2:1:3.94	1:5:9.77	2:0:0.81
50 brasse	3:1.15	3:1.50	2:7.68	2:7.90
100 brasse	1:0:8.17	1:0:9.04	1:0:0.94	1:0:1.45
200 brasse	2:2:6.22	2:2:9.01	2:1:2.50	2:1:3.80
50 papillon	2:6.30	2:6.50	2:3.70	2:3.90
100 papillon	5:9.26	5:9.71	5:2.70	5:3.30
200 papillon	2:1:1.72	2:1:2.81	1:5:8.40	1:5:9.55
200 4 nages	2:1:4.58	2:1:6.09	2:0:0.90	2:0:1.80
400 4 nages	4:4:4.30	4:4:7.12	4:1:9.00	4:2:1.94

2. Règles de sélection aux épreuves individuelles :

2.1 La participation est limitée à quatre nageurs par épreuve.

2.2 Pour chaque épreuve, deux places en sélection seront réservées aux deux premiers nageurs nés en 2006 et 2005 (19-20 ans) qui auront satisfait aux exigences du **point 3.2** ou du **point 3.3** ci-dessous.

2.3 Pour chaque épreuve, deux places sont accordées sans restriction d'âge.

2.4 Pour chaque épreuve, si le **point 2.2** n'est pas satisfait en totalité ou partiellement, le **point 2.3** s'appliquera à quatre ou trois nageurs.

3. Modalités de sélection aux épreuves individuelles

3.1 Les nageurs sélectionnés pour les championnats du monde ne seront pas proposés à la sélection.

3.2 Seront proposés à la sélection, au regard du **point 2.2**, les 2 premiers

3. Modalités de sélection aux épreuves individuelles (suite)

nageurs par épreuve qui auront réalisé le le standard B du tableau ci-contre lors de la période référencée au **point 1**.

3.3 Seront proposés à la sélection, au regard du **point 2.3**, les 2 premiers nageurs par épreuve qui auront réalisé le standard A du tableau ci-avant lors de la période référencée au **point 1**.

NDLR :

*Un nageur de 19 ou 20 ans peut être sélectionné en réalisant le standard A, selon ce **point 3.3**, et laisser valide le **point 3.2**.*

4. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires :

4.1 Les nageurs sélectionnés sur une ou plusieurs épreuves individuelles, sous réserve qu'ils participent à l'épreuve ou aux épreuves pour lesquelles ils ont été qualifiés, pourront éventuellement être engagés sur une épreuve ou, au maximum, deux épreuves complémentaires, dans la limite des places disponibles, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

4.2 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

5. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

5.1 Les relais seront construits à partir du potentiel des 2 meilleurs nageuses et/ou nageurs pouvant les constituer, il n'y a donc pas de temps de qualification à réaliser.

5.2 La disponibilité des 2 nageuses et/ou nageurs, au regard de leurs programmes individuels de compétition (opportunité d'un podium), et du potentiel du relais (opportunité d'une finale) seront déterminants pour la construction ou non du relais concerné.

5.3 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

6. Dispositions générales

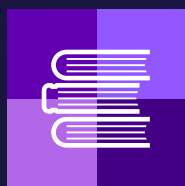
6.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

6.2 Les critères présents sont écrits en fonction des règlements European Aquatics® connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

6.3 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.

 **EUROPEAN
AQUATICS®**

This is your element 



Natation Course 2025

!! Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport ou CNI valide *a minima* jusqu'au 31 janvier 2026 !!

Responsable d'équipe

Eric REBOURG

Catégories d'âge : Dames et messieurs de 19 à 25 ans - 2006 à 2000

Epreuves au programme :

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre, 50 - 100 - 200 dos, 50 - 100 - 200 brasse, 50 - 100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages dames et messieurs.

4x100 nage libre, 4x100 4 nages dames, messieurs et mixtes

4x200 nage libre dames et messieurs.

1. Compétition de sélection :

Les championnats de France Elite du 14 au 19 juin - Montpellier



Entraîneur en chef

Gwenael BORDAIS

Epreuves individuelles	Dames	Messieurs
50 nage libre	2:5.32	2:2.40
100 nage libre	5:5.15	4:9.40
200 nage libre	1:5:9.53	1:4:8.86
400 nage libre	4:12.32	3:50.19
800 nage libre	8:35.64	7:56.28
1500 nage libre	16:32.36	15:13.50
50 dos	2:8.30	2:5.25
100 dos	1:01.00	5:4.60
200 dos	2:12.17	1:59.77
50 brasse	3:1.15	2:7.68
100 brasse	1:08.17	1:00.94
200 brasse	2:26.22	2:12.50
50 papillon	2:6.30	2:3.70
100 papillon	5:9.26	5:2.70
200 papillon	2:11.72	1:58.40
200 4 nages	2:14.58	2:00.90
400 4 nages	4:44.30	4:19.00

2. Conditions obligatoires :

2.1 Être licencié à la Fédération française du sport universitaire (FFSU) pour la saison 2024/2025.

2.2 Conditions spécifiques aux nageurs s'entraînant à l'étranger: la participation aux épreuves universitaires de leur pays d'accueil pourra être considérée comme suffisante pour intégrer la compétition.

2.3 Conditions spécifiques aux nageurs ayant terminé leur cycle d'étude par l'obtention d'un diplôme universitaire en 2024 : leur sélection pourra être proposée dans la mesure où les Jeux mondiaux universitaires sont organisés tous les deux ans.

2.4 Participer aux championnats de France FFSU. *En attente de confirmation.*

3. Modalités de sélection aux épreuves individuelles

3.1 Les nageurs sélectionnés pour les championnats du monde ne seront pas proposés à la sélection.

3.2 Seront proposés à la sélection, dans la limite de **2 nageurs par épreuve**, lors de la compétition référencée au **point 1**, les nageurs qui auront réalisé en finale A (en priorité) (en séries pour les épreuves de 800 et 1500 nage libre dames et messieurs) ou B uniquement, le temps de qualification du tableau ci-contre. En cas d'égalité pour la 2^{ème} place qualificative sur une épreuve, le temps en série sera considéré. En cas de nouvelle égalité, le meilleur temps réalisé sur la saison sera considéré.

3.3 La décision finale restant soumise à la discrétion du comité de sélection des directeurs nationaux FFSU/FFN.

4. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires :

4.1 Les nageurs sélectionnés sur une ou plusieurs épreuves individuelles, sous réserve qu'ils participent à l'épreuve ou aux épreuves pour lesquelles ils ont été qualifiés, pourront éventuellement être engagés sur une épreuve ou, au maximum, deux épreuves complémentaires, dans la limite des places disponibles, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

4.2 Les nageurs sélectionnés uniquement au titre des relais, pourront être éventuellement engagés sur une épreuve complémentaire sous réserve qu'aucun nageur ne soit qualifié sur cette même épreuve, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

4.3 La décision finale restant soumise à la discrétion du comité de sélection des directeurs nationaux FFSU/FFN.

5. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

5.1 Seront proposés à la sélection, les 4 premiers nageurs, qui, lors de la compétition référencée au **point 1**, auront réalisé en finale A ou B uniquement le temps de qualification du tableau ci-dessous, les temps réalisés en finale A prévalant sur ceux réalisés en finale B.

Epreuves de relais	Dames	Messieurs
4x100 nage libre	3:43.73	3:18.77
4x200 nage libre	8:05.12	7:18.47
4x100 4 nages	4:06.01	3:38.32

5.2 En considérant les temps réalisés au cours de la compétition référencée au **point 1**, les temps de relais du tableau ci-contre seront calculés à l'addition des 4 meilleurs nageurs pour chaque épreuve, 4 nageurs différents devant constituer les relais 4 nages.

5.3 En cas de réalisation des temps du tableau ci-dessus, la sélection sera établie selon la disponibilité des 4 meilleurs nageurs concernés et/ou du niveau des réservistes.

5.4 Les nageurs réservistes pourront être sélectionnés selon le niveau et la stratégie du relais.

5.5 Les relais des **4 x 100 nage libre mixte** et du **4 x 100 4 nages mixte** seront éventuellement proposés à la sélection, en fonction des nageurs déjà sélectionnés.

5.6 La sélection des réservistes sera proposé par le Directeur des équipes de France au comité de sélection des directeurs nationaux FFSU/FFN.

6. Dispositions générales

6.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

6.2 Les critères présents sont écrits en fonction des règlements FISU connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre les Directions Techniques Nationales FFSU/FFN à modifier ce document.

6.3 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



INTERNATIONAL
UNIVERSITY
SPORTS
FEDERATION



!! Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport ou CNI valide a minima jusqu'au 31 janvier 2026 !!
 !! Les nageurs mineurs devront être en possession d'une autorisation de sortie du territoire imprimée (en ligne ici) !!

Responsable d'équipe

Eric REBOURG



Catégories d'âge : Dames et messieurs de 14 à 18 ans - 2011 à 2007

Epreuves au programme :

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre, 50 -100 - 200 dos, 50 -100 - 200 brasse, 50 - 100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages dames et messieurs.
 4 x 100 nage libre, 4 x 100 4 nages dames, messieurs et mixtes,
 4 x 200 nage libre dames et messieurs.

1. Compétitions de sélection :

- Les championnats de France Juniors du 15 au 20 avril - Lieu à déterminer.
- Apollo Projects New Zeland Age Group du 13 au 17 avril, pour les licenciés de Nouvelle-Calédonie et de Tahiti.

Epreuves individuelles	Dames		Messieurs	
	A	B	A	B
50 nage libre	2:5.95	2:6.03	2:3.00	2:3.06
100 nage libre	5:6.32	5:6.86	5:0.57	5:0.89
200 nage libre	2:0:2.17	2:0:3.34	1:5:0.82	1:5:1.82
400 nage libre	4:1:6.52	4:1:8.32	3:5:3.76	3:5:7.08
800 nage libre	8:4:3.58	8:5:4.01	8:0:6.70	8:1:1.69
1500 nage libre	16:5:3.50	17:0:6.46	15:3:1.37	15:4:0.24
50 dos	2:8.78	2:9.30	2:5.77	2:6.14
100 dos	1:0:2.83	1:0:3.63	5:6.19	5:7.04
200 dos	2:1:5.37	2:1:8.01	2:0:1.88	2:0:4.59
50 brasse	3:1.80	3:2.22	2:8.33	2:8.62
100 brasse	1:1:0.07	1:1:1.40	1:0:3.07	1:0:3.91
200 brasse	2:3:1.34	2:3:4.11	2:1:6.68	2:1:9.12
50 papillon	2:7.16	2:7.43	2:4.15	2:4.62
100 papillon	1:0:0.63	1:0:1.47	5:4.00	5:4.81
200 papillon	2:1:4.07	2:1:7.08	2:0:1.66	2:0:3.16
200 4 nages	2:1:8.21	2:2:0.81	2:0:4.26	2:0:5.95
400 4 nages	4:5:1.60	4:5:4.81	4:2:5.54	4:2:7.92

2. Règles de sélection aux épreuves individuelles :

2.1 Seront proposés à la sélection, dans la limite de 4 nageurs par épreuve et sans restriction d'âge, les nageurs qui auront réalisé en finale A uniquement (en séries pour les épreuves de 800 et 1500 nage libre dames et messieurs), le standard A du tableau ci-contre lors des compétitions référencées au **point 1**.

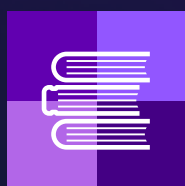
2.2 Au regard du **point 2.1**, si la totalité des places n'est pas pourvue, la sélection pourra être complétée par les nageurs de 14 à 16 ans (nés de 2011 à 2009) qui auront réalisé le standard B du tableau ci-contre et selon les mêmes exigences décrites au **point 2.1**

2.3 En cas d'égalité pour la 4^{ème} place qualificative sur une épreuve, le temps en série sera considéré. En cas de nouvelle égalité, le meilleur temps réalisé sur la saison sera considéré.

2.4 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.



Entraîneur en chef
Philippe SCHWEITZER



3. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires :

3.1 Les nageurs sélectionnés sur une ou plusieurs épreuves individuelles, sous réserve qu'ils participent à l'épreuve ou aux épreuves pour lesquelles ils ont été qualifiés, pourront éventuellement être engagés sur une épreuve ou, au maximum, deux épreuves complémentaires, dans la limite des places disponibles, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

3.2 Les nageurs sélectionnés uniquement au titre des relais, pourront être éventuellement engagés sur une épreuve complémentaire sous réserve qu'aucun nageur ne soit qualifié sur cette même épreuve, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

3.3 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

4. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

4.1 Pourront être proposés à la sélection, les 4 meilleurs nageurs, qui, lors des compétitions référencées au **point 1**, auront réalisé en finale A uniquement le temps de qualification du tableau ci-dessous

Epreuves de relais	Dames	Messieurs
4x100 nage libre	3:4 6.78	3:2 2.37
4x200 nage libre	8:1 2.67	7:2 6.40
4x100 4 nages	4:1 0.05	3:4 4.01

4.2 En considérant les temps réalisés au cours des compétitions référencées au **point 1** et au regard du **point 4.1**, les temps de relais 4 nages du tableau ci-contre seront calculés à l'addition des 4 meilleurs nageurs pour chaque épreuve, 4 nageurs différents devant constituer ces relais.

4.3 En cas de réalisation des temps du tableau ci-dessus, la sélection sera établie selon la disponibilité des 4 meilleurs nageurs concernés et/ou du niveau des réservistes.

4.4 Les nageurs réservistes pourront être sélectionnés selon le niveau et la stratégie du relais.

4.5 Les relais des **4 x 100 nage libre mixte** et du **4 x 100 4 nages mixte** seront éventuellement proposés à la sélection, en fonction des nageurs déjà sélectionnés.

4.6 Tous les nageurs sélectionnés sont éligibles au titre des relais.

4.7 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

5. Dispositions générales

5.1 **Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.**

5.2 Les critères présents sont écrits en fonction des règlements European Aquatics® connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

5.3 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



This is your element ~ ~



!! Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport ou CNI valide a minima jusqu'au 31 janvier 2026 !!
!! Les nageurs mineurs devront être en possession d'une autorisation de sortie du territoire imprimée (en ligne ici) !!

Responsable d'équipe Eric REBOURG



Catégories d'âge : Dames et messieurs de 14 à 18 ans - 2011 à 2007

Epreuves au programme :

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre, 50 - 100 - 200 dos, 50 - 100 - 200 brasse, 50 - 100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages **dames** et **messieurs**.

4 x 100 nage libre, 4 x 100 4 nages **dames**, **messieurs** et **mixtes**,
4 x 200 nage libre **dames** et **messieurs**.

1. Compétition de sélection :

Les championnats d'Europe Juniors du 1^{er} au 6 juillet - Samorin (SVK)

Epreuves individuelles	Dames	Messieurs
50 nage libre	25.79	22.95
100 nage libre	56.11	50.46
200 nage libre	2:01.30	1:49.63
400 nage libre	4:13.57	3:52.05
800 nage libre	8:39.86	8:04.72
1500 nage libre	16:43.53	15:23.50
50 dos	28.70	25.62
100 dos	1:02.01	55.78
200 dos	2:14.05	2:01.13
50 brasse	31.70	28.30
100 brasse	1:09.49	1:01.86
200 brasse	2:29.44	2:14.98
50 papillon	26.87	24.01
100 papillon	1:00.41	53.36
200 papillon	2:13.68	1:59.63
200 4 nages	2:16.29	2:01.98
400 4 nages	4:49.08	4:22.04

Préambule :

La participation de l'Equipe de France est suspendue au futur lieu d'organisation et à la réelle plus-value qu'elle pourra représenter pour les qualifiés éventuels.

2. Règles de sélection aux épreuves individuelles :

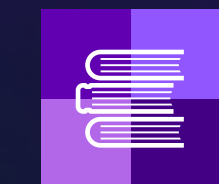
2.1 Seront proposés à la sélection, dans la limite de 2 nageurs par épreuve, les nageurs qui auront réalisé le temps de qualification du tableau ci-contre lors de la compétition référencée au **point 1**.

2.2 En cas d'égalité pour la 2^{ème} place qualificative sur une épreuve, le meilleur temps réalisé sur la saison sera considéré.

2.3 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

3. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires :

3.1 Les nageurs sélectionnés sur une ou plusieurs épreuves individuelles, sous réserve qu'ils participent



Critères de sélection 2025

Natation Course 2025

à l'épreuve ou aux épreuves pour lesquelles ils ont été qualifiés, pourront éventuellement être engagés sur une épreuve ou, au maximum, deux épreuves complémentaires, dans la limite des places disponibles, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

3.2 Les nageurs sélectionnés uniquement au titre des relais, pourront être éventuellement engagés sur une épreuve complémentaire sous réserve qu'aucun nageur ne soit qualifié sur cette même épreuve, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

3.3 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

4. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

4.1 Seront proposés à la sélection, les relais constitués lors de la compétition référencée au **point 1**, qui, auront réalisé le temps de qualification du tableau ci-dessous.

Epreuves de relais	Dames	Messieurs
4x100 nage libre	3:44.66	3:20.75
4x200 nage libre	8:07.61	7:20.71
4x100 4 nages	4:07.36	3:41.38

4.2 En cas de réalisation des temps du tableau ci-contre, la sélection sera établie selon la disponibilité des 4 meilleurs nageurs concernés et/ou du niveau des réservistes.

4.3 Les nageurs réservistes pourront être sélectionnés selon le niveau et la stratégie du relais.

4.4 Les relais des **4 x 100 nage libre mixte** et du **4 x 100 4 nages mixte** seront éventuellement proposés à la sélection, en fonction des nageurs déjà sélectionnés.

4.5 Tous les nageurs sélectionnés sont éligibles au titre des relais.

4.6 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

5. Dispositions générales

5.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

5.2 Les critères présents sont écrits en fonction des règlements World Aquatics connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

5.3 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



!! Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport ou CNI valide a minima jusqu'au 31 janvier 2026 !!
!! Les nageurs devront être en possession d'une autorisation de sortie du territoire **imprimée** ([en ligne ici](#)) !!

Responsable d'équipe **Fanny BABOU**



Catégories d'âge : Filles 14-15 ans (2011-2010) et garçons 15-16 ans (2010-2009)

Epreuves au programme :

50 - 100 - 200 - 400 nage libre, 100 - 200 dos, 100 - 200 brasse, 100 - 200 papillon,
200 - 400 4 nages filles et garçons, 800 nage libre filles, 1500 nage libre garçons.
4 x 100 nage libre, 4 x 100 4 nages filles, garçons et mixtes.

1. Compétitions de sélection :

- Les championnats de France Juniors du 15 au 20 avril - *Lieu à déterminer*.
Les temps réalisés en finale A (en séries pour les épreuves de 800 et 1500 nage libre dames et messieurs), puis en finale B, pour les épreuves individuelles et pour les relais, seront considérés dans cet ordre de priorité.
- Apollo Projects New Zeland Age Group du 13 au 17 avril, pour les licenciés de Nouvelle-Calédonie et de Tahiti.

**NON DÉFINITIF
EN ATTENTE
de précisions
réglementaires**

Epreuves individuelles	Dames	Messieurs
50 nage libre	2 6.66	2 3.85
100 nage libre	5 7.95	5 1.60
200 nage libre	2:0 5.47	1:5 3.94
400 nage libre	4:2 3.76	4:0 0.55
800 nage libre	9:0 1.70	-
1500 nage libre	-	15:5 3.17
100 dos	1:0 4.66	5 8.33
200 dos	2:1 9.41	2:0 6.45
100 brasse	1:1 1.91	1:0 4.71
200 brasse	2:3 5.44	2:2 2.18
100 papillon	1:0 2.30	5 5.72
200 papillon	2:1 9.89	2:0 4.24
200 4 nages	2:2 1.95	2:0 7.77
400 4 nages	5:0 1.48	4:3 4.55

2. Modalités de sélection aux épreuves individuelles :

2.1 Seront proposés à la sélection, dans la limite de 2 nageurs par épreuve, les nageurs qui auront réalisé le temps de qualification du tableau ci-contre lors des compétitions référencées au **point 1**.

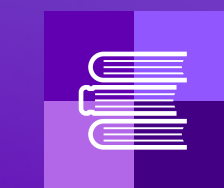
! Le règlement de la compétition limite la participation de chaque athlète à deux épreuves individuelles + un relais par genre + un relais mixte par jour. Le cas échéant, ce point de règlement pourra être considéré pour constituer la sélection.

2.2 Le règlement de la compétition fixe à 16 le nombre maximum de participants par sélection. Dans le cas où ce quota serait dépassé, 6 places pour les filles et 6 places pour les garçons seront réservées et départagées au regard du nombre d'épreuves acquises individuellement et, le cas échéant, au meilleur pourcentage de l'Indice Mondial de Performance de Référence (IMPR^R). Les 4 places restantes seront indifféremment attribuées aux filles et/ou aux garçons répondant à cette même règle de départage.

2.3 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

3. Engagement aux épreuves complémentaires :

3.1 Les nageurs sélectionnés sur une ou plusieurs épreuves individuelles, sous réserve qu'ils participent à l'épreuve



**NON DÉFINITIF
EN ATTENTE
de précisions
réglementaires**

3. Engagement aux épreuves complémentaires (suite) :

ou aux épreuves pour lesquelles ils ont été qualifiés, pourront éventuellement être engagés sur une épreuve dans la limite des places disponibles, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

3.2 L'ordre d'accès à ces épreuves se fera en fonction du classement des épreuves établi au meilleur pourcentage de l'IMPR.

3.3 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

4. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

4.1 Au regard du **point 2.2**, les temps de sélection du tableau ci-dessous sont renseignés à titre indicatif. En aucun cas leur réalisation ne constituera une sélection « automatique ». La décision d'engager des relais sera prise en fonction du potentiel de l'équipe, du programme, et dans l'intérêt de l'équipe de France .

Epreuves de relais	Dames	Messieurs
4x100 nage libre	3:53.03	3:29.20
4x100 4 nages	4:17.92	3:51.92

4.2 Seront proposés à la sélection, les 4 meilleurs nageurs, qui, lors des compétitions référencées au **point 1**, auront réalisé, dans l'ordre de priorité décrit au **point 1**, le temps de qualification du tableau ci-contre, 4 nageurs différents devant constituer les relais 4 nages.

4.3 Si le quota décrit au **point 2.2** n'est pas atteint, des nageurs non qualifiés individuellement pourront être proposés à la sélection pour constituer des relais.

4.4 Les relais des **4 x 100 nage libre mixte** et du **4 x 100 4 nages mixte** seront éventuellement proposés à la sélection, en fonction des nageurs déjà sélectionnés.

4.5 Tous les nageurs sélectionnés sont éligibles au titre des relais.

4.6 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

5. Dispositions générales

5.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

5.2 Les critères présents sont écrits en fonction des règlements du FOJE connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

5.3 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



!! Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport ou CNI valide a minima jusqu'au 31 janvier 2026 !!

!! Les nageurs devront être en possession d'une autorisation de sortie du territoire imprimée (en ligne ici) !!

Responsable d'équipe

Fanny BABOU

Catégories d'âge : Filles 14-15 ans (2011-2010) et garçons 15-16 ans (2010-2009)

Epreuves au programme :

50 - 100 - 200 - 400 nage libre, 100 - 200 dos, 100 - 200 brasse, 100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages filles et garçons, 800 nage libre filles, 1500 nage libre garçons.

4 x 100 nage libre, 4 x 200 nage libre, 4 x 100 4 nages filles et garçons.

4 x 50 nage libre, 4 x 50 4 nages mixtes

1. Compétitions de sélection :

- Les championnats de France Juniors du 15 au 20 avril - *Lieu à déterminer.*
- Apollo Projects New Zeland Age Group du 13 au 17 avril, pour les licenciés de Nouvelle-Calédonie et de Tahiti.



Epreuves individuelles	Dames	Messieurs
50 nage libre	27.18	24.03
100 nage libre	58.43	52.08
200 nage libre	2:06.84	1:55.28
400 nage libre	4:25.41	4:03.72
800 nage libre	9:04.44	-
1500 nage libre	-	16:10.82
100 dos	1:05.68	58.70
200 dos	2:21.18	2:07.80
100 brasse	1:13.17	1:05.54
200 brasse	2:37.98	2:22.90
100 papillon	1:03.19	56.73
200 papillon	2:22.02	2:07.45
200 4 nages	2:22.93	2:08.81
400 4 nages	5:05.67	4:39.33

2. Modalités de sélection aux épreuves individuelles :

2.1 Seront proposés à la sélection, dans la limite de 2 nageurs par épreuve, les nageurs qui auront réalisé le temps de qualification du tableau ci-contre lors des compétitions référencées au **point 1**.

2.2 Le règlement de la compétition fixe à 16 filles et 16 garçons le nombre maximum de participants par sélection. Dans le cas où ce quota serait dépassé, les places seront départagées au regard du nombre d'épreuves acquises individuellement et, le cas échéant, à leur meilleur pourcentage de l'Indice Mondial de Performance de Référence (IMPR).

2.3 Dans chaque épreuve, l'ordre d'accès à la sélection se fera en fonction du classement des meilleures performances réalisées.

2.4 S'agissant d'une compétition par équipe, les nageurs très proches des temps de qualification, au regard des dispositions décrites aux **points 2.1 et 2.2**, pourraient être sélectionnés afin d'améliorer le potentiel de la sélection.

3. Engagement aux épreuves complémentaires :

3.1 Les nageurs participants à une ou plusieurs épreuves individuelles, sous réserve qu'ils disputent l'épreuve ou les épreuves pour lesquelles ils ont été qualifiés, pourront éventuellement être engagés sur des épreuves complémentaires, au vu du programme et de l'opportunité



d'améliorer le potentiel de l'équipe au classement général.

3.2 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

4. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

4.1 Les relais pourront être proposés à la sélection au regard des nageurs sélectionnés à titre individuel, en fonction des places disponibles et de l'intérêt de l'équipe, un ou plusieurs nageurs pourront être sélectionnés pour compléter l'équipe.

4.2 Tous les nageurs sélectionnés sont éligibles au titre des relais.

4.3 Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

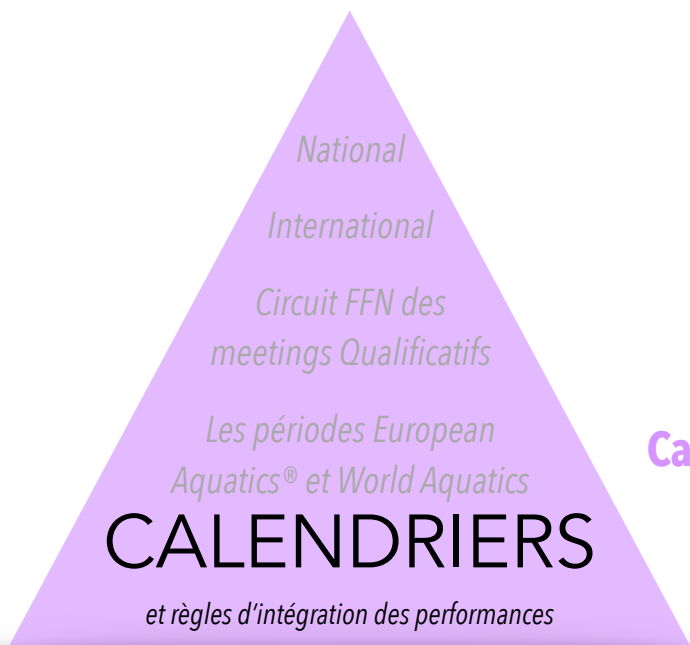
5. Dispositions générales

5.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

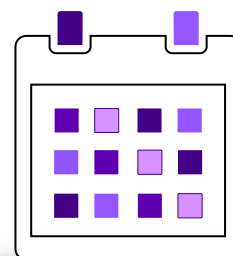
5.2 Les critères présents sont écrits en fonction des règlements de la COMEN connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

5.3 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.

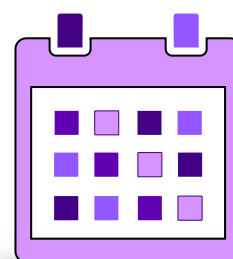




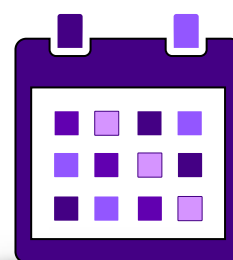
Calendrier National



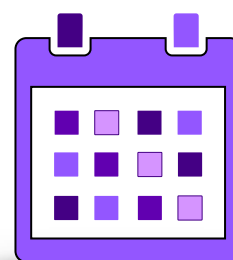
Calendrier Circuit FFN des meetings Qualificatifs



Calendrier des périodes European & World Aquatics



Calendrier prévisionnel 2026



Natation Course 2025

Les compétitions qualificatives :

Concernant les nageuses et nageurs de 14 ans et plus.

Ils devront avoir réalisé le temps exigé de l'épreuve **du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la date limite des championnats concernés** au sein des compétitions référencées ci-dessous :

- Les championnats de France entre eux,
- les compétitions auxquelles nos équipes de France participent,
- les **championnats de Ligue** en webconfront@tion #1 et #2, déclarés par la FFN,
- le **Circuit FFN des meetings Qualificatifs** déclarés par la FFN,
- les **compétitions internationales** inscrites aux calendriers **European Aquatics® et/ou World Aquatics** (5 périodes prises en compte, voir calendrier spécifique, les autres compétitions ne seront pas intégrées).

Les autres formats de compétition :

Toutes les autres compétitions organisées par les Ligues, les Départements et clubs (a minima déclarés par les Comités Départementaux) conservent leurs places dans leurs programmes sportifs et/ou d'animation de leurs territoires.

Chaque Ligue, Comité Départemental pourra ainsi construire son propre schéma d'accès aux championnats de Ligues et/ou de préparation aux multiples échéances qu'attendent les nageurs engagés pour de multiples niveaux de pratique de la compétition.

Toutes les performances seront intégrées à la base fédérale mais ne pourront pas être considérées comme qualificatives aux championnats nationaux.

Règles minimales d'intégration des performances dans la base fédérale:

Pour être intégrées dans la base fédérale des performances, les compétitions transmises à la FFN doivent être inscrites au calendrier départemental validé par la ligue et doivent au minimum :

- concerner deux clubs,
- et faire apparaître 20 performances au minimum sur l'ensemble des résultats.

Temps de passage (précision réglementaire) :

Aucune performance au passage d'une course n'est intégrée dans la base fédérale. Aucun temps de passage ne pourra être utilisé pour créer artificiellement les résultats d'une épreuve d'une distance inférieure (ex : utilisation des temps de passage d'un 1500 nage libre pour créer des résultats d'un 800 ou 400 mètres nage libre).

Seule exception, les records de France et meilleures performances françaises dûment homologués, réalisés au passage d'une course, pourront faire l'objet, sur proposition de la DTN, d'une intégration dans les rankings.

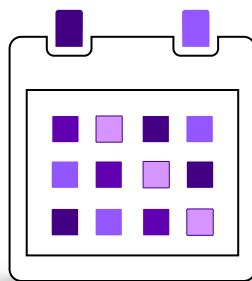
Les compétitions organisées par une fédération affinitaire:

La convention liant la fédération affinitaire et la Fédération Française de Natation doit être à jour et fonctionnelle.

L'intégration des performances dans la base fédérale est subordonnée aux exigences suivantes :

1. La compétition doit se dérouler en bassin de 50m et répondra aux mêmes exigences que nos organisations : jury d'officiels, homologation des bassins, chronométrage automatique...
2. Concerner les nageuses et nageurs de 14 ans et plus (nés en 2011 et avant),
3. Correspondre à la meilleure performance personnelle du nageur.
4. Répondre aux modalités de transmission à la Fédération Française de Natation.

Ces performances ne pourront pas être prises en compte pour se qualifier aux compétitions nationales.



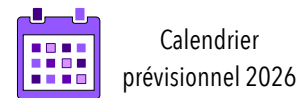
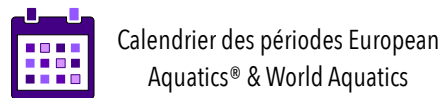
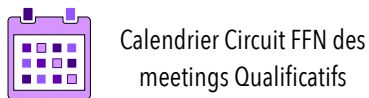
Natation Course 2025



janvier-2025		février-2025		mars-2025		avril-2025		mai-2025		juin-2025		juillet-2025		août-2025		septembre-2025		octobre-2025		novembre-2025		décembre-2025	
mer. 1		sam. 1		sam. 1	A B	mar. 1	Période des Championnats de Ligues	jeu. 1	A	dim. 1	3	mar. 1	Période des Championnats de Ligues	ven. 1		lun. 1		mer. 1		sam. 1		lun. 1	
jeu. 2		dim. 2		dim. 2	A B	mer. 2	webconf@tion #1	ven. 2	A	lun. 2		mer. 2	webconf@tion #2	sam. 2		mar. 2		jeu. 2		dim. 2		mar. 2	EUROPEAN AQUATICS
ven. 3		lun. 3		lun. 3	A	jeu. 3	webconf@tion #1	sam. 3	A	mar. 3		jeu. 3	webconf@tion #2	dim. 3		mer. 3		ven. 3		lun. 3		mer. 3	Championnats d'Europe 25m
sam. 4		mar. 4		mar. 4	A	ven. 4	webconf@tion #1	dim. 4	A	mer. 4		ven. 4	webconf@tion #2	lun. 4		jeu. 4		sam. 4		mar. 4		jeu. 4	Championnats d'Europe 25m
dim. 5		mer. 5		mer. 5	A	sam. 5	1 Date limite webconf@tion	lun. 5		jeu. 5		sam. 5	4 Date limite webconf@tion	mar. 5		ven. 5		dim. 5		mer. 5		ven. 5	Championnats d'Europe 25m
lun. 6		jeu. 6		jeu. 6	A	dim. 6		mar. 6		ven. 6		dim. 6		mer. 6		sam. 6		lun. 6		jeu. 6		sam. 6	FINAL TOUR
mar. 7		ven. 7		ven. 7	A	lun. 7		mer. 7		dim. 7		lun. 7		jeu. 7		dim. 7		mar. 7		ven. 7		dim. 7	FINAL TOUR
jeu. 8		sam. 8		sam. 8	A	mar. 8		ven. 8		jeu. 8		mer. 8		ven. 8		lun. 8		mer. 8		sam. 8		lun. 8	
ven. 9		dim. 9		dim. 9	A	jeu. 9		mer. 9		ven. 9		jeu. 9		sam. 9		mar. 9		ven. 9		lun. 9		mer. 9	
dim. 10		lun. 10		lun. 10		mer. 10		ven. 10		jeu. 10		mer. 10		dim. 10		jeu. 10		ven. 10		dim. 10		mer. 10	
lun. 11	DATES LIMITES DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX	mar. 11		mar. 11		ven. 11		dim. 11		lun. 11		ven. 11		lun. 11		mer. 11		dim. 11		mar. 11		jeu. 11	FRANCE
mar. 12		jeu. 12		jeu. 12		sam. 12		lun. 12		mer. 12		sam. 12		mar. 12		ven. 12		dim. 12		jeu. 12		ven. 12	Juniors 25m
jeu. 13		ven. 13		ven. 13		dim. 13		mar. 13		jeu. 13		dim. 13		jeu. 13		mer. 13		lun. 13		jeu. 13		sam. 13	Juniors 25m
mar. 14	1 JUNIORS 6 avril	dim. 14		dim. 14		lun. 14		mer. 14		ven. 14		lun. 14	FRANCE	jeu. 14		dim. 14		mar. 14		ven. 14		dim. 14	Juniors 25m
jeu. 15		lun. 15		lun. 15		mar. 15	FRANCE	jeu. 15		ven. 15		mer. 15		ven. 15		lun. 15		mer. 15		jeu. 15		lun. 15	
ven. 16	2 Nationale 2 11 mai	mar. 16		mar. 16		jeu. 16		ven. 16		dim. 16		jeu. 16		sam. 16		mer. 16		ven. 16		dim. 16		mer. 16	
dim. 17		jeu. 17		jeu. 17		ven. 17		dim. 17		lun. 17		ven. 17		dim. 17		jeu. 17		ven. 17		lun. 17		jeu. 17	
lun. 18	3 ELITE 1 juin	ven. 18		ven. 18		sam. 18		lun. 18		mer. 18		dim. 18		lun. 18		mer. 18		dim. 18		mer. 18		jeu. 18	
mar. 19	4 Open d'Été 7 juillet	dim. 19		dim. 19		jeu. 19	Juniors 50m	mer. 19		ven. 19		sam. 19		mer. 19		jeu. 19		dim. 19		jeu. 19		ven. 19	
jeu. 20		lun. 20		lun. 20		ven. 20		dim. 20		jeu. 20		dim. 20		jeu. 20		mer. 20		lun. 20		jeu. 20		sam. 20	
ven. 21		mar. 21		mar. 21		jeu. 21		ven. 21		dim. 21		lun. 21		mer. 21		jeu. 21		mar. 21		jeu. 21		dim. 21	
dim. 22		jeu. 22		jeu. 22		ven. 22		dim. 22		lun. 22		mer. 22		jeu. 22		mer. 22		jeu. 22		jeu. 22		lun. 22	
lun. 23	5 Elite & Juniors 25	ven. 23		ven. 23		sam. 23		lun. 23		mer. 23		jeu. 23		ven. 23		jeu. 23		ven. 23		jeu. 23		mar. 23	
mar. 24		dim. 24		dim. 24		jeu. 24		ven. 24		dim. 24		mer. 24		jeu. 24		mer. 24		jeu. 24		jeu. 24		mer. 24	
jeu. 25		lun. 25		lun. 25		ven. 25		dim. 25		lun. 25		mer. 25		jeu. 25		jeu. 25		ven. 25		jeu. 25		mer. 25	
ven. 26		mar. 26		mar. 26		sam. 26		lun. 26		mer. 26		jeu. 26		ven. 26		jeu. 26		ven. 26		jeu. 26		ven. 26	
dim. 27		jeu. 27		jeu. 27		dim. 27		mer. 27		jeu. 27		ven. 27		mer. 27		jeu. 27		ven. 27		jeu. 27		ven. 27	
lun. 28		ven. 28		ven. 28		lun. 28		jeu. 28		ven. 28		dim. 28		mer. 28		jeu. 28		ven. 28		jeu. 28		ven. 28	
mar. 29		dim. 29		dim. 29		mer. 29		jeu. 29		dim. 29		lun. 29		mer. 29		jeu. 29		ven. 29		jeu. 29		lun. 29	
jeu. 30		lun. 30		lun. 30		ven. 30		dim. 30		lun. 30		mer. 30		jeu. 30		ven. 30		jeu. 30		jeu. 30		mar. 30	
ven. 31		mar. 31		mar. 31		jeu. 31		ven. 31		dim. 31		lun. 31		mer. 31		jeu. 31		ven. 31		jeu. 31		mar. 31	

Période Interclubs Toutes Catégories

Date limite d'organisation des Interclubs Benjamins 22 juin
Interclubs Avenir 21 décembre



CALENDRIER

Circuit FFN des meetings Qualificatifs

Natation
Course 2025

👉 Une performance réalisée par un nageur français, lors d'une compétition FFN, **sera intégrée à la base fédérale** si et seulement si l'engagement pour l'épreuve concernée aura été fait par un club FFN avec la licence FFN du nageur.

👉 Une performance réalisée en sélection nationale ou sous licence NON FFN par un nageur non-sélectionnable, qu'il soit licencié FFN ou non, **ne pourra pas être intégrée à la base fédérale**.

Le Circuit FFN Qualificatif complète les webconfrontations des Ligues pour constituer le parcours qualificatifs de l'année en cours. Ce sont les compétitions qui permettent de proposer une autre adversité que celle rencontrée en intra-Ligues et dont **l'objectif central est de densifier le niveau de confrontation**

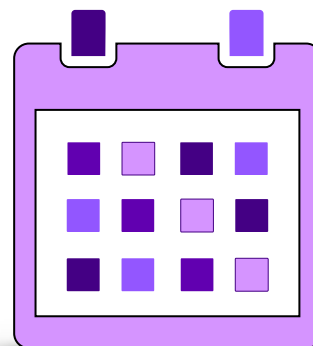
5 périodes de compétitions sont définies :

- du vendredi 31 janvier au dimanche 2 février.
- du vendredi 7 au dimanche 9 mars **OU** du vendredi 14 au dimanche 16 mars. *Cette période qui comprend deux weekends ne pourra pas comporter plus de 4 meetings. Elle est ici élargie pour diminuer les contraintes inhérentes aux 3 zones des vacances scolaires. Néanmoins, un nageur ne pourra pas participer à deux compétitions organisées sur ces deux weekends. Le cas échéant, l'ensemble de ses performances seront purement et simplement effacées.*
- du jeudi 1^{er} au dimanche 4 mai **OU** du jeudi 8 au dimanche 11 mai. *Même commentaire que la période précédente. Ici, la possibilité de profiter des jours fériés est laissée à l'initiative de l'organisateur.*
- du vendredi 29 mai au dimanche 1^{er} juin.
- du vendredi 19 au dimanche 21 décembre.

Le Circuit FFN Qualificatif pourra proposer **jusqu'à 4 lieux différents** par weekend, répartis harmonieusement en métropole. Il ne sera pas proposé plus de 20 Circuits FFN Qualificatifs par saison en métropole.

Grille des temps d'engagements :

Des grilles de temps pour les 14 ans, les 15 ans, les 16 ans et les 17 ans et plus sont appliquées et exigées pour s'engager aux meetings qualificatifs. Il n'y a plus de dérogations aux temps d'engagement. Seul le club organisateur pourra engager les nageurs de son club en respectant les années d'âge et un minimum de pertinence au regard des temps exigés.



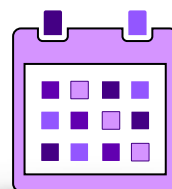
Grille d'engagement

Circuit FFN des meetings Qualificatifs

Natation
Course 2025

La recherche des temps se fera sur les deux dernières saisons + la saison en cours, en bassin de 50m puis en bassin de 25m (temps convertis selon la table fédérale).






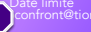



Epreuves		14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +
Année de naissance		2011	2010	2009	2008 et av.
50 nage libre	♀	30.29	29.69	29.37	28.97
	♂	28.29	27.39	26.62	26.09
100 nage libre	♀	1:06.07	1:04.16	1:03.50	1:02.74
	♂	1:01.85	59.78	58.02	56.79
200 nage libre	♀	2:24.42	2:19.77	2:18.69	2:16.31
	♂	2:15.48	2:10.71	2:06.32	2:04.19
400 nage libre	♀	5:01.93	4:53.48	4:48.97	4:44.49
	♂	4:46.89	4:34.72	4:28.28	4:20.88
800 nage libre	♀	10:19.67	9:59.52	9:55.27	9:42.93
	♂	9:54.21	9:28.29	9:14.64	9:01.70
1500 nage libre	♀	20:01.25	19:12.80	19:00.30	18:46.86
	♂	19:02.41	18:08.52	17:37.44	17:11.39
50 dos	♀	34.76	33.89	33.33	32.96
	♂	32.87	31.53	30.54	29.76
100 dos	♀	1:15.12	1:13.39	1:12.13	1:10.95
	♂	1:11.56	1:07.62	1:05.89	1:04.34
200 dos	♀	2:41.55	2:38.03	2:35.61	2:34.37
	♂	2:36.20	2:27.40	2:23.22	2:19.59
50 brasse	♀	38.58	37.47	36.80	36.39
	♂	36.43	34.38	33.35	32.63
100 brasse	♀	1:24.44	1:21.70	1:21.01	1:20.60
	♂	1:20.01	1:16.14	1:13.12	1:11.30
200 brasse	♀	3:02.27	2:56.73	2:55.54	2:53.49
	♂	2:55.32	2:45.82	2:38.66	2:36.17
50 papillon	♀	32.29	31.35	30.92	30.51
	♂	30.41	29.22	28.32	27.61
100 papillon	♀	1:13.05	1:10.53	1:09.28	1:08.46
	♂	1:08.42	1:05.38	1:03.02	1:01.68
200 papillon	♀	2:48.31	2:40.23	2:37.31	2:32.85
	♂	2:36.38	2:26.22	2:22.85	2:19.53
200 4 nages	♀	2:43.37	2:39.94	2:37.03	2:35.76
	♂	2:35.24	2:27.98	2:24.08	2:20.56
400 4 nages	♀	5:46.98	5:33.92	5:31.51	5:27.24
	♂	5:28.38	5:14.94	5:05.39	4:59.65



Natation Course 2025

Circuit FFN des meetings Qualificatifs



janvier-2025		février-2025		mars-2025		avril-2025		mai-2025		juin-2025		juillet-2025		août-2025		septembre-2025		octobre-2025		novembre-2025		décembre-2025			
mer. 1		sam. 1		sam. 1		mar. 1		jeu. 1		dim. 1		mar. 1		mer. 2		sam. 1		dim. 2		lun. 1		mar. 2			
jeu. 2		dim. 2		dim. 2		jeu. 2		ven. 2		lun. 2		jeu. 2		jeu. 3		lun. 3		mar. 3		mer. 3		jeu. 3	Championnats d'Europe 25m		
ven. 3		lun. 3		lun. 3		ven. 3		sam. 3		mar. 3		ven. 4		ven. 4		mer. 4		mer. 4		ven. 4		jeu. 4			
sam. 4		mar. 4		mar. 4		ven. 4		dim. 4		mer. 4		dim. 5		mer. 5		jeu. 5		jeu. 5		mer. 5		ven. 5			
dim. 5		mer. 5		mer. 5		sam. 5		lun. 5		jeu. 5		dim. 6		lun. 6		ven. 6		dim. 6		mer. 6		sam. 6			
lun. 6		jeu. 6		jeu. 6		dim. 6		mar. 6		ven. 6		lun. 7		mer. 7		dim. 7		lun. 7		jeu. 6		ven. 6			
mar. 7		ven. 7		ven. 7		lun. 7		jeu. 7		sam. 7		mar. 8		jeu. 7		lun. 7		mar. 8		ven. 7		dim. 7			
mer. 8		sam. 8		sam. 8		mar. 8		ven. 8		dim. 8		mer. 9		mer. 8		jeu. 8		jeu. 8		sam. 8		lun. 8			
jeu. 9		dim. 9		dim. 9		mer. 9		lun. 9		lun. 9		mer. 9		mer. 9		jeu. 9		mer. 9		dim. 9		mar. 9			
ven. 10		lun. 10		lun. 10		jeu. 10		sam. 10		mar. 10		jeu. 10		jeu. 10		ven. 10		jeu. 10		lun. 10		mer. 10			
sam. 11	DATES LIMITES DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX 1 JUNIORS 6 avril 2 Nationale 2 11 mai 3 ELITE 1 juin 4 Open d'Été 7 juillet 5 Elite & Juniors 25 31 août	mar. 11		mar. 11		ven. 11		dim. 11		mer. 11		ven. 11		ven. 11		dim. 11		mar. 11		jeu. 11		jeu. 11			
dim. 12		mer. 12		mer. 12		sam. 12		jeu. 12		jeu. 12		sam. 12		dim. 12		mer. 12		mer. 12		mer. 12		ven. 12	Juniors 25m		
lun. 13		jeu. 13		jeu. 13		dim. 13		ven. 13		mar. 13		ven. 13		dim. 13		jeu. 13		jeu. 13		jeu. 13		sam. 13			
mar. 14		ven. 14		ven. 14		lun. 14		mar. 14		mer. 14		sam. 14		lun. 14		ven. 14		ven. 14		ven. 14		sam. 14		dim. 14	
mer. 15		1 JUNIORS 6 avril	sam. 15		sam. 15		jeu. 15		jeu. 15		dim. 15		mar. 15		mar. 15		mer. 15		mer. 15		mer. 15		lun. 15		
jeu. 16	2 Nationale 2 11 mai	dim. 16		dim. 16		ven. 16		ven. 16		lun. 16		jeu. 16		jeu. 16		jeu. 16		jeu. 16		jeu. 16		mar. 16			
ven. 17	3 ELITE 1 juin	lun. 17		lun. 17		jeu. 17	Juniors 50m	sam. 17		mar. 17		mer. 17		mer. 17		ven. 17		ven. 17		ven. 17		jeu. 17			
sam. 18	4 Open d'Été 7 juillet	mar. 18		mar. 18		ven. 18		dim. 18		jeu. 18		jeu. 18		jeu. 18		jeu. 18		jeu. 18		jeu. 18		mer. 18			
dim. 19	5 Elite & Juniors 25 31 août	mer. 19		mer. 19		sam. 19		lun. 19		mar. 19		mer. 19		mer. 19		jeu. 19		jeu. 19		jeu. 19		jeu. 19			
lun. 20		jeu. 20		jeu. 20		dim. 20		mer. 20		jeu. 20		jeu. 20		jeu. 20		jeu. 20		jeu. 20		jeu. 20		jeu. 20			
mar. 21		ven. 21		ven. 21		lun. 21		mer. 21		ven. 21		ven. 21		ven. 21		jeu. 21		jeu. 21		jeu. 21		jeu. 21			
mer. 22		sam. 22		sam. 22		mar. 22		jeu. 22		dim. 22		mar. 22		mar. 22		jeu. 22		jeu. 22		jeu. 22		jeu. 22			
jeu. 23		dim. 23		dim. 23		mer. 23		ven. 23		lun. 23		mer. 23		mer. 23		jeu. 23		jeu. 23		jeu. 23		jeu. 23			
ven. 24		lun. 24		lun. 24		jeu. 24		sam. 24	Nationale 2	mar. 24		mer. 24		jeu. 24		jeu. 24		jeu. 24		jeu. 24		jeu. 24			
sam. 25		mar. 25		mar. 25		ven. 25		dim. 25		mer. 25		ven. 25		ven. 25		jeu. 25		jeu. 25		jeu. 25		jeu. 25			
dim. 26		mer. 26		mer. 26		sam. 26		lun. 26		jeu. 26		jeu. 26		jeu. 26		jeu. 26		jeu. 26		jeu. 26		jeu. 26			
lun. 27		jeu. 27		jeu. 27		dim. 27		mar. 27		ven. 27		ven. 27		ven. 27		jeu. 27		jeu. 27		jeu. 27		jeu. 27			
mar. 28		ven. 28		ven. 28		lun. 28		mer. 28		sam. 28		sam. 28		sam. 28		jeu. 28		jeu. 28		jeu. 28		jeu. 28			
mer. 29		sam. 29		sam. 29		mar. 29		jeu. 29		dim. 29		mar. 29		mar. 29		jeu. 29		jeu. 29		jeu. 29		jeu. 29			
jeu. 30		dim. 30		dim. 30		jeu. 30		ven. 30		lun. 30		jeu. 30		jeu. 30		jeu. 30		jeu. 30		jeu. 30		jeu. 30			
ven. 31		lun. 31		lun. 31		mer. 31		sam. 31		dim. 31		mer. 31		mer. 31		jeu. 31		jeu. 31		jeu. 31		jeu. 31			

Circuit FFN des meetings Qualificatifs

En dehors :

- des championnats de France, qualificatifs entre eux pour les saisons N-1 et N,
- des championnats de Ligues qualificatifs #1 et #2 en webconf@tion,

seules les performances réalisées lors des compétitions du Circuit FFN Qualificatifs seront prises en compte pour une qualification lors de la saison 2025.

NDLR : il ne sera pas possible de participer à deux meetings consécutifs lors des périodes des mois de mars et de mai. Dans le cas où un nageur serait détecté sur deux meetings de cette période, l'ensemble de ses performances réalisées à ces occasions sera effacé de la base fédérale.



Période #1
31 janvier au 2 février

Période #2
7 au 16 mars

Période #3
1^{er} au 11 mai

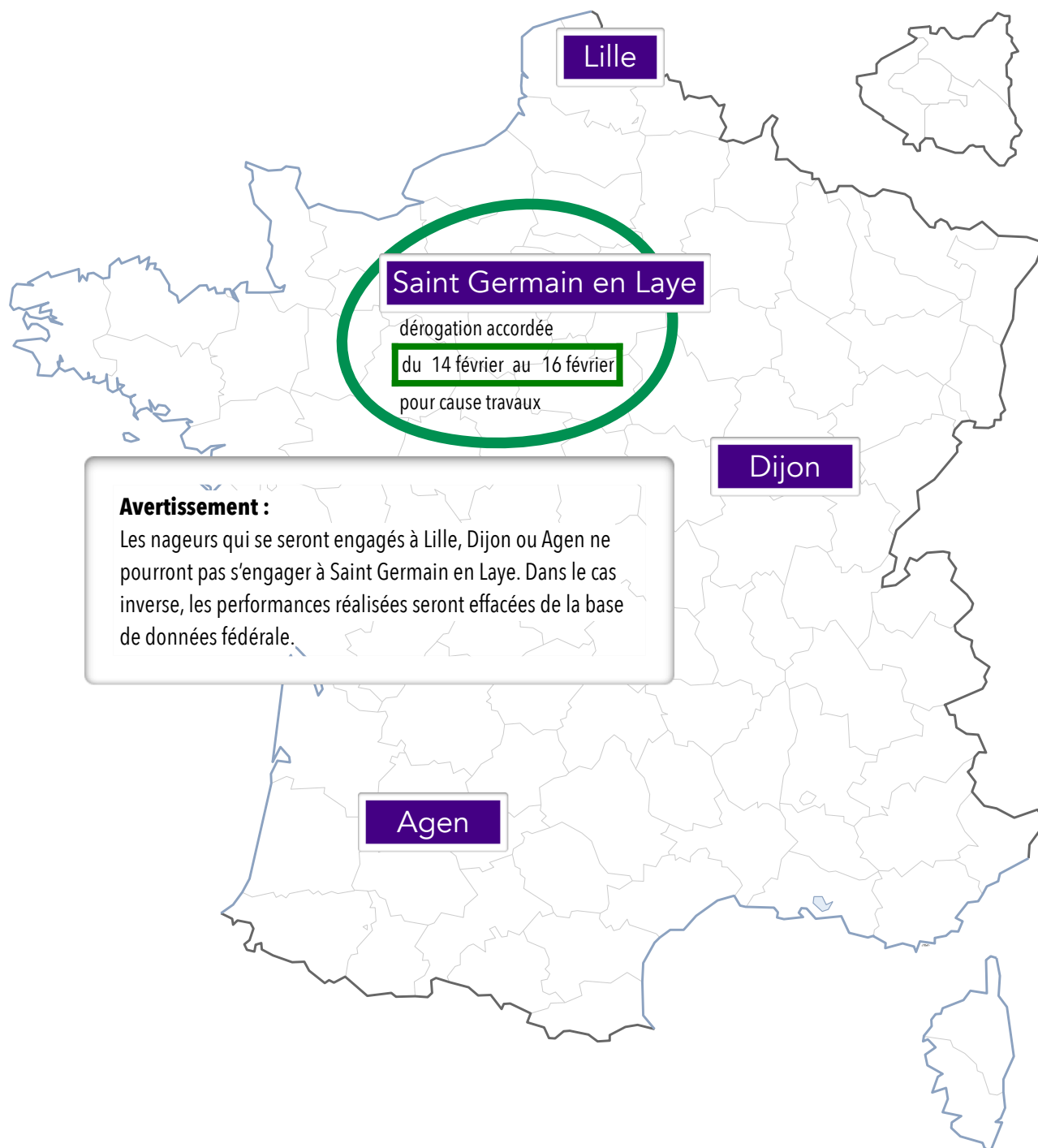
Période #4
29 mai au 1^{er} juin

Période #5
19 au 21 décembre

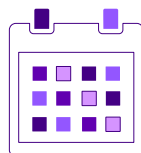


Circuit FFN des meetings Qualificatifs

Qualificatifs pour les championnats de France Juniors - Nationale 2 - Elite - Open d'Eté



Période #1 - 31 janv. au 02 fev.



Circuit FFN des meetings Qualificatifs

Qualificatifs pour les championnats de France Juniors - Nationale 2 - Elite - Open d'Été

P1 du 7 mars au 9 mars

P2 du 14 mars au 16 mars

P1

Béthune

P1

Massy

P2

Chalon sur Saône

Avertissement :

Les nageurs qui se seront engagés à un meeting en P1 ne pourront pas s'engager à Chalon sur Saône. Dans le cas inverse, les performances réalisées seront effacées de la base de données fédérale.

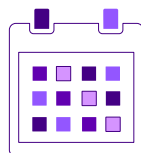
P1

Toulouse

P1

Aix en Provence

Période #2 - du 7 au 16 mars (2 périodes)

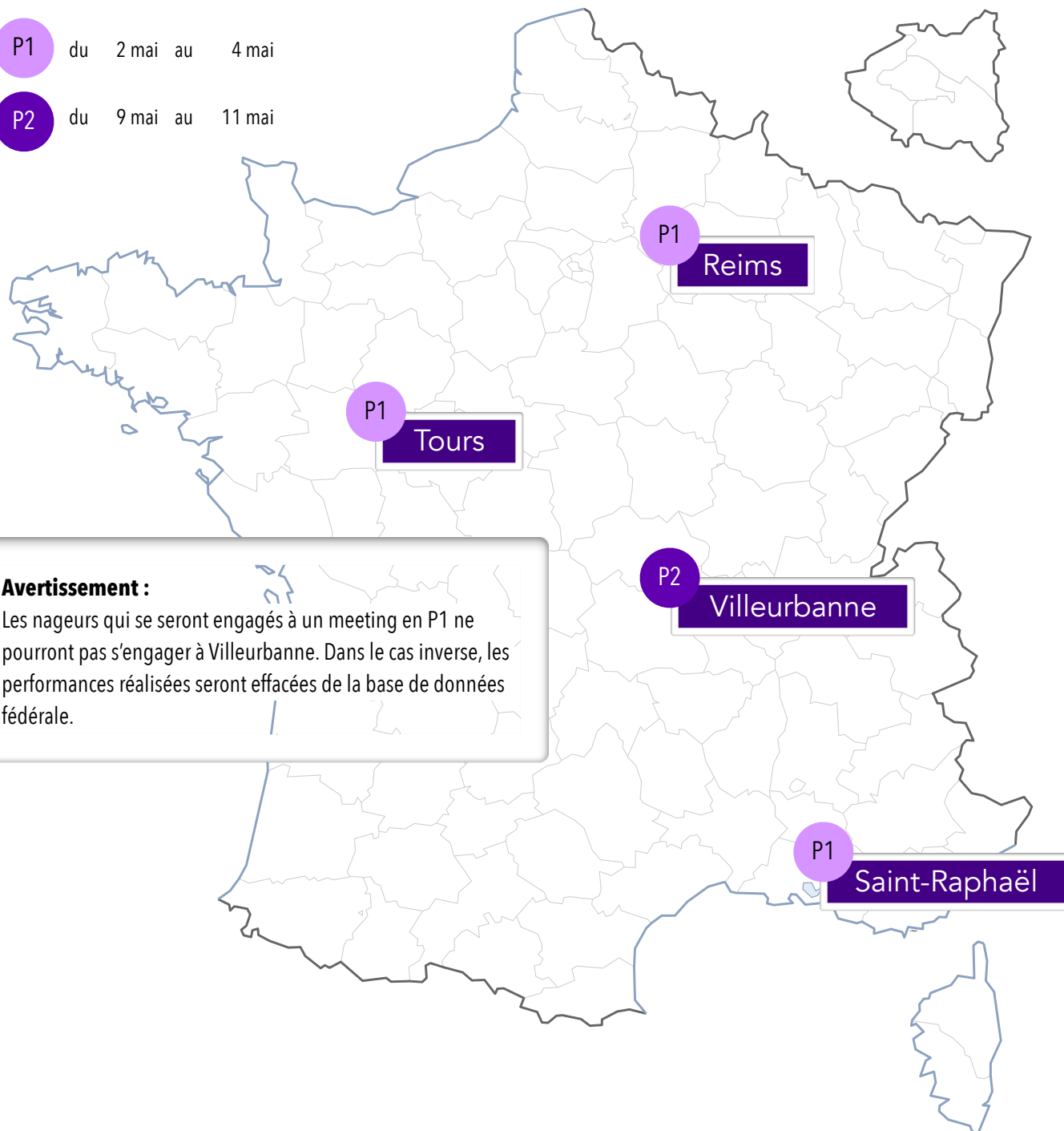


Circuit FFN des meetings Qualificatifs

Qualificatifs pour les championnats de France Juniors - Nationale 2 - Elite - Open d'Été

P1 du 2 mai au 4 mai

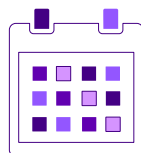
P2 du 9 mai au 11 mai



Avertissement :

Les nageurs qui se seront engagés à un meeting en P1 ne pourront pas s'engager à Villeurbanne. Dans le cas inverse, les performances réalisées seront effacées de la base de données fédérale.

Période #3 - du 2 au 11 mai (2 périodes)



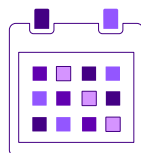
Circuit FFN des meetings Qualificatifs

Qualificatifs pour les championnats de France Juniors - Nationale 2 - Elite - Open d'Eté



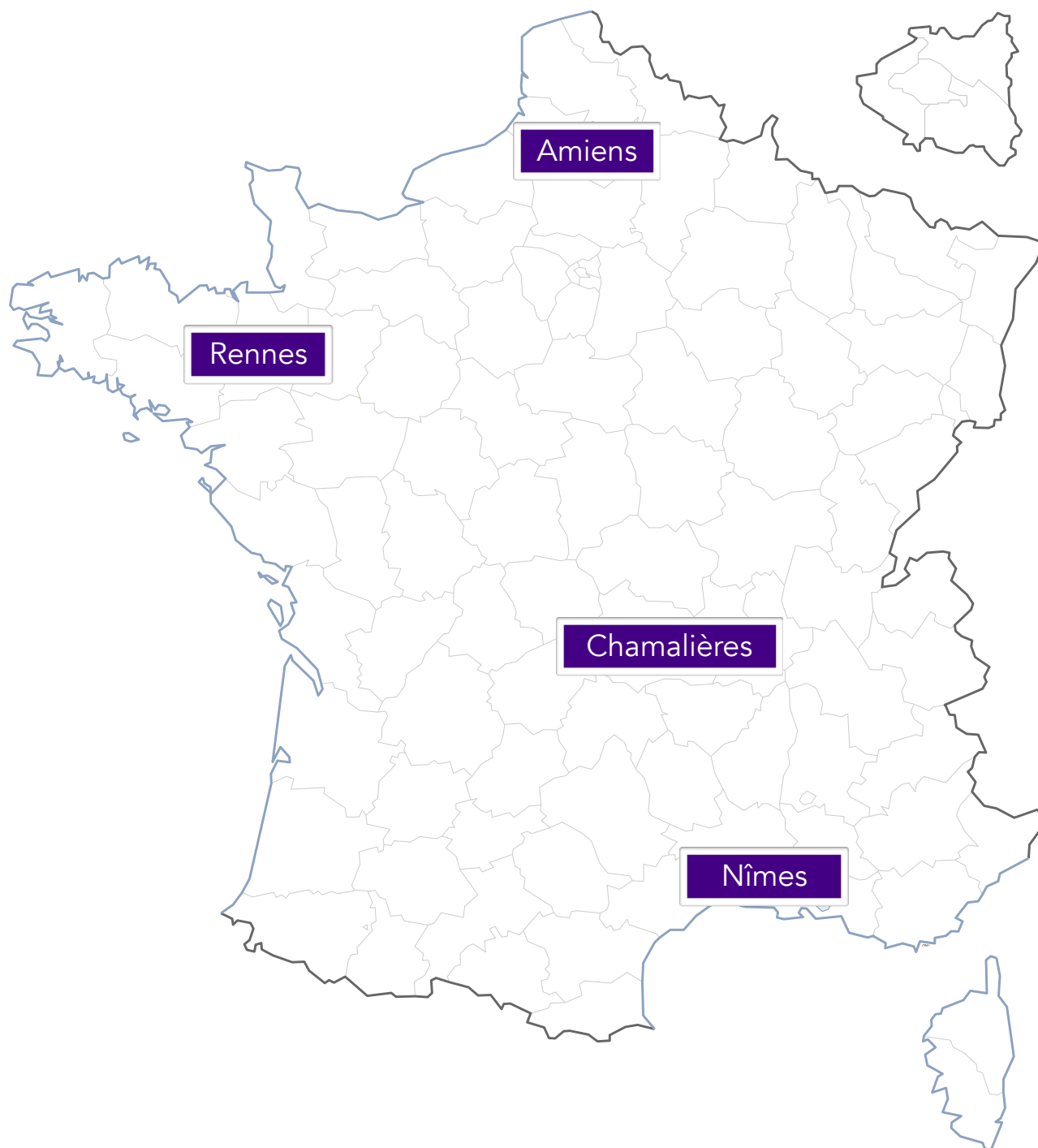
© comersis.com

Période #4 - du 31 mai au 1^{er} juin



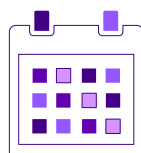
Circuit FFN des meetings Qualificatifs

Qualificatifs pour les championnats de France Juniors - Nationale 2 - Elite - Open d'Eté



© comersis.com

Période #5 - du 19 au 21 décembre



👉 Une performance réalisée en sélection nationale ou sous licence NON FFN par un nageur non-sélectionnable licencié FFN, **ne pourra pas être intégrée à la base fédérale.**

👉 Une performance réalisée sous bannière d'un club étranger, par un nageur français ou non, licencié à un club FFN, **ne pourra pas être intégrée à la base fédérale.**

La restriction des possibilités d'intégration des performances réalisées à l'étranger est motivée par la volonté de stimuler et de privilégier la confrontation au sein des compétitions organisées par les structures affiliées à la Fédération Française de Natation.

Pour intégrer la base fédérale, ces performances devront répondre aux exigences suivantes :

1. Concerner les nageuses et nageurs de 14 ans et plus (nés en 2010 et avant).
2. Correspondre à la meilleure performance personnelle (MPP) du nageur, sachant qu'une performance qui ne serait pas une MPP, mais serait nouvellement qualificative pour nos championnats nationaux sera acceptée.
3. Avoir été établies au cours d'une des 5 périodes définies par la Fédération Française de Natation (voir calendrier spécifique),
4. Avoir été établies lors d'une compétition en bassin de 50m inscrite aux calendriers European Aquatics® et/ou World Aquatics.

Ces performances pourront alors être prises en compte pour se qualifier aux compétitions nationales. Cette règle d'intégration s'applique également pour les performances qui permettent d'établir un nouveau record de France ou une meilleure performance française à la condition de répondre aux [exigences d'homologation des records ou meilleures performances françaises](#).

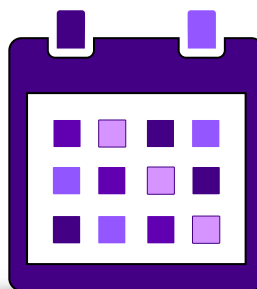
Toutes les autres demandes seront systématiquement refusées, à l'exception de celles formulées pour :

- les nageurs listés Collectifs Nationaux, Relève, Séniors et Elite,
- les nageurs licenciés dans les DOM-TOM.
- les nageurs français expatriés.

Renseignements exigés pour toute intégration de performance

Toute demande d'intégration de performance, dans les 8 jours suivant la fin de la compétition devra être appuyée par la fourniture d'un jeu de résultats de la compétition, indiquant impérativement :

- l'intitulé de la compétition,
- les dates (date de début / date de fin), la ville, le pays, le bassin (25 ou 50m),
- les nom, prénom du nageur IMPÉRATIVEMENT SURLIGNÉS dans le document,
- le nom du club ou nom de la sélection si bannière différente du club (Sélection Ouest - FRANCE ...)
- l'épreuve, la date à laquelle elle se déroule, et type d'épreuve (série, finale A, B ?, barrage ...),
- la place,
- le temps final et temps de passage.



Natation Course 2025

Périodes European et World Aquatics



janvier-2025		février-2025		mars-2025		avril-2025		mai-2025		juin-2025		juillet-2025		août-2025		septembre-2025		octobre-2025		novembre-2025		décembre-2025	
mer. 1	DATES LIMITES DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX	sam. 1	CIRCUIT NATATION	sam. 1		mar. 1		jeu. 1	CIRCUIT NATATION	dim. 1	3	mar. 1	EURO JUN	ven. 1		lun. 1		mer. 1		sam. 1		lun. 1	
jeu. 2		dim. 2		dim. 2		mer. 2		ven. 2	CIRCUIT NATATION	lun. 2		mer. 2		sam. 2		mar. 2		jeu. 2		dim. 2		mar. 2	EUROPEAN AQUATICS
ven. 3		lun. 3		lun. 3		jeu. 3		sam. 3	CIRCUIT NATATION	mar. 3		jeu. 3		dim. 3		mer. 3		ven. 3		lun. 3		mer. 3	Championnats d'Europe 25m
sam. 4		mar. 4		mar. 4		ven. 4		dim. 4		mer. 4		ven. 4		lun. 4		jeu. 4		sam. 4		mar. 4		jeu. 4	
dim. 5	1 JUNIORS 6 avril	mer. 5		mer. 5		sam. 5		lun. 5		jeu. 5		sam. 5		mar. 5		ven. 5		dim. 5		mer. 5		ven. 5	
lun. 6		jeu. 6		jeu. 6		dim. 6	1 Date limite confrontation	mar. 6		ven. 6		dim. 6	4	mer. 6		sam. 6		lun. 6		jeu. 6		sam. 6	FINAL TOUR
mar. 7	2 Nationale 2 11 mai	ven. 7	Meetings EUROPEAN & WORLD AQUATICS	ven. 7	CIRCUIT NATATION	lun. 7		mer. 7		sam. 7	Meetings EUROPEAN & WORLD AQUATICS	lun. 7		jeu. 7		dim. 7		mar. 7		ven. 7		dim. 7	
mer. 8		sam. 8		sam. 8		mar. 8		jeu. 8	CIRCUIT NATATION	dim. 8		mar. 8		ven. 8		lun. 8		mer. 8		sam. 8		lun. 8	
jeu. 9	3 ELITE 1 juin	dim. 9		dim. 9		mer. 9		ven. 9	CIRCUIT NATATION	lun. 9		mer. 9		sam. 9		mar. 9		jeu. 9		dim. 9		mar. 9	
ven. 10		lun. 10		lun. 10		jeu. 10		sam. 10	CIRCUIT NATATION	mar. 10		jeu. 10		dim. 10		mer. 10		ven. 10		lun. 10		mer. 10	FRANCE
sam. 11	4 Open d'été 7 juillet	mar. 11		mar. 11		ven. 11	Meetings EUROPEAN & WORLD AQUATICS	dim. 11	2	mer. 11		ven. 11		lun. 11		jeu. 11		sam. 11		mar. 11		jeu. 11	Juniors 25m
dim. 12		mer. 12		mer. 12		sam. 12		lun. 12		jeu. 12		sam. 12		mar. 12		ven. 12		dim. 12		mer. 12		ven. 12	
lun. 13	5 Elite & Juniors 25 31 août	jeu. 13		jeu. 13		dim. 13		mar. 13		ven. 13		dim. 13		mer. 13		sam. 13		lun. 13		jeu. 13		sam. 13	
mar. 14		ven. 14		ven. 14		lun. 14		mer. 14		jeu. 14	FRANCE	lun. 14		jeu. 14		mar. 14		dim. 14		mar. 14		ven. 14	
mer. 15		sam. 15		sam. 15		mar. 15	FRANCE	jeu. 15		ven. 15		mar. 15		ven. 15		lun. 15		mer. 15		sam. 15		lun. 15	
jeu. 16		dim. 16		dim. 16		mer. 16		ven. 16		lun. 16	ELITE 50m	mer. 16		sam. 16		mar. 16		jeu. 16		dim. 16		mar. 16	
ven. 17	Meetings EUROPEAN & WORLD AQUATICS	lun. 17		lun. 17		jeu. 17	Juniors 50m	sam. 17		mar. 17		jeu. 17	FRANCE	dim. 17		mer. 17		ven. 17		lun. 17		mer. 17	
sam. 18		mar. 18		mar. 18		ven. 18		dim. 18		jeu. 18		ven. 18		lun. 18		jeu. 18		sam. 18		dim. 18		jeu. 18	FRANCE
dim. 19		mer. 19		mer. 19		sam. 19		lun. 19		jeu. 19		sam. 19		mar. 19		ven. 19		dim. 19		mer. 19		ven. 19	Benjamins
lun. 20		jeu. 20		jeu. 20		dim. 20		mar. 20		ven. 20		dim. 20	Open d'été	lun. 20		mer. 20		sam. 20		lun. 20		sam. 20	
mar. 21		ven. 21		ven. 21		lun. 21		mer. 21		jeu. 21		lun. 21		jeu. 21		mar. 21		dim. 21		mar. 21		ven. 21	Finale CdFD
mer. 22		sam. 22		sam. 22		mar. 22		jeu. 22	FRANCE	dim. 22		mar. 22		ven. 22		lun. 22		mer. 22		sam. 22		lun. 22	
jeu. 23		dim. 23		dim. 23		mer. 23		ven. 23		lun. 23		mer. 23		sam. 23		mar. 23		jeu. 23	FRANCE	dim. 23		mar. 23	
ven. 24		lun. 24		lun. 24		jeu. 24		sam. 24	Nationale 2	mar. 24		jeu. 24		dim. 24		mer. 24		ven. 24		lun. 24		mer. 24	
sam. 25		mar. 25		mar. 25		ven. 25		dim. 25		mer. 25		ven. 25		lun. 25		jeu. 25		sam. 25		dim. 25		mer. 25	
dim. 26		mer. 26		mer. 26		sam. 26		lun. 26		jeu. 26		sam. 26		mar. 26		ven. 26		dim. 26		mer. 26		ven. 26	
lun. 27		jeu. 27		jeu. 27		dim. 27		mar. 27		ven. 27		dim. 27		lun. 27		mer. 27		sam. 27		lun. 27		jeu. 27	
mar. 28		ven. 28		ven. 28		lun. 28		mer. 28		sam. 28	Webconfront@tion Benjamine des Ligues	lun. 28		jeu. 28		mer. 28		dim. 28		mer. 28		ven. 28	
mer. 29						mar. 29		jeu. 29		dim. 29		mar. 29		ven. 29		lun. 29		mer. 29		sam. 29		lun. 29	
jeu. 30						mer. 30		ven. 30		lun. 30		mer. 30		sam. 30		jeu. 30		dim. 30		jeu. 30		mar. 30	
ven. 31						jeu. 31		sam. 31				jeu. 31		dim. 31	5	mer. 31		ven. 31		dim. 31		mer. 31	
		Version du 16/09/2024																					



Calendrier National



Calendrier Circuit FFN des meetings Qualitatifs



Calendrier des périodes European Aquatics® & World Aquatics



Calendrier prévisionnel 2026





janvier-2026		février-2026		mars-2026		avril-2026		mai-2026		juin-2026		juillet-2026		août-2026		septembre-2026		octobre-2026		novembre-2026		décembre-2026			
jeu. 1		dim. 1		dim. 1		mer. 1		ven. 1		lun. 1		mer. 1		sam. 1		mar. 1		jeu. 1		dim. 1		mar. 1			
ven. 2		lun. 2		lun. 2		jeu. 2		sam. 2		mar. 2		jeu. 2		dim. 2		mer. 2		ven. 2		lun. 2		jeu. 2		mer. 2	
sam. 3		mar. 3		mar. 3		ven. 3		dim. 3		jeu. 3		ven. 3		lun. 3		jeu. 3		sam. 3		mar. 3		jeu. 3		ven. 3	
dim. 4		mer. 4		mer. 4		sam. 4		lun. 4		jeu. 4		sam. 4		mar. 4		ven. 4		dim. 4		mer. 4		jeu. 4		ven. 4	
lun. 5		jeu. 5		jeu. 5		dim. 5		mar. 5		ven. 5		dim. 5		mer. 5		sam. 5		lun. 5		jeu. 5		FRANCE		sam. 5	
mar. 6		ven. 6		ven. 6		lun. 6	1	jeu. 6		sam. 6		lun. 6		jeu. 6		dim. 6		mar. 6		ven. 6		FRANCE		dim. 6	
mer. 7		sam. 7		sam. 7		mar. 7		jeu. 7		dim. 7		mar. 7		ven. 7		lun. 7		mer. 7		sam. 7		FRANCE		lun. 7	
jeu. 8		dim. 8		dim. 8		mer. 8		ven. 8		lun. 8		mer. 8		sam. 8		mar. 8		jeu. 8		dim. 8		FRANCE		mar. 8	
ven. 9		lun. 9		lun. 9		jeu. 9		sam. 9		mar. 9		jeu. 9		dim. 9		mer. 9		ven. 9		lun. 9		FRANCE		mer. 9	
sam. 10		mar. 10		mar. 10		ven. 10		dim. 10	2	jeu. 10		ven. 10		lun. 10		jeu. 10		sam. 10		mar. 10		FRANCE		jeu. 10	
dim. 11		mer. 11		mer. 11		sam. 11		lun. 11		mar. 11		sam. 11		mar. 11		ven. 11		dim. 11		mer. 11		FRANCE		ven. 11	
lun. 12		jeu. 12		jeu. 12		dim. 12		mar. 12		jeu. 12		dim. 12		lun. 12		mer. 12		sam. 12		jeu. 12		FRANCE		sam. 12	
mar. 13		ven. 13		ven. 13		lun. 13		mer. 13		ven. 13		lun. 13		jeu. 13		mer. 13		dim. 13		ven. 13		FRANCE		dim. 13	
mer. 14		sam. 14		sam. 14		mar. 14		jeu. 14		dim. 14		mar. 14		ven. 14		lun. 14		mer. 14		sam. 14		FRANCE		lun. 14	
jeu. 15	1 JUNIORS 6 avril	dim. 15		dim. 15		mer. 15		ven. 15		lun. 15		mer. 15		sam. 15		mar. 15		jeu. 15		dim. 15		FRANCE		mar. 15	
ven. 16	2 Nationale 2 10 mai	lun. 16		lun. 16		jeu. 16		sam. 16		mar. 16		jeu. 16		dim. 16		mer. 16		ven. 16		lun. 16		FRANCE		mer. 16	
sam. 17	3 ELITE 31 mai	mar. 17		mar. 17		ven. 17		dim. 17		jeu. 17		ven. 17		lun. 17		jeu. 17		sam. 17		mar. 17		FRANCE		jeu. 17	
dim. 18	4 Open d'Été 5 juillet	mer. 18		mer. 18		sam. 18		lun. 18		mar. 18		sam. 18		mar. 18		ven. 18		dim. 18		mer. 18		FRANCE		ven. 18	
lun. 19	5 Elite & Juniors 25	jeu. 19		jeu. 19		dim. 19		mar. 19		jeu. 19		dim. 19		lun. 19		mer. 19		sam. 19		lun. 19		FRANCE		sam. 19	
mar. 20	6 Elite & Juniors 31 août	ven. 20		ven. 20		lun. 20		mer. 20		ven. 20		lun. 20		jeu. 20		mer. 20		dim. 20		ven. 20		FRANCE		dim. 20	
mer. 21		sam. 21		sam. 21		mar. 21		jeu. 21		FRANCE		mar. 21		ven. 21		lun. 21		mer. 21		sam. 21		FRANCE		lun. 21	
jeu. 22		dim. 22		dim. 22		mer. 22		ven. 22		Nationale 2		mer. 22		sam. 22		mar. 22		jeu. 22		dim. 22		FRANCE		mar. 22	
ven. 23		lun. 23		lun. 23		jeu. 23		sam. 23		FRANCE		jeu. 23		dim. 23		mer. 23		ven. 23		lun. 23		FRANCE		mer. 23	
sam. 24		mar. 24		mar. 24		ven. 24		dim. 24		FRANCE		mer. 24		lun. 24		jeu. 24		sam. 24		mar. 24		FRANCE		jeu. 24	
dim. 25		mer. 25		mer. 25		sam. 25		lun. 25		FRANCE		jeu. 25		mar. 25		ven. 25		dim. 25		mer. 25		FRANCE		ven. 25	
lun. 26		jeu. 26		jeu. 26		dim. 26		mar. 26		FRANCE		ven. 26		dim. 26		lun. 26		sam. 26		jeu. 26		FRANCE		sam. 26	
mar. 27		ven. 27		ven. 27		lun. 27		mer. 27		FRANCE		sam. 27		lun. 27		jeu. 27		dim. 27		mar. 27		FRANCE		dim. 27	
mer. 28		sam. 28		sam. 28		mar. 28		jeu. 28		FRANCE		dim. 28		mar. 28		ven. 28		sam. 28		lun. 28		FRANCE		sam. 28	
jeu. 29		Version du 16/09/2024		dim. 29		mer. 29		ven. 29		FRANCE		lun. 29		jeu. 29		mer. 29		dim. 29		jeu. 29		FRANCE		dim. 29	
ven. 30				lun. 30		jeu. 30		sam. 30		FRANCE		mar. 30		ven. 30		mer. 30		lun. 30		ven. 30		FRANCE		mer. 30	
sam. 31				mar. 31		ven. 31		dim. 31	3	FRANCE		jeu. 31		dim. 31	5	mer. 31		lun. 31		jeu. 31		FRANCE		jeu. 31	

Interclubs Toutes Catégories

Date limite d'organisation des Interclubs Benjamins 21 juin
Interclubs Avenirs 20 décembre



Calendrier National



Calendrier Circuit FFN des meetings Qualificatifs



Calendrier des périodes European Aquatics® & World Aquatics



Calendrier prévisionnel 2026



La performance

Les grilles de temps

Records de France

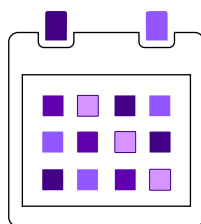
Meilleures Performances Françaises

**Indice Mondial de
Performance de Référence**

Haut-Niveau

Table de conversion fédérale

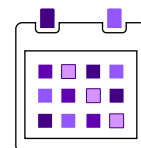
Classement National des Clubs



Natation Course 2025

Grilles de temps

Epreuves	Imp ^R	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	Elite	N2	
		2011	2010	2009	2008	2007	Toutes années d'âge		
Année de naissance		2011	2010	2009	2008	2007	Toutes années d'âge		
50 nage libre	♀	24.07	28.58	28.01	27.71	27.33	27.09	26.84	27.78
	♂	21.47	26.69	25.84	25.12	24.62	24.12	23.62	24.44
100 nage libre	♀	52.64	1:02.33	1:00.53	59.91	59.19	58.65	58.10	1:00.14
	♂	47.43	58.35	56.40	54.74	53.58	52.84	51.45	53.25
200 nage libre	♀	1:54.61	2:16.25	2:11.86	2:10.84	2:08.60	2:07.55	2:06.50	2:10.93
	♂	1:44.70	2:07.82	2:03.32	1:59.17	1:57.16	1:55.48	1:53.42	1:57.39
400 nage libre	♀	4:02.45	4:44.84	4:36.87	4:32.62	4:28.39	4:27.47	4:26.55	4:35.88
	♂	3:43.83	4:30.66	4:19.17	4:13.10	4:06.12	4:02.58	4:00.52	4:08.94
800 nage libre	♀	8:17.48	9:44.60	9:25.59	9:21.58	9:09.94	9:09.46	9:08.98	9:28.20
	♂	7:43.82	9:20.58	8:56.13	8:43.25	8:31.04	8:25.11	8:19.70	8:37.19
1500 nage libre	♀	15:47.11	18:53.26	18:07.55	17:55.76	17:43.08	17:39.73	17:36.38	18:13.36
	♂	14:44.26	17:57.75	17:06.91	16:37.59	16:13.01	16:02.04	15:59.20	16:32.77
50 dos	♀	27.40	32.80	31.98	31.45	31.10	30.86	30.61	31.68
	♂	24.35	31.01	29.75	28.82	28.08	27.69	27.01	27.96
100 dos	♀	58.26	1:10.87	1:09.24	1:08.05	1:06.94	1:06.53	1:06.11	1:08.42
	♂	52.47	1:07.51	1:03.80	1:02.16	1:00.70	59.70	58.30	1:00.34
200 dos	♀	2:06.36	2:32.41	2:29.09	2:26.81	2:25.64	2:24.78	2:23.92	2:28.96
	♂	1:55.02	2:27.36	2:19.06	2:15.12	2:11.69	2:10.64	2:08.28	2:12.77
50 brasse	♀	30.14	36.40	35.35	34.72	34.33	34.14	33.94	35.12
	♂	26.60	34.37	32.44	31.47	30.79	30.10	29.65	30.69
100 brasse	♀	1:05.45	1:19.66	1:17.08	1:16.43	1:16.04	1:15.30	1:14.56	1:17.17
	♂	58.40	1:15.49	1:11.83	1:08.99	1:07.27	1:06.34	1:05.27	1:07.56
200 brasse	♀	2:21.24	2:51.96	2:46.73	2:45.61	2:43.67	2:42.66	2:41.64	2:47.30
	♂	2:07.23	2:45.40	2:36.44	2:29.68	2:27.33	2:26.62	2:24.24	2:29.28
50 papillon	♀	25.44	30.47	29.58	29.17	28.79	28.58	28.36	29.36
	♂	22.87	28.69	27.57	26.72	26.05	25.55	25.09	25.96
100 papillon	♀	56.07	1:08.92	1:06.54	1:05.36	1:04.59	1:04.04	1:03.48	1:05.70
	♂	50.66	1:04.55	1:01.68	59.46	58.19	57.14	55.79	57.75
200 papillon	♀	2:06.61	2:38.79	2:31.16	2:28.41	2:24.20	2:23.74	2:23.28	2:28.29
	♂	1:54.10	2:27.53	2:17.95	2:14.77	2:11.64	2:09.44	2:07.42	2:11.88
200 4 nages	♀	2:08.94	2:34.13	2:30.89	2:28.15	2:26.95	2:25.47	2:23.98	2:29.02
	♂	1:56.19	2:26.46	2:19.61	2:15.93	2:12.61	2:10.50	2:08.65	2:13.15
400 4 nages	♀	4:34.56	5:27.34	5:15.02	5:12.75	5:08.72	5:07.02	5:05.32	5:16.00
	♂	4:09.61	5:09.80	4:57.12	4:48.11	4:42.69	4:39.07	4:34.71	4:44.33



Records de France

Meilleures Performances Françaises

Définitions

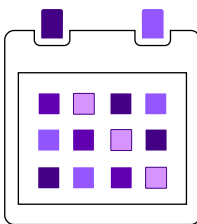
Mémo

Homologation d'un record

Formulaires

Individuels

Relais



Natation Course 2025

Toute performance soumise à l'homologation d'un record de France ou d'une meilleure performance française doit avoir été réalisée dans un bassin homologué.

Records de France

La réglementation des records du Monde figure au chapitre 12 du manuel World Aquatics 2024.

La FFN reprend cette réglementation pour les records de France (RF).

Pour les **records de France en bassin de 50 mètres**, les distances et les styles suivants seront reconnus pour les deux sexes :

- Nage libre : 50, 100, 200, 400, 800 et 1500 mètres
- Dos : 50, 100 et 200 mètres
- Brasse : 50, 100 et 200 mètres
- Papillon : 50, 100 et 200 mètres
- 4 Nages (épreuve individuelle) : 200 et 400 mètres
- Relais Nage Libre (*) : 4 x 100, 4 x 200 et 10 x 100 mètres
- Relais 4 nages (*) : 4 x 100 mètres
- Relais mixtes Nage Libre (*) : 4 x 100 et 4 x 200 mètres
- Relais mixtes 4 Nages (*) : 4 x 100 mètres

Pour les **records de France en bassin de 25 mètres**, les distances et les styles suivants seront reconnus pour les deux sexes :

- Nage libre : 50, 100, 200, 400, 800 et 1500 mètres
- Dos : 50, 100 et 200 mètres
- Brasse : 50, 100 et 200 mètres
- Papillon : 50, 100 et 200 mètres
- 4 Nages (épreuve individuelle) : 100, 200 et 400 mètres
- Relais Nage Libre (*) : 4 x 50, 4 x 100, 4 x 200 et 10 x 100 mètres
- Relais 4 nages (*) : 4 x 50, 4 x 100 mètres
- Relais mixtes Nage Libre (*) : 4 x 50 mètres
- Relais mixtes 4 Nages (*) : 4 x 50 mètres

(*) : Pour les épreuves de relais, les records de France sont reconnus en équipe de club et en Équipe de France.

Homologation des records de France

Tout record de France, record d'Europe, record du monde, établi lors des Championnats de France sera soumis à l'obligation du contrôle antidopage négatif via la mention dans nos règlements de l'article 12 World Aquatics 2024. Il devra être réalisé dans les 48 heures suivant l'heure de l'établissement du record de France, 24 heures pour les records d'Europe et du monde.

Tout record de France est soumis à homologation, décrite ci-dessous.

Concernant l'homologation des records de France par le Bureau de la Fédération Française de Natation, hors compétitions sus-citées, un membre du Cercle de Compétences Natation Course diligentera une enquête afin de faire valider ou non le record.

La demande d'homologation devra comprendre, à minima, les documents suivants :

- [L'imprimé officiel de la Fédération Française de Natation](#), dûment rempli, cet imprimé n'est pas nécessaire pour les records établis pendant les Championnats de France, d'Europe, du monde, les Jeux Olympiques, les Championnats d'Europe et du monde Juniors, qui sont approuvés et homologués directement par la Fédération Française de Natation.
- un contrôle antidopage négatif de moins de 48 heures après l'heure du record.

La demande d'homologation doit être effectuée auprès de la F.F.N dans le mois qui suit l'établissement du record. Celle-ci est effectuée par le club du nageur ayant battu le record de France, qui s'attachera à réunir les pièces demandées ci-dessus, sous couvert de la Ligue Régionale, et transmis au membre honoraire du Comité Directeur désigné par le bureau fédéral.



Sous réserve de conformité de la demande, l'homologation sera décidée lors de la réunion du Bureau de la F.F.N suivant la réception du dossier.

Dans le cas de tentative individuelle effectuée en dehors de compétitions officielles, la Ligue Régionale, le Bureau de la FFN et la Direction Technique Nationale devront être avisés sept jours pleins avant la tentative. Un délégué de la Ligue Régionale sera désigné afin de s'assurer de la régularité de l'épreuve.

Meilleures performances françaises

La Fédération Française de Natation reconnaît également les meilleures performances françaises (MPF) en bassin de 25 mètres et de 50 mètres pour les années d'âge suivantes :

12 ans - 13 ans - 14 ans - 15 ans - 16 ans - 17 ans - 18 ans

Elles sont reconnues pour les deux sexes pour les distances et styles suivants :

- Nage libre : 50, 100, 200, 400, 800 et 1500 mètres
- Dos : 50, 100 et 200 mètres
- Brasse : 50, 100 et 200 mètres
- Papillon : 50, 100 et 200 mètres
- 4 Nages (épreuve individuelle) : 100 (bassin de 25 m) 200 et 400 mètres

Toute meilleure performance française est soumise à homologation à l'aide de [l'imprimé officiel de la Fédération Française de Natation](#), excepté celles établies pendant tous les Championnats de France, d'Europe, du monde, les J.O. et les Championnats d'Europe et du monde Juniors, qui sont approuvés et homologués directement par la Fédération Française de Natation

La demande d'homologation d'une meilleure performance française réalisée en dehors des compétitions sus-citées, doit être effectuée auprès de la FFN dans le mois qui suit l'établissement de la performance. Celle-ci est effectuée par le club du nageur ayant battu la meilleure performance française, sous couvert de la Ligue Régionale.

Sous réserve de conformité de la demande, l'homologation sera décidée lors de la réunion du Bureau suivant la réception du dossier.

Chronométrage des records de France et meilleures performances françaises

Les meilleures performances françaises et les records de France ne sont acceptés que lorsque les temps ont été relevés au 1/100ème par un équipement de chronométrage automatique, ou un équipement semi-automatique dans le cas d'un mauvais fonctionnement du système automatique.

Pour un record de France ou une Meilleure Performance Française, plusieurs temps d'une même épreuve (une série, ou une demi-finale, ou une finale) peuvent être soumis à validation. Chaque record de France et/ou MPF seront répertoriés, dans l'ordre de leur progression au sein de la même compétition. Exemple, un record/MPF peut être battu plusieurs fois d'une série à l'autre ou des séries aux finales.



Homologation d'un record

Protocole(s) à suivre et Formulaire(s) à remplir



INDIVIDUEL

RELAIS



EUROPEAN
AQUATICS®

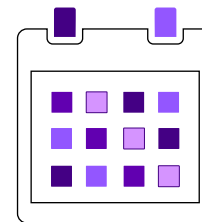
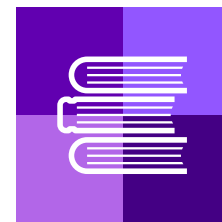
This is your element ~ ~



Lorsqu'un record a été établi et, en fonction du niveau de celui-ci, il convient de suivre différents protocoles pour demander son homologation.

Les tableaux des pages suivantes vous renseigneront sur la conduite à tenir et, éventuellement, la nature des renseignements à fournir.

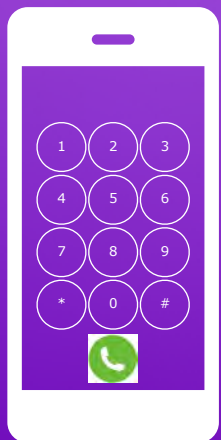
A partir du niveau national, vous devrez remplir un formulaire pour appuyer votre demande : en cliquant sur les logos ci-contre, vous y aurez accès.



Niveau	Type de chronométrage	Actions requises	Enregistrement dans la base fédérale	Contrôle anti-dopage	Homologation	PRIMES
Départemental Records et Meilleures Performances Départementales	Règles définies par chaque Comité Départemental (CD)	Se référer au règlement spécifique du CD	Automatique via l'application Records d'extraNat. Modifiable par le CD		Automatique sauf intervention du CD via son interface extraNat	
Régional Records et Meilleures Performances Régionales	Règles définies par chaque Ligue	Se référer au règlement spécifique de la Ligue	Automatique via l'application Records d'extraNat. Modifiable par la Ligue		Automatique sauf intervention de la Ligue via son interface extraNat	
National Meilleures Performances Françaises	Réalisé PENDANT les championnats nationaux (Benjamins, Juniors 25m et 50m, N2, ELITE 25 et 50, Open d'Été) et les compétitions internationales FFN					
	Automatique ou semi-automatique	Aucune	Automatique via l'application Records d'extraNat. Modifiable selon l'arbitrage du Comité Directeur Fédéral		Par le Comité Directeur Fédéral.	
	Réalisé EN DEHORS des championnats nationaux					
Automatique ou semi-automatique	Remplir le formulaire de demande d'homologation FFN : <ul style="list-style-type: none"> • signé par le juge arbitre • Référence du maillot de bain utilisé (le cas échéant) • copie de la feuille de chronométrage et de la fiche de course 	Automatique via l'application Records d'extraNat. Modifiable selon l'arbitrage du Comité Directeur Fédéral		Par le Comité Directeur Fédéral.		
National Records de France	Réalisé PENDANT les championnats nationaux (Benjamins, Juniors 25m et 50m, N2, ELITE 25 et 50, Open d'Été) et les compétitions internationales FFN					
	Automatique ou semi-automatique	Aucune	Automatique via l'application Records d'extraNat. Modifiable selon l'arbitrage du Comité Directeur Fédéral	A réaliser dans les 48 heures suivant le record.	Par le Comité Directeur Fédéral.	2 000 € en bassin de 50m
	Réalisé EN DEHORS des championnats nationaux					
Automatique ou semi-automatique	Le juge arbitre remplit et signe le formulaire de demande d'homologation FFN, accompagné: <ul style="list-style-type: none"> • de la référence du maillot de bain utilisé (le cas échéant) • de la copie de la feuille de chronométrage et de la fiche de course 	Automatique via l'application Records d'extraNat. Modifiable selon l'arbitrage du Comité Directeur Fédéral	A réaliser dans les 48 heures suivant le record.	Enquête diligentée par un membre du Cercle de Compétences Natation Course, dont les conclusions seront soumises au Comité Directeur Fédéral.	1 000 € en bassin de 25m	



Niveau	Type de chronométrage	Actions requises	Enregistrement dans la base fédérale	Contrôle anti-dopage	Homologation	PRIMES
EUROPE Toutes Catégories et Juniors	Automatique	Le juge arbitre remplit et signe le formulaire de demande d'homologation European Aquatics® , accompagné: <ul style="list-style-type: none"> de la référence du maillot de bain utilisé (le cas échéant) de la copie de la feuille de chronométrage et de la fiche de course de la copie du passeport (juniors) La FFN adresse le dossier de la demande d'homologation à la LEN.	Automatique via l'application Records d'extraNat après intégration des résultats de la compétition concernée. Modifiable selon l'arbitrage de la LEN	A réaliser dans les 24 heures suivant le record.	Homologation par la LEN.	FFN
						5 000 € (50m) 2 500 € (25m)
						European Aquatics®
						10 000 €
MONDE Toutes Catégories et Juniors	Automatique	Le juge arbitre remplit et signe le formulaire de demande d'homologation World Aquatics , accompagné: <ul style="list-style-type: none"> de la référence du maillot de bain utilisé (le cas échéant) de la copie de la feuille de chronométrage et de la fiche de course de la copie du passeport (juniors) La FFN adresse le dossier de la demande d'homologation à AQUA.	Automatique via l'application Records d'extraNat après intégration des résultats de la compétition concernée. Modifiable selon l'arbitrage d'AQUA	A réaliser dans les 24 heures suivant le record.	Homologation par AQUA.	FFN
						10 000 € (50m) 5 000 € (25m)
						World Aquatics
						30 000 \$



01 40 62 72 50

Confirmer impérativement la demande par écrit à controles@afl.fr

Numéro à joindre, **en accord avec le référent fédéral**, pour tout record établi sur le territoire français (métropole et DOM-TOM) afin de contacter la personne d'astreinte désignée par l'AFLD afin qu'elle mandate un agent CAD sous les 24h.



Tout record et Meilleure Performance Française sont soumis à homologation, excepté ceux établis pendant tous les Championnats de France, d'Europe, du monde, les Jeux Olympiques, les Championnats d'Europe et du monde Juniors, qui sont approuvés et homologués directement par la Fédération Française de Natation.



RECORD DE FRANCE

MEILLEURE PERFORMANCE FRANÇAISE

12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------



Bassin de 25 mètres

Bassin de 50 mètres

ÉPREUVE INDIVIDUELLE (Distance - Style)



TEMPS À HOMOLOGUER (AUTOMATIQUE)	min	s	c
TEMPS SEMI-AUTOMATIQUE			
<i>Joindre une photocopie de la bande chronométrage et de la fiche de course</i>			

Nom	Prénom
Date de naissance	N° de licence
Club	
Modèle de la combinaison avec son numéro (le cas échéant)	
Compétition	
Lieu	Date

Le Juge Arbitre (Nom - Prénom)	Signature
certifie que toutes les prescriptions règlementaires (FFN et AQUA) ont été observées.	
Date	

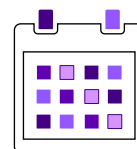
Demande à effectuer auprès de la Fédération Française de Natation dans le mois qui suit l'établissement du record et/ou la Meilleure Performance Française (MPF).

Celle-ci est effectuée par le club du nageur ayant battu le record de France et/ou la MPF, sous couvert de la Ligue Régionale, et transmis au membre du Cercle de Compétences Natation Course désigné par le bureau fédéral.

Un test anti-dopage doit être réalisé dans les 48 heures qui suivent la réalisation de la performance, **uniquement pour les records de France.**

DEMANDEUR

Nom :
Prénom :
Fonction dans le club :
Date :
Signature :



Tout record est soumis à homologation, excepté ceux établis pendant tous les Championnats de France, d'Europe, du monde, les Jeux Olympiques, les Championnats d'Europe et du monde Juniors, qui sont approuvés et homologués directement par la Fédération Française de Natation.



RECORD DE FRANCE



Bassin de 25 mètres

Bassin de 50 mètres

ÉPREUVE RELAIS (Distance - Style)



**TEMPS À HOMOLOGUER
(AUTOMATIQUE)**

min

s

c

TEMPS SEMI-AUTOMATIQUE

Joindre une photocopie de la bande chronométrage et de la fiche de course

IDENTITÉ DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE, DANS L'ORDRE DE DÉPART

Nom - Prénom		N° Licence	Nom - Prénom		N° Licence
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

Le Juge Arbitre (Nom - Prénom)

Signature

certifie que toutes les prescriptions réglementaires (FFN et FINA) ont été observées.

Date

Demande à effectuer auprès de la Fédération Française de Natation dans le mois qui suit l'établissement du record. Celle-ci est effectuée par le club du nageur ayant battu le record de France, sous couvert de la Ligue Régionale, et transmis au membre du Cercle de Compétences Natation Course désigné par le bureau fédéral.

DEMANDEUR

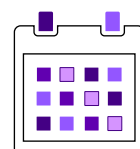
Nom :

Prénom :

Fonction dans le club :

Date :

Signature :



L'indice de performance est établi d'après la moyenne réduite des 10 meilleures performances, par épreuve, réalisées à l'issue d'une année sportive, la première et la dixième étant exclues.

Exemple du 100 dos dames:

1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
58.80	58.90	59.00	59.10	59.20	59.30	59.40	59.50	59.60	59.70
Exclue	59.25								Exclue

L'indice de performance nous permet d'évaluer les résultats de la natation française en fonction de l'évolution de la natation mondiale, autrement qu'au seul regard des résultats de nos équipes de France.

Nous exprimons la nécessité de proposer un indicateur commun, révélateur du niveau de performance à différent niveau de confrontation territoriale :

L'IMP : l'Indice Mondial de Performance

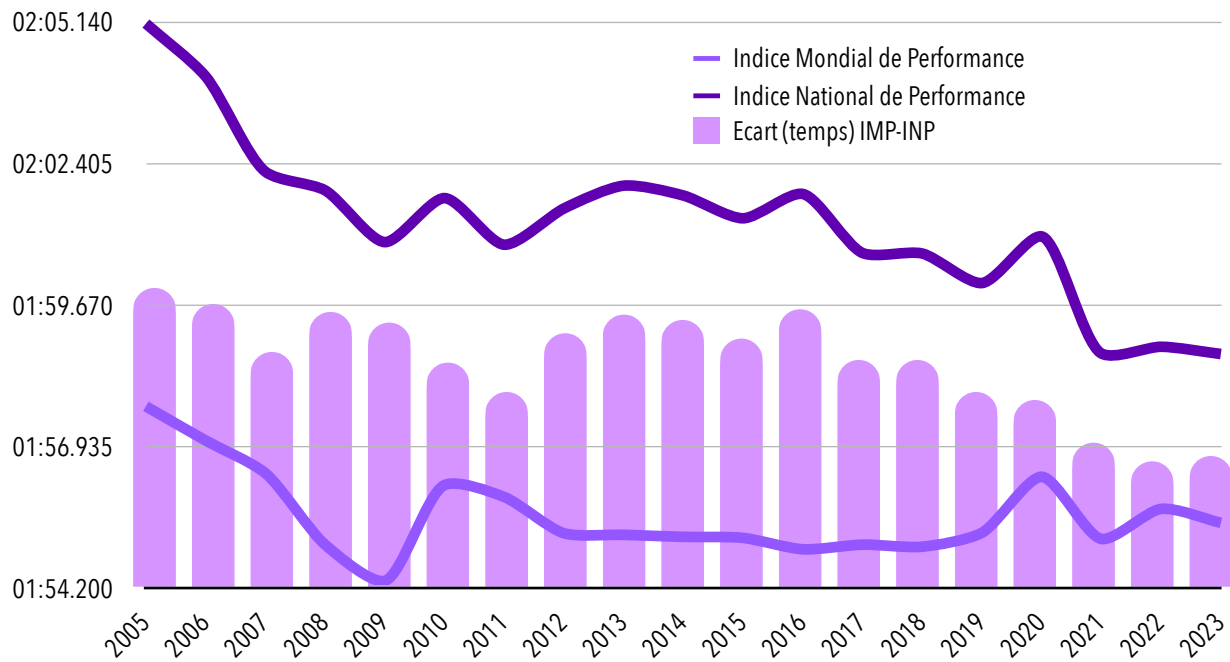
L'INP : l'Indice National de Performance (Toutes catégories et par catégories d'âge)

L'IRP : l'Indice Régional de Performance (Toutes catégories)

Pour comparer les différents Indices de Performances, il est nécessaire de porter une attention toute particulière à l'expression des Indices de Performances « infra-mondiaux » en pourcentage. En effet, la variation des temps d'une épreuve ne dévoile pas spontanément l'évolution d'un indice de performance par rapport à un autre

IMPR Dames

IMPR Messieurs



Les indicateurs de performance permettent ainsi :

- d'obtenir le niveau de performance atteint par épreuve à l'issue de chaque saison,
- de révéler une dynamique de performance au regard du temps (saison après saison).
- d'utiliser un outil d'analyse de l'activité de nos programmes, saison après saison, et de mesurer leur impact sur nos populations : année d'âge et/ou catégorie.

Pour apporter de la stabilité à l'Indice Mondial de Performance, afin de PROJETER nos nageurs vers l'excellence et leur permettre de définir des objectifs empreints de la réalité internationale, nous nous basons sur un Indice Mondial de Performance de Référence (IMPR) qui retient le meilleur IMP de chaque épreuve sur les 4 dernières années.



02/09/2024

IMP 21

IMP 22

IMP 23

IMP 24



IMPR
2025

Natation

Course 2025

L'IMPR sera mis à jour première quinzaine de janvier 2025, lorsque l'IMP 2024 aura été calculé sur les rankings World Aquatics de fin de saison.

Meilleure place française au classement mondial 2024 de l'épreuve

50 Nage Libre	24.07	24.29	24.16		24.07
100 Nage Libre	52.64	52.94	52.54		52.54
200 Nage Libre	1:54.61	1:54.80	1:54.64		1:54.61
400 Nage Libre	4:02.04	4:01.80	4:00.96		4:00.96
800 Nage Libre	8:17.48	8:18.79	8:16.89		8:16.89
1500 Nage Libre	15:47.11	15:56.92	15:52.19		15:47.11
50 Dos	27.56	27.28	27.28		27.28
100 Dos	58.26	58.72	58.49		58.26
200 Dos	2:06.36	2:06.50	2:06.19		2:06.19
50 Brasse	30.20	29.90	29.90		29.90
100 Brasse	1:05.45	1:05.76	1:05.36		1:05.36
200 Brasse	2:21.24	2:22.56	2:21.88		2:21.24
50 Papillon	25.52	25.38	25.35		25.35
100 Papillon	56.07	56.47	56.53		56.07
200 Papillon	2:06.61	2:06.72	2:06.27		2:06.27
200 4 Nages	2:09.03	2:09.69	2:08.27		2:08.27
400 4 Nages	4:34.56	4:35.21	4:34.57		4:34.56

IMPR Dames

IMPR Messieurs



02/09/2024

IMP 21

IMP 22

IMP 23

IMP 24



IMPR
2025

Natation

Course 2025

L'IMPR sera mis à jour première quinzaine de janvier 2025, lorsque l'IMP 2024 aura été calculé sur les rankings World Aquatics de fin de saison.

Meilleure place française au classement mondial 2024 de l'épreuve

50 Nage Libre	2 1.53	2 1.50	2 1.61		2 1.50
100 Nage Libre	47.43	47.56	47.47		47.43
200 Nage Libre	1:44.70	1:45.06	1:44.69		1:44.69
400 Nage Libre	3:43.83	3:43.67	3:43.32		3:43.32
800 Nage Libre	7:43.82	7:42.68	7:40.68		7:40.68
1500 Nage Libre	14:46.97	14:43.30	14:38.08		14:38.08
50 Dos	24.63	24.18	24.27		24.18
100 Dos	52.47	52.45	52.48		52.45
200 Dos	1:55.17	1:55.75	1:55.48		1:55.17
50 Brasse	26.73	26.68	26.56		26.56
100 Brasse	58.40	58.81	58.67		58.40
200 Brasse	2:07.23	2:08.00	2:07.51		2:07.23
50 Papillon	23.06	22.80	22.81		22.80
100 Papillon	50.66	50.78	50.66		50.66
200 Papillon	1:54.41	1:54.18	1:53.69		1:53.69
200 4 Nages	1:56.19	1:56.36	1:56.06		1:56.06
400 4 Nages	4:09.61	4:08.94	4:08.88		4:08.88

IMPR Dames

IMPR Messieurs



Listes	ÉPREUVES INDIVIDUELLES bassin de 50 m									
Haut-Niveau	JO	CM		CE		J.MED	JMU	CMJ	CEJ	FOJE
		EO	ENO	EO	ENO			JOJ	J.EUR	
ÉLITE	🏊 8	🏊 8	🏊 1	🏊 3	-	<i>Sans objet, ces compétitions ne sont pas prises en compte.</i>				
SÉNIORS	9 à 16	9 à 16	2 à 8	4 à 8	🏊 1	<i>Sans objet, ces compétitions ne sont pas prises en compte.</i>				
RELÈVE	16 à 24	17 à 24	9 à 20	9 à 16		🏊 3	🏊 8	🏊 20	🏊 12	🏊 8

COLLECTIF NATIONAL

JO	CM	CE	J.MED	JMU
=> participation à l'une de ces compétitions				

- Réaliser une performance du collectif national selon son année d'âge en 2025.
- 50 premiers français (filles et garçons confondus) classés selon leur meilleur IMP^R 2025, toutes épreuves confondues.

ESPOIRS

Classement national à l'Indice Mondial de Performance de Référence (IMP^R) par année d'âge :

Filles et Garçons de 14 à 19 ans, 6 années d'âge déterminées **selon l'âge des nageurs en 2025**.

Les 30 premières et 30 premiers de chaque année d'âge, classé(s) avec leur meilleur IMP^R, toutes épreuves confondues, seront proposé(s) à l'inscription en liste Espoirs. **Les performances devront avoir été réalisées en grand bassin entre le 1^{er} janvier et le 31 août.** + choix DTN exceptionnel.

Listes	ÉPREUVES DE RELAIS bassin de 50 m									
Haut-Niveau	JO	CM		CE		J.MED	JMU	CMJ	CEJ	FOJE
		EO	ENO	EO	ENO			JOJ	J.EUR	
ÉLITE	🏊 4	🏊 4	🏊 1	🏊 1	-	<i>Sans objet, ces compétitions ne sont pas prises en compte.</i>				
SÉNIORS	5 à 8	5 à 8	2 à 4	2 à 3	-	<i>Sans objet, ces compétitions ne sont pas prises en compte.</i>				
RELÈVE	9 à 12	9 à 12	5 à 12	🏊 8		🏊 1	🏊 4	🏊 8	🏊 4	🏊 4

JO	Jeux Olympiques	CMJ	Championnats du Monde Juniors
CM	Championnats du Monde	JOJ	Jeux Olympiques de la Jeunesse
CE	Championnats d'Europe	CEJ	Championnats d'Europe Juniors
EO	Epreuve olympique	J.EUR	Jeux Européens
ENO	Epreuve non olympique	FOJE	Festival Olympique de la Jeunesse Européenne
J.MED	Jeux Méditerranéens	Liste ministérielle RELÈVE, selon les âges ci-dessous	
JMU	Jeux mondiaux universitaires	-22	Filles de 22 ans et moins
		-23	Garçons de 23 ans et moins



Classement National des Clubs

Le classement national des clubs a pour vocation de valoriser et d'encourager l'activité sportive de nos clubs à travers la considération et l'évaluation de trois critères différents (mais complémentaires) de participation à cette dynamique :

la nageuse - le nageur

- chaque licencié y contribue au cours de la saison sportive, par la réalisation d'au moins une performance en compétition et présente dans la base fédérale.
- classement des compétiteurs, en fonction du niveau de performance des licenciés.

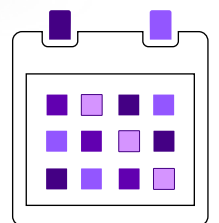
Le club

- grâce aux performances à la fois individuelle et collective, lors des compétitions nationales, étant donné que le niveau et le nombre des compétiteurs de chaque club sont pris en considération,
- classement du club, composé des Trophées ELITE, NATIONALE 2 et PROMOTIONNEL en fonction des différentes compétitions nationales, régionales ou départementales.



L'équipe

- grâce à une performance strictement collective lors de compétitions par équipe : les interclubs,
- classement interclubs, en fonction des différentes compétitions par équipe



Les points acquis par tout nageur transféré au titre du classement national des clubs, tant sur le plan individuel qu'en relais, seront comptabilisés au profit du club quitté jusqu'à la date du transfert. Les points obtenus, dans les mêmes conditions que ci-dessus, après la date du transfert, seront comptabilisés au profit du club d'accueil.

Pour être évaluées et comparées entre elles, toutes les performances inscrites dans la base fédérale sont converties en un nombre de points avec l'appui d'une table de cotation.

A l'issue de la saison sportive, chaque compétiteur établit ainsi ses meilleures performances à la table cotation FFN, dans les épreuves où il aura acquis le plus grand nombre de points.

Le nombre de points ainsi obtenus (à la table de cotation FFN) par chaque nageur, donne droit à l'attribution d'un nouveau barème de points en fonction du niveau (voir Barème des points ci-dessous), qui contribuera après addition, au total de points cumulés par club.

Les points sont attribués en cohérence avec le niveau atteint et la nature du bassin :

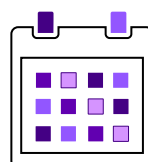
- coefficient multiplicateur identique (2) du premier au dernier niveau, 6 niveaux de 5 à 160 points pour les performances en bassin de 25 m,
- coefficient multiplicateur identique (1,5) de bonification appliqué en bassin de 50 m sur les 3 derniers niveaux de 60 à 240 points,
- majoration des points marqués à l'international en bassin de 50 m,
- Dans le cas de plusieurs participations à l'international, les points attribués au cours des différentes compétitions ne seront pas cumulables¹. Seul le meilleur classement sera pris en compte, c'est-à-dire celui correspondant à la compétition internationale où le nageur aura acquis le plus de point en fonction de son niveau.

Exemple¹:

Une nageuse médaillée d'or aux Championnats d'Europe (50 m) et aux Jeux Olympiques, ne pourrait pas cumuler les points respectifs attribués pour chacune des compétitions, (1440 + 2400 soit un total de 3840 points). Seuls les 2400 points pour son meilleur classement (médaillé d'or aux JO), lui seraient attribués.

NIVEAU		POINTS			
Nageur n'ayant réalisé qu'une performance en compétition		5			
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances (épreuves différentes) de 0 à 300 pts (cotation FFN).		tous bassins	10		
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances (épreuves différentes) de 301 à 600 pts (cotation FFN).		tous bassins	20		
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances (épreuves différentes) de 601 à 900 pts (cotation FFN).		50 m	60	25 m	40
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances (épreuves différentes) de 901 à 1200 pts (cotation FFN).		50 m	120	25 m	80
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances (épreuves différentes) supérieures à 1201 pts (cotation FFN).		50 m	240	25 m	160

NIVEAU DE COMPÉTITION	POINTS							
	OR		ARGENT		BRONZE		Participation	
JEUX OLYMPIQUES	2400		1920		1540		1230	
Championnats du MONDE	50 m	25 m	50 m	25 m	50 m	25 m	50 m	25 m
	1920	1440	1540	1150	1230	940	980	750
Championnats d'EUROPE Jeux mondiaux universitaires	50 m	25 m	50 m	25 m	50 m	25 m	50 m	25 m
	1440	1080	1150	860	940	700	750	560
EURO et MONDE JUNIORS - JEUX MED - U23	960		760		600		480	
FOJE - JOJ	720		580		460		360	
COMEN - GYMNASIADE - Sélections Nationales	480		380		300		240	



TROPHÉE ELITE

FRANCE ELITE 50m

10 points de participation

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Points	100	75	63	56	54	53	52	51	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	France JUNIORS OPEN d'ÉTÉ 16 ans et +						8 points
Points	90	68	56	51	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35							

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	France ELITE 25m OPEN d'ÉTÉ 14-15 ans						5 points
Points	80	60	50	45	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30							

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	France Benjamins Juniors 25m						4 points
Points	70	53	44	39	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25							

TROPHÉE NATIONALE 2

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	France Nationale 2						3 points
Points	70	53	44	39	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25							

TROPHÉE PROMOTIONNEL

Championnats de Ligues et Départementaux :

Les résultats des 17 épreuves seront pris en compte pour calculer le classement du Trophée Promotionnel. Le système cherchera la première nageuse ou premier nageur NON QUALIFIÉ(E) aux championnats de France JUNIORS, de Nationale 2 ou ELITE pour débiter la distribution des points jusqu'au 16^{ème} selon la table de points ci-dessous.

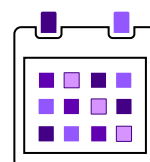
Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Cette table de points sera utilisée à trois reprises, au cours de la saison 2024, lors:					
Points	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3						

- des championnats de Ligues webconfront@tion #1 et #2 en bassin de 50 m,
- des championnats départementaux « d'Automne » webconfront@tion en bassin de 25 m

Tout nageur, engagé à minima sur l'une des 17 épreuves, se verra attribuer 1 point, par championnat, au titre de sa participation.

webconfront@tion

Natation
Course
2025



Les compétitions concernées : les interclubs avenir, les interclubs benjamins et les interclubs toutes catégories, table de 1300 points par niveau.

Pour chacun des niveaux, les clubs sont classés par l'addition des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un même club et ce, quels que soient le sexe et le territoire géographique (ligue, région, département). Les points obtenus par chacune des équipes doivent répondre aux règles spécifiques de chacun des interclubs.

Les clubs ne peuvent émarger au classement global que dans la mesure où ils auront participé *a minima* soit aux interclubs avenir, soit aux interclubs benjamins, ceci afin d'inciter les clubs à la formation des jeunes nageurs.

Une participation aux seuls interclubs toutes catégories ne permet donc pas d'émarger au classement global.

Les points des différents niveaux (interclubs avenir, interclubs benjamins et interclubs toutes catégories) sont cumulés. Le club qui finirait premier sur les 3 niveaux pourrait ainsi cumuler 3900 points.

- Du 1^{er} (1300 pts) au 20^{ème} (1148 pts), huit points de moins par place,
- Du 21^{ème} (1143 pts) au 40^{ème} (1048 pts), cinq points de moins par place,
- Du 41^{ème} (1045 pts) au 100^{ème} (868 pts), trois points de moins par place,
- Du 101^{ème} (866 pts) au 200^{ème} (668 pts), deux points de moins par place,
- Du 201^{ème} (667 pts) au 866^{ème} (2 pts), un point de moins par place,
- A partir du 867^{ème}, un point.

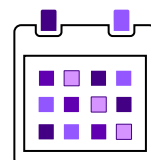


Table de conversion fédérale

Bassin de 25 m => Bassin de 50 m

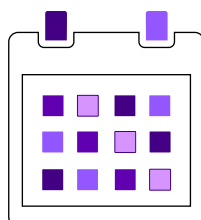
Méthodologie de la construction de cette table :

A l'exception de tous les 50 m, construits sur l'écart mesuré entre les 10 meilleures performances mondiales en petit bassin et en grand bassin, l'écart pour toutes les épreuves de nage libre est calculé d'après la moyenne des différences du 100 au 1500 rapporté au nombre de virages de chaque épreuve 100 = 3; 200 = 7 ; 400 = 15.... Pour toutes les épreuves de spécialité, l'écart est calculé d'après la moyenne des différences du 100 au 200 rapporté au nombre de virages de chaque épreuve 100 = 3; 200 = 7. Pour les épreuves de 4 nages l'écart est calculé d'après la moyenne des différences de chaque 50 de spécialité, minorée à 60 % pour le 200 4 nages et à 62% pour le 400 4 nages.

A noter que l'écart le plus important concerne le 50 dos dames et messieurs, celui-ci est en moyenne deux fois supérieur à ceux des autres 50 m (nage libre, dos & brasse), ce qui explique l'importance des écarts observés sur les distances supérieures 100 et 200, comparativement à l'ancienne table de conversion et aux autres épreuves de spécialité.

Cette table est uniquement utilisée pour effectuer des engagements. **AUCUNE** performance ne pourra être convertie pour être validée dans notre base fédérale et/ou servir de comparaison entre deux performances réalisées dans deux bassins différents.

ÉPREUVES	MAJORATION	
	Dames	Messieurs
50 nage libre	0.70	0.70
100 nage libre	1.20	1.50
200 nage libre	2.90	3.60
400 nage libre	6.20	7.70
800 nage libre	12.90	15.90
1500 nage libre	24.50	30.10
50 dos	1.30	1.50
100 dos	2.30	3.00
200 dos	5.40	6.90
50 brasse	0.70	1.10
100 brasse	1.90	2.50
200 brasse	4.50	5.90
50 papillon	0.60	0.70
100 papillon	1.40	1.40
200 papillon	3.30	3.30
200 4 nages	3.40	4.10
400 4 nages	7.50	9.00



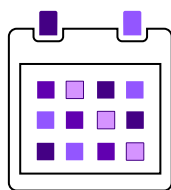
- *Nageurs expatriés*
- *Commission des cas particuliers*

- *Règlements de la Natation Course*



RÈGLES TECHNIQUES et SPORTIVES

- *Engagements via extraNat*
 - *Désignation des jurys*
- *Applications des règles techniques*
 - *Réunions et tables techniques*
- *Vêtements techniques*



Natation Course 2025

Dispositifs pour les nageurs français expatriés :

SEULS LES NAGEURS FRANÇAIS EXPATRIÉS sont autorisés par la Fédération Française de Natation à prendre une licence dans un club d'une autre fédération. Une attestation justifiant de ce statut pourra être réclamée à tout instant au club du nageur concerné (certificat de scolarité, attestation d'emploi, justificatif de domicile).

Seul le statut d'expatrié permet à un nageur français de réaliser des performances à l'étranger sous bannière club **NON FFN**.

Ce statut permet l'intégration des performances réalisées en dehors du territoire français, sans que les compétitions support de celles-ci soient forcément inscrites aux calendriers LEN et/ou AQUA. L'intégration des résultats ne sera possible que si l'expatrié est préalablement licencié dans un club FFN, et que ces résultats soient donc établis postérieurement à la date d'homologation de cette licence.

A AUCUN MOMENT, un nageur expatrié de retour sur le territoire français, ne pourra prétendre à l'intégration de ses performances lors d'une compétition FFN grâce à sa licence FFN mais engagé par un club NON FFN.

Il pourra s'inscrire à cette compétition avec son club étranger mais ne pourra pas prétendre à l'intégration dans la base de données fédérale des performances réalisées à l'occasion de cette compétition.

Modalités de transmission des performances à la Fédération Française de Natation :

Transmettre la demande à odp@ffnatation.fr avec copie à la Ligue d'appartenance **dans la limite de 8 jours après l'événement concerné.**

Toute demande d'intégration de performance devra être appuyée par la fourniture d'un jeu de résultats de la compétition, indiquant impérativement :

- l'intitulé de la compétition,
- les dates (date de début / date de fin), la ville, le pays, le bassin (25 ou 50m),
- les nom, prénom du nageur **IMPERATIVEMENT SURLIGNÉS** dans le document,
- le nom du club ou nom de la sélection si bannière différente du club (Sélection Ouest - FRANCE ...)
- l'épreuve, la date à laquelle elle se déroule, et type d'épreuve (série, finale A, B ?, barrage ...),
- la place.

Toute demande d'intégration de performance en bassin de 50m **après le 30 août sera systématiquement refusée** : les rankings qualificatifs pour les championnats de France Elite 25m et Juniors 25m sont arrêtés au 31 août et publiés la première quinzaine de septembre. Ils ne pourront pas être modifiés par une demande d'intégration retardataire.



Une commission de validation des cas particuliers est constituée au sein du Cercle de Compétences Natation Course. Son rôle consiste à étudier les cas particuliers d'accession aux compétitions nationales.

Cas pour les nageurs nouvellement licenciés :

Les clubs ayant des nageurs nouvellement licenciés à la FFN (Français ou étrangers) peuvent faire valoir une attestation de performances réalisées la saison précédente en bassin de 50 m (chronométrage automatique exigé) et la transmettre à la commission nationale, avant la « date limite de prise en compte des performances fixée de la compétition pour laquelle la participation est souhaitée », à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr. La demande devra être également transmise à titre d'information à la ligue.

Après étude de la demande, la commission nationale validera ou invalidera la participation aux compétitions souhaitées.

Les compétitions nationales dont la participation des nageurs est adossée aux rankings d'une période écoulée sont exclues de ce dispositif. Pour la saison en cours, les compétitions concernées sont :

- les championnats de France ELITE en petit bassin,
- les championnats de France Juniors en petit bassin.

Cas des nageurs blessés ou de retour de blessure :

Les nageurs ayant été contraints de stopper leur entraînement sur avis médical pourront au même titre que les autres nageurs profiter de leurs performances de l'année N-1.

Dans le cas d'une année complète d'arrêt, sur avis médical (à produire), et pour favoriser une reprise sereine et progressive, les nageurs pourront demander la prise en compte de leurs performances de l'année N-2, au plus tard avant la « date limite de prise en compte des performances fixée de la compétition pour laquelle la participation est souhaitée », à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr.

Le nageur devra pouvoir justifier de sa reprise de la compétition par la présence de performances dans la base fédérale de l'année en cours. En substance : la reprise de la compétition ne pourra pas se faire « directement » lors d'un championnat national sans avoir disputé préalablement d'autres compétitions.

Après étude de la demande, la commission nationale validera ou invalidera la participation aux compétitions souhaitées.

Autres cas :

La diversité des expériences ou des situations exceptionnelles est telle qu'il est ici impossible de toutes les énumérer et/ou de les imaginer.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous exposer sans hésitation les cas qui se présenteraient à vous sans que vous puissiez trouver une réponse dans ce document.

L'étude de ces cas nous permet de préciser et/ou de progresser dans l'écriture de nos règlements.

Toujours la même adresse pour communiquer : natation@ffnatation.fr.



Seul un club peut proposer un engagement au nom de l'un de ses membres via la gestion extraNat.

En raison de la mise en exploitation de l'interface extraNat pour les engagements et du logiciel extraNat-pocket pour le traitement des compétitions, l'intégralité du programme fédéral sera traitée, des engagements à l'intégration sur le site ffn.extranat.fr, sans oublier la phase du traitement de la compétition, via cette gestion informatisée.

Tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence « compétiteur ».

IMPORTANT :

Les résultats des compétitions déclarées localement sur le logiciel extraNat-Pocket et dont les résultats sont transmis au format FFNex NE SONT PLUS INTÉGRÉS dans la base fédérale, sauf cas exceptionnel (ex. les courses des remplaçants pour les compétitions par équipes) et sur demande spécifique et argumentée auprès de la Direction Technique Nationale de Natation.

Planification des échéances pour la procédure des engagements

Via l'application extraNat-Natation, la FFN, les ligues et les comités départementaux déclarent les compétitions placées sous leurs autorités

Sont déclarées par la Fédération Française de Natation

- Championnats de France Juniors 50m
- Championnats de France Nationale 2
- Championnats de France ÉLITE 50 m
- Championnats de France Open d'Été
- Championnats de France ÉLITE 25m
- Championnats de France Benjamins Lucien-ZINS
- Championnats de France Juniors 25m
- Meetings Internationaux Fédération Française de Natation *
- Championnats de Ligue en webconfront@tion #1 et #2
- Circuit FFN des meetings Qualificatifs *

Sont déclarées par les ligues Régionales et/ou Comités Départementaux

- Championnats de Ligues, Championnats Départementaux. *
- Meetings de Ligues ou départementaux labellisés. *
- Interclubs Avenirs
- Interclubs Benjamins.
- Poules de Ligues des championnats nationaux interclubs.
- Toutes les autres compétitions spécifiques institutionnelles de la ligue inscrites officiellement à son calendrier.*

À noter : dans le cas d'une compétition regroupant plusieurs ligues, c'est la ligue organisatrice qui déclare la compétition.

* Pour ces types de compétition la Fédération Française de Natation, la Ligue, le comité Départemental déclare la compétition sur extranat.fr et désigne le gestionnaire, ce dernier sera chargé de finaliser la structure de sa compétition (catégories, programme, temps limites).


AUCUNE COMPÉTITION NE POURRA ÊTRE DÉCLARÉE entre le 1er et le 15 septembre.

Cette période de renouvellement de licence est protégée. Pour les mêmes raisons il ne sera pas possible de déclarer une compétition dont :

- sa période d'engagements serait « à cheval » sur août et septembre,
- ses dates d'organisation seraient « à cheval » sur août et septembre.



Période à partir du premier jour de la compétition

	Intitulé
J - 12	Ouverture de la proposition des droits d'engagements (durée 8 jours minimum, sauf contraintes rankings)
J - 4	Fermeture de la proposition des droits d'engagements (fermeture du serveur à 23h59)
J - 3	Publication de la liste des engagés *
J - 1	Réunion technique, déclaration des forfaits édition de la liste de départ et du programme des séries

Cet échéancier type est proposé **par défaut** lors de la déclaration des compétitions sur l'application extraNat-Natation. Le gestionnaire peut ajuster celui-ci dans les limites suivantes : la période des engagements ne peut être inférieure à 8 jours et la fin des engagements est limité à J-2 (J = premier jour de la compétition).

Remontée des compétitions sur la base fédérale

Une fois la compétition achevée et vérifiée dans ses moindres détails par l'institution responsable, la remontée sur la base extraNat est automatisée. La publication et l'intégration sur le site web FFN est du ressort du service des systèmes d'information.

Liste des cas où les performances ne seront pas intégrées :

- Les compétitions avec un seul club,
- Les compétitions avec 2 clubs qui ne font pas apparaître au minimum 20 résultats (sont exclus de ce minimum les performances déclarées « forfait »),
- Les performances des relais non composés,
- Les résultats transmis au format FFNex (sauf cas très particuliers, dont les compétitions « locales » pour la gestion des remplaçants lors des Interclubs).

Performances d'engagements sur extraNat pour les compétitions nationales :

LA meilleure performance réalisée en bassin de 50m enregistrée à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la date limite de qualification de la compétition concernée.



En règle générale, pour toutes les compétitions, la désignation du jury est de la responsabilité de l'instance organisatrice : le club, le district, le comité départemental, la ligue ou la fédération.

L'instance organisatrice doit respecter les règles fixées par la FFN (réforme 2020, cf circulaire relative aux officiels natation course), et en particulier :

- en constituant le jury avec un nombre suffisant d'officiels pour permettre de tenir correctement tous les postes et spécifiquement pour le chronométrage (cf. les dispositions particulières ci-après),
- en confiant les différentes fonctions constitutives d'un jury à des officiels titulaires des titres nécessaires, en conformité avec la mise en oeuvre de la réforme applicable au 1er septembre 2020.
- en constituant un jury d'appel qui statuera en deuxième instance (après une instruction préalable par le juge-arbitre) sur les réclamations qui lui seront soumises.

Pour les principales compétitions inscrites au calendrier national, les juges-arbitres et starters sont désignés par la FFN. Ils sont choisis parmi ceux inscrits sur les listes AQUA, FFN pour la saison en cours (à consulter sur le site Internet de la FFN).

Liste des compétitions concernées :

Championnats de France Juniors 50m, championnats de France Nationale 2, championnats de France Élite 50m, OPEN d'Été, championnats de France Élite 25m, championnats de France Benjamins Lucien-ZINS, championnats de France Juniors 25m et les meetings internationaux organisés par la Fédération Française de Natation et/ou par un club affilié dont l'organisation aura été déclarée à la European Aquatics® et/ou World Aquatics.

De plus sur certaines de ces compétitions, des officiels « fédéraux » inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours peuvent être associés au jury constitué par l'organisateur dans le cadre du dispositif fédéral de formation des officiels.

L'instance organisatrice est responsable :

- des vérifications préalables à l'enregistrement des engagements des équipes conformément au programme sportif,
- du traitement de la compétition et de la production du programme et des résultats, dans le respect du règlement,
- de l'organisation générale de la compétition,
- de la mise à disposition d'un nombre d'officiels suffisant pour constituer le jury de la compétition,
- de la désignation du jury d'appel.

Le juge-arbitre est le garant de la régularité de la compétition. Il est responsable :

- du respect du programme et des règles d'engagements,
- du respect des règlements sportifs de la FFN et des règles techniques d'AQUA et des dispositions particulières de la FFN (règle des deux départs),
- du fonctionnement du jury (disqualification, chronométrage...),
- de l'instruction de toutes réclamations qui lui seront adressées,
- de la validation des résultats (classement, temps et saisie des codes informatiques pour les disqualifications, forfaits...),
- le cas échéant, de l'établissement d'un rapport pour rendre compte des difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées lors de la compétition et adressé à l'instance organisatrice. Selon la nature des difficultés le rapport pourra être adressé à la FFN et au DTN sous couvert de la ligue.



Conformément au règlement intérieur de la Fédération Française de Natation (voir chapitre Règlements sportifs), toutes les compétitions se déroulent suivant les règlements sportifs d'AQUA sauf dispositions particulières prévues par la FFN.

Ce règlement AQUA, complété des commentaires d'application et des dispositions particulières à la FFN, est repris dans un document disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFN.

Les départs :

Cas des compétitions individuelles

Application de la règle AQUA, c'est-à-dire pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories Benjamins et au-dessus, quel que soit le type de compétition : animation ou référencée.

Exception pour les compétitions de nageurs Avenirs, où un faux départ est autorisé quel que soit le type de compétition.

Cas des compétitions par équipes

Pour toutes les compétitions par équipes inscrites au programme fédéral, un faux départ est autorisé. La règle dite de "deux départs" est applicable (rappel par le starter ou juge-arbitre) aux compétitions par équipes organisées par les clubs ou les comités départementaux et régionaux ou inscrites au programme fédéral.

Remarque : une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle.

Chronométrage et classement :

Chronométrage manuel

Tout moyen de chronométrage manœuvré par un officiel (mise en marche et arrêt) est considéré comme chronomètre manuel. Le chronométrage manuel est fait par des chronométreurs (1 à 3) nommés ou approuvés par la Fédération.

Chaque chronométreur doit démarrer son chronomètre au signal de départ et doit l'arrêter lorsque le nageur de son couloir a achevé la course. Les chronométreurs peuvent être chargés d'enregistrer les temps à des distances intermédiaires.

Dispositif de chronométrage semi-automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par un bouton-poussoir manœuvré par un chronométreur est considéré comme chronométrage semi-automatique.

En secours du chronométrage automatique, un équipement semi-automatique peut être utilisé. Dans ce cas, un seul chronométreur est nécessaire pour l'officialisation des temps ainsi enregistrés.

Dispositif de chronométrage automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par le nageur en actionnant la plaque de touche équipant l'extrémité du bassin est considéré comme un chronométrage automatique.

Ordre d'utilisation des dispositifs de chronométrage

En cas de panne de l'équipement automatique, ou si une faute de cet équipement apparaît clairement, ou si un nageur n'a pas actionné l'équipement, le temps enregistré par l'équipement semi-automatique pourra être retenu en priorité avant de retenir les décisions des juges et les temps des chronométreurs.

Essai des chronomètres

Lors de la réunion technique du jury qui précède chaque compétition, le juge-arbitre organise un essai des chronomètres d'une durée minimale de 10 minutes.

Disposition pour l'application des règles de chronométrage

L'application rigoureuse du règlement d'AQUA n'est pas possible pour toutes les compétitions organisées dans le cadre des programmes des clubs, comités départementaux ou ligues.

Toutefois, afin d'assurer un niveau de qualité minimum adapté aux différents types d'épreuves, il a été décidé de compléter le règlement AQUA pour préciser les conditions minimales d'organisation demandées par la FFN (cf. tableau ci-après).



Application des règles techniques

Ainsi, il est prévu dans certains cas de limiter à deux le nombre de chronométreurs. Dans ce cas, la détermination du temps officiel est soumise à la règle suivante : pour les compétitions ne nécessitant pas la présence de trois (3) chronométreurs par ligne, et lorsque deux (2) chronométreurs sont affectés à une ligne, le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

Exemple 1 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.56 à Tp off = 1:04:55.

Exemple 2 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.57 à Tp off = 1:04:56.

À noter qu'il s'agit de préciser les conditions minimales pour l'organisation des compétitions. Les temps officiels ainsi déterminés ne pourront, le cas échéant, être retenus comme record ou meilleure performance que s'ils respectent les conditions définies dans le règlement du niveau concerné (règlement intérieur FFN, règlement intérieur de la ligue, règlement intérieur du comité départemental).

Les temps enregistrés par chaque chronométreur doivent être inscrits sur la fiche de course, et le temps officiel clairement identifié.

Le temps moyen est arrondi au centième inférieur en cohérence avec les articles 11.2 "...lorsque le chronométrage au 1/1 000e de seconde est disponible, le troisième chiffre ne doit pas être enregistré ou utilisé pour déterminer le temps..." et 11.3.3 "Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement, le temps moyen constituera le temps officiel".

Compétition de niveau national ou Compétition référencée

Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
<p>Chronométrage automatique, avec doublage semi-automatique (un bouton poussoir) et secours temps manuel (un chronométreur).</p> <p>Un ou plusieurs officiels se verront confier la fonction de Juge à l'arrivée. A l'arrivée de chaque course une fiche indiquant l'ordre d'arrivée qu'ils auront déterminé sera remise et jointe aux fiches des chronométreurs manuels.</p>	<p>Temps déterminés selon la règle 11.1 (utilisation d'équipement automatique).</p> <p>S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés.</p> <p>Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique.</p> <p>Cela peut concerner une ou plusieurs lignes, voire une série entière.</p>	<p>Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.</p>

Interclubs toutes catégories (meilleure poule régionale)

Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
<p>Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale avec doublage semi-automatique (un bouton poussoir) et secours temps manuel (un chronométreur). ou, par défaut, semi-automatique (sous réserve d'utilisation des trois boutons poussoirs) et secours temps manuel (un chronométreur). Dans le cas contraire, les résultats seront rejetés.</p> <p>Un ou plusieurs officiels se verront confier la fonction de Juge à l'arrivée. A l'arrivée de chaque course une fiche indiquant l'ordre d'arrivée qu'ils auront déterminé sera remise et jointe aux fiches des chronométreurs manuels.</p>	<p>Temps déterminés selon la règle 11.1 (utilisation d'équipement automatique).</p> <p>S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés.</p> <p>Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique.</p> <p>Cela peut concerner une ou plusieurs lignes voire une série entière.</p>	<p>Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.</p>



Compétition référencée pour la catégorie benjamine

Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
<p>Deux chronomètres par ligne, plus deux chronomètres "volants" pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronomètre d'une ligne.</p> <p>Ils pourront également être affectés comme troisième chronomètre à la demande d'un responsable de club ou du juge-arbitre si la réalisation d'un record est envisagée.</p> <p>Un ou plusieurs officiels se verront confier la fonction de Juge à l'arrivée. A l'arrivée de chaque course une fiche indiquant l'ordre d'arrivée qu'ils auront déterminé sera remise et jointe aux fiches des chronomètres manuels.</p>	<p>Temps moyen si deux chronomètres ou temps déterminé selon la règle AQUA si trois chronomètres.</p> <p>À noter que si le remplacement d'un des deux chronomètres est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps moyen ; si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera soit le temps moyen des deux chronomètres restants soit l'unique temps mesuré.</p> <p>S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels.</p>	<p>Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.</p>

Compétition d'animation de niveau départemental et inférieur

Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
<p>Un chronomètre par ligne, plus deux chronomètres "volants" pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronomètre d'une ligne.</p> <p>Un ou plusieurs officiels se verront confier la fonction de Juge à l'arrivée. A l'arrivée de chaque course une fiche indiquant l'ordre d'arrivée qu'ils auront déterminé sera remise et jointe aux fiches des chronomètres manuels.</p>	<p>Temps mesuré (temps unique ou temps moyen selon la ligne) sous réserve que le résultat ainsi déterminé soit cohérent avec l'ordre d'arrivée défini par l'officiel chargé de contrôler l'ordre d'arrivée.</p> <p>S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels.</p>	<p>Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.</p>

Les disqualifications

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la fin de la course et avant le départ de la course suivante, pour en informer le nageur et son encadrement.

Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et/ou son entraîneur), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.

À la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe/entraîneur peut demander des explications au seul juge-arbitre. Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe, il a la possibilité de déposer une réclamation par écrit auprès du juge-arbitre dans les 30 minutes suivant la course. Le juge-arbitre répondra par écrit en motivant sa décision, que la suite donnée soit favorable ou défavorable. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge-arbitre.

En dernier recours, lorsque la réclamation a été rejetée par le(a) juge-arbitre, le responsable de l'équipe/entraîneur peut saisir par écrit le jury d'appel qui alors aura la décision finale.

Participation des nageurs handisports dans les compétitions fédérales

Dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap et licenciées à la FFH, les présents règlements sont appliqués en s'adaptant au handicap et aux capacités du compétiteur. Celui-ci devra se signaler préalablement au juge arbitre de la compétition.



Application des règles techniques

Cela implique le respect des principes et des modalités de la réglementation sportive, dans leur intégralité, sauf à adapter leur application à la spécificité des aptitudes et désavantages liés à la situation de handicap de la personne.

La collaboration entre la FFN et la FFH définit au mieux pour chaque type de compétiteurs l'application spécifique liée à la situation de handicap.

Les forfaits déclarés

Concernant les seuls interclubs Toutes Catégories, Benjamins et Avenirs, départementaux et régionaux, toutes les épreuves afférentes à chaque programme devront être nagées. Chaque forfait déclaré pour ces compétitions entraînera la disqualification de l'équipe concernée.

Pour toutes les autres compétitions, il est précisé que le forfait d'un concurrent dans la 1ère épreuve pour laquelle il est engagé n'entraînera pas son forfait général.

Au début de chaque réunion comprenant les 800 et/ou 1500 nage libre, un rappel spécifique sera opéré pour vérifier la présence de tous les concurrents pour modifier le programme si nécessaire (particulièrement pour les formats de compétition avec premières séries et séries finales sur ces épreuves).

Pour les qualifications en demi-finales et en finales, les forfaits sont obligatoirement **à déclarer au plus tard dans les 30 minutes qui suivent la fin de l'épreuve concernée** (AQUA Competition Regulations 6.1.4).

Pénalités pour forfait

Concernant toutes les organisations nationales :

- Championnats de France Juniors 50m
- Championnats de France Nationale 2
- Championnats de France ÉLITE 50 m
- Open d'Été
- Championnats de France ÉLITE 25m
- Championnats de France Benjamins Lucien-ZINS
- Championnats de France Juniors 25m

Tout forfait non signalé, en série, en demi-finale (le cas échéant) ou en finale, fera l'objet d'une pénalité de :

- **84€** pour les épreuves **individuelles**,
- **168€** pour les épreuves de **relais**.

Ces pénalités ne seront pas appliquées dans le cas où un certificat médical serait produit dans les 48 heures suivant le forfait non déclaré.



Réunion et table techniques

La réunion technique de toute organisation :

Pour un certain nombre de compétitions et championnats il est prévu - ou il peut être nécessaire- de tenir une réunion technique avant la première session, afin d'informer les participants du déroulement de la compétition, des modalités techniques et sportives, ainsi que les éventuels changements ou compléments à apporter au règlement sportif publié en début de saison.

Cette réunion est organisée sous la responsabilité du délégué, avec la participation des différents responsables de la compétition (comité d'organisation, commission sportive et ou cadre technique, juge-arbitre, ...).

Les thèmes habituellement abordés sont :

- La présentation des différents responsables,
- Les horaires et le programme de la compétition,
- Le déroulement de la compétition (chambre d'appel, organisation des départs, utilisation ou non des dispositifs de départ en dos, déclaration des forfaits, qualification demi-finales & finales, récompenses, ...),
- Les enjeux et points particuliers du règlement s'il y en a,
- La déclaration des forfaits (lorsque c'est prévu au règlement),
- La réponse aux questions des entraîneurs.

La réunion technique des organisations nationales :

Les réunions techniques se font désormais en visioconférence, le plus souvent l'avant-veille du premier jour de compétition. Ce délai permet une plus grande capacité de réactivité en fonction des remarques faites lors de cette réunion. Elle permet également de communiquer l'intégralité du programme de la compétition 24 heures avant le début et offre un délai beaucoup plus important pour le signalement d'erreur ou autre remarque.

Déroulement

- Accueil par le président de la Fédération (ou de son représentant) et présentation du secrétariat technique avec le superviseur général.
- Accueil par l'organisateur et par le président de la région (ou de son représentant).
- Présentation de la structure et du plan de circulation du bassin.
- Présentation du jury.
- Présentation technique de la compétition : statistiques de la compétition, rappels réglementaires, précisions sur les modalités de sélection pour les équipes de France ou d'autres équipes nationales (le cas échéant).
- Information sur l'ouverture du bassin en amont et en aval de la compétition.
- Déclaration des forfaits.
- Questions/réponses.

A l'issue de la réunion technique, le programme de la compétition sera généré, vérifié, puis mis en ligne sur le liveFFN dédié à la compétition.

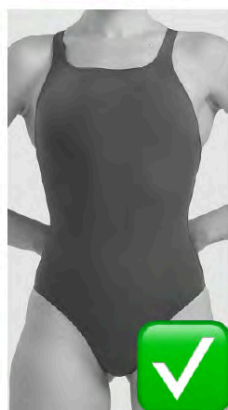
La table technique des organisations nationales :

- Aux impressions et validation des résultats « papier » par le superviseur, au fur et à mesure du déroulement des épreuves, pour affichage et mise à jour des finales (selon les forfaits déclarés).
- A la déclaration des forfaits.
- Aux modifications et confirmations des relais.
- Aux recommandations par micro (speaker) pour les besoins d'échauffement avant les épreuves et la récupération après chaque réunion.
- Aux annonces et présentation par le speaker, du programme de la compétition, présentation des séries et annonce des résultats, annonce des qualifiés pour les finales, présentation des finales et annonce des résultats.



Définition des vêtements techniques

relative au dispositif applicable aux 13 ans et moins



Coupe « maillot de bain » autorisée

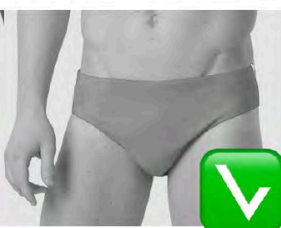
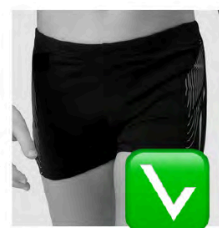
sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si les coutures sont piquées



Couture piquée =>

Coupes « slip de bain » et « short de bain » autorisées

sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si les coutures sont piquées

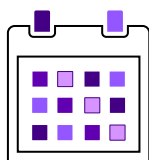


Couture soudée ou collée



Coupe « combinaison » non autorisée

Interdiction de tout maillot avec coutures soudées ou collées



Le présent document constitue la version officielle pour les compétitions de natation course organisées par la FFN dans le cadre de ses programmes.

Il reprend d'abord le chapitre « II- Règlement de la Natation », à l'exception de quelques articles spécifiques aux compétitions organisées par AQUA puis quelques articles des chapitres « I - Règlement applicable à toutes les disciplines ». Pour connaître l'ensemble des articles des chapitres se rapporter à la version officielle en anglais.

La version anglaise publiée par World Aquatics, en ligne sur son site internet (<https://www.worldaquatics.com/rules/competition-regulations>), reste la référence pour les compétitions internationales, ainsi que pour les articles non traduits ou non repris dans cette version adaptée à la FFN

II RÈGLEMENT DE LA NATATION

1 DIRECTION DES COMPÉTITIONS

2 OFFICIELS

- 2.1 Juge-Arbitre
- 2.2 Superviseur de la salle de contrôle
- 2.3 Starter
- 2.4 Superviseur de la chambre d'appel
- 2.5 Juge de Virages en Chef
- 2.6 Juges de Virages
- 2.7 Juges de Nage
- 2.8 Chronométrateur en Chef
- 2.9 Chronométrateurs
- 2.10 Juge à l'arrivée – Si requis
- 2.11 Chef Enregistreur (autre que pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde)
- 2.12 Enregistreur (autre que pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde)
- 2.13 Superviseur contrôle Vidéo
- 2.14 Juge vidéo
- 2.15 Décision des officiels

3 REPARTITION DANS LES SERIES, DEMI-FINALES ET FINALES

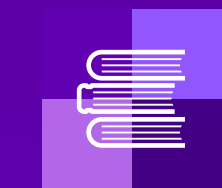
- 3.1 Séries
- 3.2 Demi-Finales et Finales

4 LE DEPART

5 NAGE LIBRE

6 DOS

7 BRASSE



- 8 PAPILLON**
- 9 QUATRE NAGES**
- 10 LA COURSE**
- 11 CHRONOMÉTRAGE**
- 12 RECORDS DU MONDE**
- 13 PROCEDURE AUTOMATIQUE DE JUGEMENT**
- 14 REGLEMENT DES CATEGORIES D'AGE EN NATATION**
- 15 MAILLOTS DE BAIN ET EQUIPEMENT « PORTABLE »**

I RÈGLEMENT APPLICABLE À TOUTES LES DISCIPLINES

Ce chapitre expose l'ensemble des règlements généraux applicables à toutes les disciplines lors des Jeux Olympiques, des Championnats du Monde, et autres compétitions organisées par World Aquatics ainsi que lors des compétitions reconnues comme qualificatives.

Seuls quelques articles applicables dans le cadre des activités de la Fédération Française de Natation sont traduits ci-après. En cas de besoin, se référer à la version anglaise publiée par World Aquatics.

- 6.1.4 Forfaits
- 6.1.6 Cas particuliers
- 7.5.1 Maillot de bain
- 8.5 Bonnet de bain
- 10.3 Equipement automatique de jugement
- 13.1 Réclamations



II RÈGLEMENT DE LA NATATION

Natation

Course 2025

1 - DIRECTION DES COMPÉTITIONS

1.1 Le Comité de Direction désigné par l'organisme dirigeant a pouvoir de juridiction sur toutes les questions qui ne relèvent pas, d'après les règles, du juge-arbitre, des juges ou d'autres officiels et doit avoir le pouvoir de reporter des épreuves et de donner des instructions compatibles avec les règles adoptées pour organiser toute épreuve.

1.2 Les organisateurs de compétitions de natation doivent nommer suffisamment d'officiels pour assurer l'équité, l'intégrité et la sécurité de la compétition.

1.2.1 Pour les Jeux Olympiques, les championnats du Monde, les championnats du Monde (25m), un nombre minimum d'officiels est désigné pour le contrôle de la compétition.

- Juge-arbitre (2)
- Starters (2)
- Juge de Nage (4)
- Juges de virages en chef (2)
- Juges de virages (16/20 + 2 réserves)
- Superviseur de la salle de contrôle (1)
- Superviseur de la salle Vidéo (1)
- Juges vidéo (4/5)
- Superviseur de la chambre d'appel (1)
- Juges à la chambre d'appel (4/5)
- Bureau de résolution.

1.2.2 Pour toutes les autres compétitions internationales, l'organisme dirigeant désigne le même nombre d'officiels ou un nombre inférieur, sous réserve de l'approbation de l'autorité régionale ou internationale concernée si nécessaire.

1.2.3 Lorsqu'aucun équipement automatique de jugement n'est disponible, il doit être remplacé (et organisé) à l'initiative du chef chronométrateur. Dans la mesure du possible un minimum d'un chronométrateur par ligne doit être désigné, ainsi qu'un chronométrateur additionnel en cas de mauvais fonctionnement d'un chronomètre.

Il est recommandé d'avoir 3 chronométrateurs pour chaque ligne.

1.2.4 Un juge à l'arrivée en chef et des juges à l'arrivée peuvent être utilisés lorsque l'on n'utilise pas d'équipement automatique de jugement et/ou un chronométrage électronique.

1.3 La piscine et l'équipement technique pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde doivent être inspectés et approuvés en temps voulu avant les compétitions de Natation par le Délégué d'AQUA et un membre du Comité Technique de Natation.

1.4 Lorsqu'un équipement vidéo sous-marin est utilisé par la télévision, l'équipement doit être commandé à distance et ne doit pas gêner la vue ou le passage des nageurs et ne doit pas changer la configuration du bassin ou masquer les marquages AQUA obligatoires.

1.5 La direction de l'événement doit spécifier pour les séries, les demi-finales et les finales le protocole de présentation et de préparation que les concurrents doivent respecter lorsqu'ils quittent la dernière chambre d'appel.

1.6 Programme des compétitions organisées par World Aquatics et des Jeux Olympiques

Les articles suivants ne sont ici pas retranscrits car ils ne s'appliquent pas aux compétitions organisées dans le cadre des activités de la Fédération Française de Natation.

En cas de besoin, se référer à la version anglaise publiée par World Aquatics.

2 - OFFICIELS

2.1 - Juge-Arbitre

2.1.1 Le juge-arbitre a plein contrôle et autorité sur tous les officiels, il doit approuver leurs affectations, et leur donner des instructions en ce qui concerne les caractéristiques ou les règlements particuliers relatifs aux compétitions. Il doit faire appliquer toutes les règles et décisions d'AQUA et trancher toutes les questions concernant l'organisation effective de la réunion, de l'épreuve ou de la compétition, lorsque les règles n'en prévoient pas autrement la solution.

2.1.2 Le juge-arbitre peut intervenir dans la compétition à tout moment pour s'assurer que les règlements d'AQUA sont observés et doit juger toutes les réclamations relatives à la compétition en cours.

2.1.3. Si l'on utilise des juges à l'arrivée en l'absence des trois (3) chronomètres numériques, le juge-arbitre détermine, si nécessaire, le classement. Si un équipement automatique de jugement est disponible et fonctionne, ses résultats seront pris en compte conformément à l'article 13.

2.1.4. Le juge-arbitre doit s'assurer que tous les officiels nécessaires à la bonne organisation de la compétition sont à leurs postes respectifs. Il peut nommer des remplaçants pour se substituer aux absents, à ceux qui sont dans l'incapacité de remplir leurs tâches ou à ceux qui se révèlent incompetents. Il peut nommer des officiels supplémentaires s'il le juge nécessaire.

2.1.5 Lorsque les nageurs ont retiré leurs vêtements à l'exception du maillot de bain, le juge-arbitre doit signaler le début de la course par une série de coups de sifflets brefs invitant les nageurs à rejoindre l'extrémité de départ, suivi par un long coup de sifflet, afin qu'ils prennent position sur le plot de départ (ou pour le dos et les relais quatre nages, d'entrer immédiatement dans l'eau).

Un second long coup de sifflet doit signaler aux nageurs de dos et du relais quatre nages de rejoindre immédiatement la position de départ. Quand les nageurs et officiels sont prêts pour le départ, le juge-arbitre doit faire un geste vers le starter, avec le bras tendu, pour indiquer que les nageurs sont sous le contrôle du starter. Le bras tendu doit rester dans cette position jusqu'à ce que le départ ait été donné.

2.1.6 Pour prononcer une disqualification au motif d'avoir initié le départ avant le signal, la faute doit avoir été observée à la fois par le starter et le juge-arbitre. Lorsqu'un équipement automatique de jugement est disponible, il peut être utilisé pour vérifier une disqualification.

2.1.7 Le juge-arbitre doit disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qu'il constate personnellement. Le juge-arbitre peut aussi disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qui lui est signalée par d'autres officiels autorisés. Toutes les disqualifications sont soumises à la décision du juge-arbitre.

2.1.8 Toutes les infractions potentielles doivent être signalées verbalement au Juge-Arbitre. Une fois confirmée par le juge-arbitre, une carte de disqualification doit être remplie par l'officiel, détaillant l'événement, le numéro de couloir et l'infraction, puis signée.

2.1.9 Le Juge-arbitre devra désigner des officiels qui détermineront, dans les épreuves de relais, si le nageur partant est en contact avec la plateforme du plot de départ lorsque le nageur précédent touche le mur. Lorsqu'un équipement automatique de jugement avec vérification des prises de relais est disponible, il doit être utilisé conformément à l'article 13.1

2.2 - Superviseur de la salle de contrôle

2.2.1 Le superviseur doit superviser l'opération de chronométrage automatique, y compris l'examen du retour arrière des caméras de chronométrage.

2.2.2 Le superviseur est responsable du contrôle des résultats des sorties informatiques.

2.2.3 Le superviseur est responsable du contrôle des sorties des prises de relais et de la communication de tout départ anticipé au juge arbitre.

2.2.4 Le superviseur peut revoir la vidéo du dispositif de chronométrage pour confirmer un départ anticipé.

*Cercle de Compétences des Juges et Arbitres
Cercle de Compétences Management des compétitions*

2.2.5 Le superviseur doit

- contrôler les forfaits après les séries ou les demi-finales,
- enregistrer les résultats sur les formulaires officiels,
- faire la liste de tous les nouveaux records établis,
- conserver les résultats, si nécessaire.

2.3 - Starter

2.3.1 Le starter doit avoir un contrôle total des nageurs à partir du moment où le juge-arbitre les place sous son contrôle (article 2.1.5) jusqu'au début de la course. Le départ doit être donné conformément à l'article 4.

2.3.2 Le starter doit signaler au juge-arbitre tout nageur qui retarde le départ, refuse de respecter un ordre, ou commet tout autre acte qualifié d'inconduite au moment du départ, mais seul le juge-arbitre pourra disqualifier ce nageur pour ce retard, cette désobéissance ou cette inconduite.

2.3.3 Le starter doit avoir le pouvoir de décider si le départ est correct, sous réserve de la décision du Juge-Arbitre.

2.3.4 Lorsqu'il donne le signal de départ d'une épreuve, le starter doit se tenir sur le côté du bassin à environ cinq mètres de l'extrémité du bassin où a lieu le départ, de sorte que les chronomètres puissent voir et/ou entendre le signal de départ et que les nageurs puissent l'entendre.

2.3.5 Le starter doit signaler au juge-arbitre toute infraction qu'il constate dans son champ de responsabilité.

2.4 - Superviseur de la chambre d'appel

2.4.1 Le superviseur de la chambre d'appel doit rassembler les nageurs avant chaque épreuve.

2.4.2 Le superviseur de la chambre d'appel doit signaler au juge-arbitre toute violation constatée concernant :

- le maillot de bain,
- la publicité (article CHAP I - Art.8),
- l'absence d'un nageur qui a été appelé.

2.5 - Juge de Virages en Chef

2.5.1 Le juge de virages en chef doit s'assurer que tous les juges de virages remplissent leurs fonctions pendant la compétition.

2.6 - Juges de Virages

2.6.1 Un juge de virages sera affecté à chaque couloir à chaque extrémité du bassin pour s'assurer que les nageurs respectent les règles de nages après le départ, lors de chaque virage et à l'arrivée.

2.6.2 Le rôle du juge de virages à l'extrémité du départ s'applique du signal de départ jusqu'au la fin du premier mouvement de bras, sauf pour la brasse où c'est le deuxième mouvement de bras.

2.6.3 Lors de chaque virage, le rôle du juge de virages commence au début du dernier mouvement de bras avant le toucher du mur et se termine à la fin du premier mouvement de bras après le virage, sauf pour la brasse où c'est le deuxième mouvement de bras.

2.6.4 A l'arrivée, le rôle du juge de virages commence au début du dernier mouvement de bras avant de toucher le mur.

2.6.5 Lorsque le dispositif de départ en dos est utilisé, chaque juge de virages sur la plage de départ doit l'installer puis le retirer après le départ. Une fois installé, le dispositif doit être réglé sur la position « 0 ».

2.6.6 Dans les épreuves individuelles de 800 et de 1500 mètres, chaque juge de virages, aux deux extrémités -départ et virages- de la piscine, doit enregistrer le nombre de longueurs effectuées par le nageur dans son couloir. Le nageur doit être informé du

nombre de longueurs restant à accomplir en affichant des " plaques de longueurs " à l'extrémité « virages » de la piscine. Un équipement semi-électronique peut être utilisé, incluant l'affichage sous l'eau.

2.6.7. Chaque juge à l'extrémité du départ doit donner un signal d'avertissement lorsque le nageur de son couloir a deux longueurs et cinq (5) mètres à nager jusqu'à l'arrivée dans les épreuves individuelles de 800 et 1500 mètres. Le signal doit être répété après le virage jusqu'à ce que le nageur ait atteint la marque des cinq (5) mètres sur la ligne de couloir. Le signal d'avertissement peut être donné par un sifflet ou par une cloche.

2.6.8 Chaque juge à l'extrémité du départ doit déterminer, dans les épreuves de relais, si le nageur partant est en contact avec la plate-forme de départ lorsque le nageur précédent touche le mur de départ. Lorsque l'équipement automatique qui juge les prises de relais est disponible, il doit être utilisé conformément à l'article 13.1.

2.6.9 Les juges de virages doivent rapporter au juge-arbitre toute infraction observée dans leur champ de responsabilité.

2.7 - Juges de Nage

2.7.1 Les juges de nage doivent être situés de chaque côté du bassin.

2.7.2 Chaque juge de nage doit s'assurer que les règles relatives au style de nage de l'épreuve sont respectées, et doit observer les virages et les arrivées pour aider les juges de virages.

2.7.3 Les juges de nage doivent rapporter toute infraction au juge- arbitre observée dans leur champ de responsabilité.

2.8 - Chronométreur en Chef

2.8.1 Le chronométreur en chef doit affecter les places assises à tous les chronométreurs et leur désigner les couloirs dont ils sont responsables. Il est recommandé qu'il y ait trois (3) chronométreurs pour chaque couloir. Si l'équipement automatique de jugement n'est pas utilisé, il faut désigner deux (2) chronométreurs supplémentaires, l'un ou l'autre étant chargé de remplacer un chronométreur dont le chronomètre ne s'est pas déclenché ou s'est arrêté pendant une épreuve ou qui, pour toute autre raison, ne peut pas enregistrer le temps. Si l'on utilise des chronomètres digitaux le temps final et la place sont déterminés par le temps enregistré.

2.8.2 Quand seulement un (1) chronométreur par couloir est désigné, un chronométreur supplémentaire doit être désigné pour remplacer un chronométreur dont le chronomètre serait défectueux. De plus le Chronométreur en chef doit toujours enregistrer le temps du vainqueur de chaque série.

2.8.3 Le chronométreur en chef doit recevoir des chronométreurs de chaque couloir une carte indiquant les temps enregistrés et, au besoin, contrôler leurs chronomètres.

2.8.4 Le chronométreur en chef doit enregistrer ou examiner le temps officiel figurant sur la carte pour chaque couloir.

2.9 - Chronomètres

2.9.1 Chaque chronométreur doit prendre le temps des nageurs dans le couloir qui lui est assigné conformément à l'article 11.3.

2.9.2 Chaque chronométreur doit démarrer son chronomètre au signal de départ, et doit l'arrêter lorsque le nageur de son couloir a achevé la course. Les chronométreurs peuvent être chargés par le chronométreur en chef d'enregistrer les temps à des distances intermédiaires dans des courses d'une distance de plus de 100 mètres.

2.9.3 Immédiatement après la course, les chronométreurs de chaque couloir doivent enregistrer les temps indiqués par leurs chronomètres sur la carte, la donner au chronométreur en chef et sur demande, présenter leur chronomètre pour contrôle. Leur chronomètre doit être mis à zéro dès les courts coups de sifflet du Juge-arbitre signifiant l'épreuve suivante.

2.9.4 Sauf en cas d'utilisation de la vidéo du dispositif de chronométrage, il peut être nécessaire d'utiliser tous les chronomètres même si l'équipement automatique de jugement est utilisé.

2.10 - Juge à l'arrivée- Si requis

2.10.1 Les juges à l'arrivée doivent être placés en ligne avec l'arrivée où ils ont à tout moment une vue dégagée sur la course et la ligne d'arrivée.

2.10.2 Après chaque épreuve, les juges à l'arrivée décident du classement des nageurs conformément aux consignes qui leur ont été données et le rapportent. Les juges à l'arrivée, autres que les opérateurs des boutons-poussoirs ne doivent pas faire fonction de chronométrateur dans la même épreuve.

2.11 - Chef enregistreur (autre que pour les Jeux Olympiques et Championnats du Monde)

2.11.1 Le chef enregistreur est responsable du contrôle des résultats imprimés depuis l'ordinateur ou issus des temps et des classements dans chaque épreuve qu'il a reçus du juge-arbitre. Le secrétaire en chef attestera de la signature des résultats par le juge-arbitre.

2.12 - Enregistreur (autre que pour les Jeux Olympiques et Championnats du Monde)

2.12.1 Les secrétaires doivent contrôler les forfaits après les séries ou les demi-finales, inscrire les résultats sur des formulaires officiels, dresser une liste de tous les nouveaux records établis et tenir les scores à jour le cas échéant.

2.13 - Superviseur contrôle Vidéo

2.13.1 Le superviseur du contrôle vidéo doit s'assurer que les juges vidéo sont à leurs postes respectifs et remplissent leur fonction pendant la compétition.

2.13.2 Le superviseur du contrôle vidéo doit visionner et confirmer toutes les infractions signalées par les juges vidéo.

2.13.3 Le superviseur du contrôle vidéo doit visionner et confirmer toutes les infractions qui lui sont rapportées par le juge-arbitre

2.13.4 Le superviseur du contrôle vidéo doit signaler au juge-arbitre toute infraction confirmée au contrôle vidéo.

2.14 - Juge vidéo

2.14.1 Chaque juge vidéo doit s'assurer que les règles relatives au style de nage correspondant à l'épreuve sont respectées et doit observer les virages et l'arrivée.

2.14.2 Les juges vidéo doivent signaler toute infraction constatée au superviseur du contrôle vidéo. Si l'infraction est confirmée, le juge vidéo doit remplir la fiche de disqualification.

2.15 - Décision des officiels

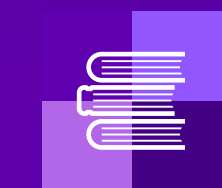
2.15.1 Les officiels doivent prendre leur décision de manière autonome et indépendamment les uns des autres sauf indication contraire figurant dans le Règlement de la Natation.

3 - REPARTITION DANS LES SERIES, DEMI-FINALES ET FINALES

Les positions de départ pour toutes les épreuves des Jeux Olympiques, des Championnats du Monde, des jeux régionaux et des autres compétitions d'AQUA doivent être réparties de la manière suivante :

3.1 - Séries

3.1.1 Les meilleurs temps en compétition de tous les inscrits pendant la période de qualification annoncée précédent la date limite d'inscription à la compétition, doivent être soumis sur des feuilles d'inscription, ou en ligne si demandé, et présentés dans l'ordre des temps par le Comité de Direction. Les nageurs qui ne soumettent pas de temps officiels enregistrés doivent être



considérés comme les plus lents et doivent être placés à la fin de la liste avec l'indication d'absence de temps. Le placement des nageurs avec des temps identiques ou de plusieurs nageurs n'ayant pas donné de temps doit être déterminé par tirage au sort. Les nageurs doivent être placés dans les couloirs selon les procédures définies à l'article 3.1.2 ci-dessous. Les nageurs doivent être placés dans les séries éliminatoires selon les temps indiqués, de la manière suivante :

3.1.1.1 S'il n'y a qu'une série, elle doit être répartie comme une finale et nagée seulement lors de la réunion finale.

3.1.1.2 S'il y a deux séries, le nageur le plus rapide doit être placé dans la seconde série, le suivant dans la première, le suivant dans la seconde, le suivant dans la première, etc.

3.1.1.3 S'il y a trois séries, à l'exception des épreuves de 400, 800 et 1500 mètres, le nageur le plus rapide sera placé dans la troisième série, le suivant dans la seconde, le suivant dans la première. Le quatrième nageur le plus rapide sera placé dans la troisième série, le cinquième dans la seconde série, le sixième dans la première série, et le septième dans la troisième série, etc.

3.1.1.4 S'il y a quatre séries ou plus, à l'exception des épreuves de 400, 800 et 1500 mètres, les trois dernières séries de l'épreuve seront organisées conformément à l'article 3.1.1.3 ci-dessus. La série précédant les trois dernières doit être composée des nageurs suivants les plus rapides ; la série précédant les quatre dernières séries doit être composée des nageurs suivants, etc. Les couloirs doivent être attribués en ordre décroissant des temps soumis dans chaque série, conformément au schéma décrit dans l'article 3.1.2 ci-dessous.

3.1.1.5 Pour les épreuves de 400, 800 et 1500 mètres, les deux dernières séries doivent être composées conformément à l'article 3.1.1.2.

3.1.1.6 Exception : lorsqu'il y a deux séries ou plus dans une épreuve, il y aura un minimum de trois nageurs placés dans toute série éliminatoire, mais des forfaits ultérieurs peuvent réduire le nombre des nageurs dans ces séries à moins de trois.

3.1.1.7 Lorsque la compétition est nagée sur 8 lignes d'eau dans un bassin de 10 lignes, si des temps ex æquo sont enregistrés pour la 8^{ème} place en série pour les épreuves de plus de 200m y compris les relais et les 800 ou 1500 m nage libre il n'y aura pas de barrage et la ligne 0 sera utilisée comme la ligne 8 avec tirage au sort pour l'affectation entre les lignes 8 et 0. De même pour trois (3) temps identiques pour la 8^{ème} place, les lignes 9 et 0 seront utilisées avec tirage au sort pour l'affectation entre les lignes 8, 9 et 0. Lorsqu'il y a plus de trois (3) nageurs ou équipes ex-aequo pour la 8^{ème} place lors des séries ou demi-finales un barrage peut-être organisé.

3.1.1.8 Lorsqu'il n'y a pas 10 lignes d'eau de disponibles, l'article 3.2.3 est appliqué.

3.1.2 A l'exception des épreuves de 50 mètres en bassins de 50 mètres, l'attribution des couloirs doit se faire (le couloir numéro 1 étant sur le côté droit de la piscine (0 lorsqu'on utilise un piscine à 10 lignes) lorsqu'on fait face à la piscine depuis l'extrémité de départ) en plaçant le nageur le plus rapide ou l'équipe la plus rapide dans le couloir central de la piscine avec un nombre impair de couloirs, ou dans le couloir 3 ou le couloir 4 respectivement dans les piscines à 6 ou 8 couloirs.

Dans les piscines à 10 lignes, le nageur le plus rapide est placé à la ligne 4. Le nageur détenant le temps le plus rapide suivant doit être placé à sa gauche, puis en alternant les autres à droite et à gauche selon les temps soumis. Les nageurs ayant des temps identiques se verront attribuer leurs numéros de couloir par tirage au sort selon la méthode mentionnée.

3.1.3 Pour les épreuves de 50 mètres en bassins de 50 mètres, les courses peuvent démarrer, à la discrétion du Comité de Direction, soit de l'extrémité de virage vers l'extrémité de départ, en fonction de facteurs tels que l'existence d'équipement automatique, la position des starters, etc. Le Comité de Direction doit informer les nageurs de sa décision bien avant le début de la compétition. Quel que soit le sens de la course, les nageurs seront répartis dans les mêmes couloirs que ceux dans lesquels ils auraient été affectés s'ils étaient à la fois partis et arrivés à l'extrémité de départ.

3.2 - Demi-Finales et Finales

3.2.1 Dans les demi-finales, les séries seront attribuées conformément l'article 3.1.1.2.

3.2.2 Lorsque des séries éliminatoires ne sont pas nécessaires, les couloirs seront attribués conformément l'article 3.1.2 ci-dessus. Lorsque des séries éliminatoires ou des demi-finales ont eu lieu, les couloirs doivent être affectés conformément à l'article 3.1.2, mais en fonction des temps établis au cours de ces séries.

3.2.3 Dans le cas où des nageurs de la même série ou de séries différentes ont des temps égaux enregistrés au 100ème de seconde pour la huitième / dixième ou la seizième / vingtième place selon qu'on utilise 8 ou 10 lignes, ils devront nager de nouveau pour déterminer quel nageur accédera aux finales appropriées. Une telle course peut avoir lieu après que tous les nageurs concernés ont achevé leur série à l'heure convenu entre la direction de la compétition et les parties concernées. Une autre course pourra avoir lieu si de nouveau des temps égaux sont enregistrés. Si nécessaire un barrage pourra avoir lieu pour déterminer le 1^{er} et le 2^{ème} réserviste si des temps ex-æquo sont enregistrés.

3.2.4 Quand un ou plusieurs nageurs déclarent forfait pour une demi-finale ou une épreuve finale, des remplaçants seront appelés dans l'ordre des classements dans les séries ou les demi-finales. Dans la mesure du possible, l'épreuve ou les épreuves doivent faire l'objet d'une nouvelle répartition et des listes de départs supplémentaires doivent être publiées détaillant les changements ou substitutions, conformément à la règle 3.1.2.

3.2.5 Pour les séries, demi-finales et finales les nageurs doivent se rendre à la première chambre d'appel dans un délai déterminé par les responsables de la compétition. Après contrôle, ils se rendent à la chambre d'appel finale.

3.3 Dans les autres compétitions, un tirage au sort peut être utilisé pour affecter les couloirs.

4 - LE DÉPART

4.1 Pour les courses de Nage Libre, de Brasse, de Papillon et de 4 Nages Individuel, le départ doit s'effectuer par un plongeon. Au long coup de sifflet (article 2.1.5) du juge-arbitre, les nageurs doivent monter sur le plot de départ et y rester. A la commande " Take your marks " (" à vos marques " en français) du starter, ils doivent immédiatement prendre une position de départ avec au moins un pied à l'avant des plots de départ. La position des mains est indifférente. Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le signal de départ.

4.2 Le départ en Dos et dans les courses de Relais 4 Nages se fait dans l'eau. Au premier long coup de sifflet du juge-arbitre (article 2.1.5), les nageurs doivent immédiatement entrer dans l'eau. Au deuxième long coup de sifflet, les nageurs doivent retourner sans délai à leur position de départ (article 6.1). Lorsque tous les nageurs ont pris leur position de départ, le starter doit donner l'ordre " Take your marks ". Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le signal de départ.

4.3 Aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde et dans les autres épreuves d'AQUA, l'ordre " Take your marks " doit être donné en anglais et le départ doit être assuré par des haut-parleurs, montés sur chacun des plots de départ.

5 - NAGE LIBRE

5.1 La nage libre signifie que, dans une épreuve ainsi désignée, le nageur peut nager n'importe quel style de nage, sauf dans les épreuves de 4 nages individuelles ou de relais 4 nages, où la nage libre signifie tout style de nage autre que le dos, la brasse ou le papillon.

5.2 Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée.

5.3 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course, sous réserve qu'il est permis au nageur d'être au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau.

6 - DOS

6.1 Avant le signal de départ, les nageurs doivent s'aligner dans l'eau face à l'extrémité de départ, avec les deux mains placées sur les poignées de départ. Il est interdit de se tenir dans ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein.



REGLEMENT DE LA NATATION COURSE

Lorsque le dispositif de départ en dos est utilisé, au moins un orteil de chaque pied doit être en contact avec le mur ou la plaque de touche. Accrocher les orteils sur le dessus de la plaque de touche est interdit.

6.2 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute la course sauf pendant l'exécution du virage, conformément à l'article 6.4. La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

6.3 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau.

6.4 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale pour se mettre en position ventrale, après quoi une immédiate traction continue du bras ou une immédiate traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

6.5 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos.

7 - BRASSE

7.1 Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être submergé. Après le départ et après chaque virage, un seul coup de pieds de papillon est autorisé à n'importe quel moment avant le premier mouvement de jambes. La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au moment de la phase la plus large de la seconde traction.

7.2 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit être en position ventrale. A aucun moment il n'est permis de se tourner sur le dos, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale après avoir quitté le mur.

Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit comporter un mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements des bras doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

7.3 Les mains doivent être poussées ensemble en avant à partir de la poitrine, au-dessous, au niveau ou au-dessus de l'eau. Les coudes doivent être sous la surface de l'eau, sauf pour le dernier mouvement avant le virage, pendant le virage, et pour la traction finale à l'arrivée. Les mains doivent être ramenées en arrière sur ou sous la surface de l'eau. Les mains ne doivent pas être ramenées au-delà de la ligne des hanches, sauf pendant la première traction après le départ et chaque virage.

7.4 Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de l'eau. Tous les mouvements des jambes doivent être simultanés sans mouvement alterné.

7.5 Les pieds doivent être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de jambes. Les mouvements alternés ou " coup de pieds de papillon vers le bas " ne sont pas autorisés excepté le cas prévu à l'article 7.1. Couper la surface de l'eau avec ses pieds est autorisé si cela n'est pas suivi d'un mouvement vers le bas du type « coup de pieds de papillon vers le bas ».

7.6 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire simultanément avec les deux mains séparées soit au niveau de l'eau, soit au-dessus, soit en dessous. Au dernier mouvement avant le virage et à l'arrivée un mouvement de bras non suivi d'un mouvement de jambes est autorisé. La tête peut être immergée après la dernière traction de bras avant le toucher, à condition qu'elle coupe la surface de l'eau à un certain point pendant le dernier cycle complet ou incomplet précédant le contact.

8 - PAILLON

8.1 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester en position

ventrale. A aucun moment il n'est permis de se tourner sur le dos, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale après avoir quitté le mur.

8.2 Les deux bras doivent être amenés en avant simultanément au-dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière en même temps sous le niveau de l'eau tout au long de la course, sous réserve de l'article 8.5.

8.3 Tous les mouvements des pieds vers le haut et vers le bas doivent être simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent pas être nécessairement au même niveau, mais ils ne doivent pas alterner les uns avec les autres. Un mouvement de jambes de brasse n'est pas autorisé.

8.4 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec simultanément les deux mains séparées, soit au niveau de l'eau, soit au-dessus, soit au-dessous.

8.5 Au départ et aux virages, un nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il doit être permis au nageur d'être complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau. Le nageur doit rester à la surface de l'eau jusqu'au virage suivant ou jusqu'à l'arrivée.

9 - QUATRE NAGES

9.1 Dans les épreuves de 4 nages individuelles, le nageur couvre les quatre nages dans l'ordre suivant : Papillon, Dos, Brasse et Nage Libre. Chaque nage doit couvrir un quart (1/4) de la distance. Lors du parcours de nage libre, être en position sur le dos après avoir quitté le mur est permis mais aucun battement de jambes n'est autorisé tant que le nageur n'est pas repassé en position ventrale, moment à partir duquel il peut commencer des battements ou coups de pieds de papillon.

9.2 En nage libre le nageur doit être en position ventrale, sauf lors de l'exécution du virage. Le nageur doit se retrouver en position ventrale avant tout battement ou mouvement.

9.3 Dans les épreuves de relais 4 nages, les nageurs couvriront les quatre nages dans l'ordre suivant : Dos, Brasse, Papillon, et Nage Libre. Chaque nage doit couvrir un quart (1/4) de la distance.

9.4 Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.

10 - LA COURSE

10.1 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant les filles et les garçons.

10.2 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour se qualifier. Un nageur qui ne parcourt pas toute la distance conformément au règlement AQUA doit être disqualifié.

10.3 Sur la plage de départ, après avoir respecté le protocole de présentation décrit à l'article 1.5, les compétiteurs doivent retirer immédiatement leurs vêtements à l'exception du maillot de bain.

10.4 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.

10.5 Dans toutes les épreuves, un nageur effectuant un virage doit avoir un contact physique avec l'extrémité de la piscine ou de la longueur. Le virage doit être fait à partir du mur, et il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.

10.6 Un nageur qui se tient debout au fond de la piscine pendant les épreuves de nage libre ou pendant la partie nage libre des épreuves 4 nages ne doit pas être disqualifié, mais il ne doit pas marcher.

10.7 Il n'est pas permis de tirer sur la ligne de couloir.

10.8 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le gêneur. Si la faute est intentionnelle, le juge-arbitre doit rapporter l'affaire au Membre organisant la course, et au Membre dont relève le nageur coupable.

10.9 Tout nageur qui n'est pas engagé dans une course, et qui entre dans l'eau pendant qu'une épreuve s'y déroule avant que tous les nageurs aient terminé la course, sera disqualifié pour la prochaine épreuve à laquelle il est inscrit dans la rencontre.

10.10 Il y a quatre nageurs dans chaque équipe de relais. Des relais mixtes peuvent être nagées. Les relais mixtes doivent être composés de deux (2) hommes et deux (2) femmes. Les temps intermédiaires réalisés dans les épreuves de relais mixtes ne peuvent pas être enregistrés comme records et/ou temps d'engagement.

10.11 Les prises de relais doivent être réalisées sur le plot de départ. S'élaner de la plage de départ n'est pas permis.

10.12 Dans les épreuves de relais, l'équipe d'un nageur dont les pieds ont perdu le contact avec le plot de départ avant que le coéquipier le précédant ne touche le mur sera disqualifiée.

10.13 Une équipe de relais sera disqualifiée dans une course si un membre de l'équipe, autre que le nageur désigné pour nager cette longueur, entre dans l'eau lorsque la course est en cours, avant que tous les nageurs de toutes les équipes n'aient fini la course.

10.14 Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant la course. Un membre d'une équipe de relais ne peut concourir dans une course qu'une seule fois. La composition d'une équipe de relais peut être changée entre les séries et les finales d'une épreuve, à condition qu'elle soit constituée de la liste des nageurs correctement inscrits par un Membre pour cette épreuve. Le fait de ne pas nager dans l'ordre indiqué entraînera la disqualification. Des remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée.

10.15 Un nageur ayant fini sa course, ou sa distance dans une épreuve de relais, doit quitter la piscine aussitôt que possible sans gêner tout autre nageur qui n'a pas encore fini sa course. Sinon, le nageur fautif, ou son équipe de relais, sera disqualifié.

10.16 Si une faute compromet la chance de succès d'un nageur, le juge-arbitre aura le pouvoir de lui permettre de concourir dans la série suivante ou, si la faute se produit au cours d'une finale, ou dans la dernière série, il ou elle pourra faire nager de nouveau l'épreuve.

10.17 Aucune régulation de l'allure ne sera autorisée, et il est interdit d'utiliser un dispositif ou un plan à cet effet.

11 - CHRONOMÉTRAGE

11.1 Le fonctionnement de l'équipement automatique de jugement doit être placé sous la surveillance d'officiels désignés. Les temps enregistrés par l'équipement automatique doivent être utilisés pour déterminer le gagnant, tous les classements et le temps pour chaque couloir. Le classement et les temps ainsi déterminés priment sur les décisions des chronométreurs. En cas de panne de l'équipement automatique ou s'il est évident qu'il y a eu fonctionnement défectueux de l'équipement, ou qu'un nageur n'a pas réussi à actionner l'équipement, les enregistrements des chronométreurs seront officiels (voir l'article 13.3). Dans le cas d'une défaillance de tous les dispositifs de chronométrage d'une ligne, le nageur peut se voir proposer de re nager.

11.2 Lorsque l'équipement automatique est utilisé, les résultats seront enregistrés uniquement au 1/100 de seconde. En cas de temps égaux, tous les nageurs qui ont enregistré le même temps à 1/100 de seconde se verront accorder le même classement. Les temps affichés sur le tableau électronique ne doivent indiquer que le 1/100 de seconde.

11.3 Tout dispositif de chronométrage manœuvré par un officiel doit être considéré comme un chronomètre. De tels chronométrages manuels doivent être effectués par trois chronométreurs désignés ou approuvés par le Membre du pays concerné. Tous les chronomètres doivent être certifiés exacts et approuvés par l'instance dirigeante concernée. Un chronométrage manuel doit être enregistré au 1/100 de seconde. Si aucun équipement automatique n'est utilisé, les temps manuels officiels doivent être déterminés comme suit :

11.3.1 Si deux des trois chronomètres indiquent le même temps et que le troisième indique un temps différent, les deux temps identiques seront le temps officiel.

11.3.2 Si les trois chronomètres indiquent des temps différents, le chronomètre indiquant le temps intermédiaire donnera le temps officiel.

*Cercle de Compétences des Juges et Arbitres
Cercle de Compétences Management des compétitions*

REGLEMENT DE LA NATATION COURSE

11.3.3 Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement le temps moyen constituera le temps officiel. Lorsque le calcul de la moyenne donne une valeur exprimée en millième de seconde, la troisième décimale doit être supprimée sans arrondi.

11.4 Si un nageur est disqualifié pendant ou après une épreuve, cette disqualification doit être enregistrée dans les résultats officiels, mais ni le temps ni le classement ne peuvent être enregistrés ou annoncés.

11.5 Dans le cas d'une disqualification dans un relais, les temps intermédiaires jusqu'au moment de la disqualification doivent être enregistrés dans les résultats officiels.

11.6 Tous les temps intermédiaires au 50 mètres et au 100 mètres doivent être enregistrés pour les nageurs de tête au cours des relais et publiés dans les résultats officiels.

12 - RECORDS DU MONDE

12.1 Pour les Records du Monde et les Records du Monde Junior en bassin de 50 mètres, les distances et les styles suivants seront reconnus pour les deux sexes :

Nage libre	50, 100, 200, 400, 800 et 1500 mètres
Dos	50, 100 et 200 mètres
Brasse	50, 100 et 200 mètres
Papillon	50, 100 et 200 mètres
4 Nages Individuelles	200 et 400 mètres
Relais Nage Libre	4 x 100 et 4 x 200 mètres
Relais 4 nages	4 x 100 mètres
Relais mixtes	4 x 100 mètres nage libre
Relais mixtes	4 x 100 mètres 4 nages

12.2 Pour les Records du Monde et les Records du Monde Junior en bassin de 25 mètres, les distances et les styles suivants seront reconnus pour les deux sexes :

Nage libre	50, 100, 200, 400, 800 et 1500 mètres
Dos	50, 100 et 200 mètres
Brasse	50, 100 et 200 mètres
Papillon	50, 100 et 200 mètres
4 Nages Individuelles	100, 200 et 400 mètres
Relais Nage Libre	4 x 50, 4 x 100 et 4 x 200 mètres
Relais 4 nages	4 x 50 et 4 x 100 mètres
Relais mixtes	4 x 50 mètres nage libre
Relais mixtes	4 x 50 mètres 4 nages

12.3 Les catégories d'âges pour les Records du Monde Junior sont les mêmes que celles des championnats du monde juniors.

12.4 Les membres des équipes de relais doivent être de la même nationalité.

12.5 Tous les records doivent être réalisés au cours d'une compétition en ligne ou d'une course individuelle contre le temps, en public, et annoncée publiquement au moins trois jours avant que la tentative n'ait lieu. Dans le cas où la course individuelle contre le temps est contrôlée par la Fédération Membre, tel qu'un essai de temps pendant une compétition, une annonce, au moins trois (3) jours avant que la tentative n'ait lieu, ne sera alors pas nécessaire .

REGLEMENT DE LA NATATION COURSE

12.6 La longueur de chaque couloir doit être certifiée par un géomètre ou tout autre officiel qualifié désigné ou approuvé par la Fédération Membre, du pays dans lequel se trouve la piscine .

12.7 Quand une cloison mobile est utilisée, la mesure de la longueur de chaque couloir doit être confirmée à la fin de chaque session au cours de laquelle le temps a été obtenu.

12.8 Les Records du Monde et les Records du Monde Junior ne seront acceptés que lorsque les temps auront été enregistrés par un équipement automatique de jugement, ou un équipement semi-automatique dans le cas d'un mauvais fonctionnement du système de jugement automatique .

12.9 Les Records du Monde et les Records du Monde Junior ne peuvent être établis que si le (la) nageur (se) porte un maillot de bain approuvé par AQUA .

12.10 Les temps qui sont égaux au 1/100 de seconde seront reconnus comme des records égaux et les nageurs réalisant ces temps égaux seront appelés " détenteurs-conjoints ". Seul le temps du gagnant d'une course peut être soumis pour un Record du Monde, sauf pour un Record du Monde Junior. En cas d'ex-æquo dans une course établissant un record, chaque nageur ex-æquo sera considéré comme le vainqueur et co-recordman.

12.11 Les Records du Monde et les Records du Monde Junior peuvent être établis uniquement dans une eau ayant moins de 3 gr de sel par litre. Aucun record du monde ne peut être reconnu en « eau de mer ou d'océan ».

12.12 Le premier nageur dans un relais, sauf pour les relais mixtes, peut demander l'homologation d'un Record du Monde ou d'un Record du Monde Junior. Si le premier nageur d'une équipe de relais parcourt sa distance en un temps record conformément aux dispositions de cette sous-section, sa performance ne sera pas annulée par une disqualification ultérieure de son équipe de relais pour des infractions commises après qu'il ait achevé son parcours.

12.13 Un nageur dans une épreuve individuelle peut faire une demande d'homologation d'un Record du Monde ou d'un Record du Monde Junior pour une distance intermédiaire si lui-même ou son entraîneur ou son directeur demande au juge-arbitre que sa course soit spécialement chronométrée ou si le temps à la distance intermédiaire est enregistré par un équipement de classement automatique. Un tel nageur doit achever la distance prévue de l'épreuve pour faire une demande de record à une distance intermédiaire.

12.14 Les demandes d'homologation d'un Record du Monde ou d'un Record du Monde Junior doivent être faites sur les formulaires officiels d'AQUA par l'autorité responsable du comité organisateur ou du comité de direction de la compétition et signés par un représentant autorisé du Membre du pays du nageur, s'il est certain que tous les règlements ont été observés, y compris la délivrance d'un certificat de contrôle de dopage négatif (article DC 5.3.3.2). La formule de demande d'homologation sera envoyée au Secrétaire Honoraire d'AQUA dans les quatorze (14) jours suivant la performance.

12.15 Une demande d'homologation d'un Record du Monde ou d'un Record du Monde Juniors doit être provisoirement signalée par e-mail au Secrétaire Honoraire de AQUA dans les sept (7) jours suivant la performance.

12.16 La Fédération Membre du pays du nageur doit signaler cette performance par lettre au Secrétaire Honoraire de AQUA pour information et suite à donner, si besoin est, pour s'assurer que la demande officielle a été correctement soumise par l'autorité appropriée.

12.17 A la réception de la demande officielle d'homologation et à condition que les informations contenues dans la demande soient exactes et qu'elle soit accompagnée d'un certificat de contrôle de dopage négatif, le Secrétaire Honoraire d'AQUA proclamera le nouveau Record du Monde ou Record du Monde Junior, veillera à ce qu'une telle information soit publiée et veillera à ce que des certificats soient fournis aux personnes dont les demandes ont été acceptées.

12.18 Tous les records réalisés pendant les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, les championnats du Monde Juniors et les Coupes du Monde seront automatiquement approuvés.

12.19 Si la procédure mentionnée à l'article 12.14 n'a pas été suivie, la Fédération Membre du pays du nageur peut demander l'homologation d'un Record du Monde ou d'un Record du Monde Junior pour pallier la carence. Après enquête, le Secrétaire Honoraire de AQUA est autorisé à accepter un tel record si la demande s'avère fondée.



REGLEMENT DE LA NATATION COURSE

12.20 Si la demande d'homologation d'un Record du Monde ou d'un Record du Monde Junior est acceptée par AQUA, un diplôme, signé par le Président et le Secrétaire Honoraire de AQUA, sera envoyé par le Secrétaire Honoraire à la Fédération Membre du pays du nageur afin qu'il lui soit remis en reconnaissance de sa performance. Un cinquième diplôme de Record du Monde sera adressé à toutes les Fédérations Membres dont les équipes de relais établissent un Record du Monde ou d'un Record du Monde Junior. Ce diplôme est à conserver par la Fédération Membre.

12.21 Il arrive qu'AQUA ajoute de nouvelles épreuves pour lesquels les nageurs doivent établir des Records du Monde ou des Records du Monde Junior. Pour ces épreuves, AQUA établira des temps cibles. Si un nageur réalise un temps meilleur que le temps cible, on le considérera comme un Record du Monde ou un Record du Monde Junior dès lors que toutes les exigences définies à l'article 12 sont respectées.

13 - PROCEDURE DE CLASSEMENT AUTOMATIQUE

13.1 Si un équipement de classement automatique (voir l'article 16.3) est utilisé dans une compétition, les places et les temps ainsi déterminés et les prises de relais jugées par un tel équipement doivent prévaloir sur les chronomètres les juges de virages.

13.2 Lorsque l'équipement automatique est défaillant et n'enregistre pas la place et/ou le temps de l'un ou de plusieurs des nageurs dans une course donnée, il faut :

13.2.1 Enregistrer tous les temps et places donnés par l'équipement automatique ;

13.2.2 Enregistrer tous les temps et places obtenues par les officiels ;

13.2.3 Le classement officiel sera déterminé comme suit :

13.2.3.1 Un nageur ayant un temps et une place déterminés par l'équipement automatique conservera son ordre relatif par rapport aux autres nageurs ayant un temps et une place déterminés par l'équipement automatique dans cette course.

13.2.3.2 Un nageur n'ayant pas de place déterminée par l'équipement automatique mais ayant un temps déterminé par l'équipement automatique verra son ordre relatif établi par comparaison de son temps déterminé par l'équipement automatique avec les temps déterminés par l'équipement automatique des autres nageurs.

13.2.3.3 Un nageur n'ayant ni place ni temps déterminé par l'équipement automatique verra son ordre relatif établi par le temps de l'équipement semi-automatique ou par les trois chronomètres.

13.3 Le temps officiel sera déterminé comme suit :

13.3.1 Le temps officiel pour tous les nageurs ayant un temps déterminé par l'équipement automatique sera ce temps.

13.3.2 Le temps officiel pour tous les nageurs n'ayant pas un temps déterminé par l'équipement automatique sera celui déterminé par les temps enregistrés par l'équipement semi-automatique ou les chronomètres.

13.4 Pour déterminer l'ordre relatif à l'arrivée pour les séries combinées d'une épreuve, il sera procédé comme suit :

13.4.1 L'ordre relatif de tous les nageurs sera établi en comparant leurs temps officiels.

13.4.2 Si un nageur a un temps officiel qui est égal au temps officiel d'un ou de plusieurs nageurs, tous les nageurs ayant ce temps seront ex-æquo pour l'ordre relatif d'arrivée dans cette épreuve.

14 - REGLEMENT DES CATEGORIES D'ÂGE EN NATATION

14.1 Championnats du Monde Juniors

Les groupes d'âge doivent être compris entre 14 et 18 ans, au 31 décembre de l'année de compétition, pour les garçons et les filles .

14.2 Age minimum pour les Jeux Olympiques, les championnats du monde (50m et 25m)

*Cercle de Compétences des Juges et Arbitres
Cercle de Compétences Management des compétitions*



L'âge minimum des nageurs participant aux Jeux Olympiques, aux Championnats du monde et aux Championnats du Monde de natation (25 m) doit être le même que l'âge minimum pour les Championnats du Monde Juniors de natation : filles et garçons, âgés d'au moins 14 ans, le 31 décembre de l'année de la compétition. Les jeunes concurrents peuvent participer à ces compétitions s'ils ont atteint au moins le temps d'inscription standard "B" dans l'événement respectif .

14.3 Les fédérations peuvent adopter les propres catégories d'âges, tout en respectant les règlements techniques d'AQUA .

15 - MAILLOTS DE BAIN ET ÉQUIPEMENTS « PORTABLE »

15.1 Les compétiteurs ne doivent porter qu'un seul maillot de bain en une ou deux pièces. Aucun article supplémentaire, comme des brassards ou des jambières, ne doit être considéré comme faisant partie d'un maillot de bain. Tous les maillots de bain doivent se conformer aux exigences énoncées dans ce règlement.

15.2 Pour les compétitions de natation, les maillots de bain pour hommes ne doivent pas dépasser le nombril ni le dessous du genou. Pour les femmes, le maillot de bain ne doit pas couvrir le cou, ni dépasser l'épaule, ni sous le genou. Les maillots de bain doivent être fabriqués à partir de matières textiles.

15.3 Aucun nageur ne sera autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes, nageoires, bandes élastiques, matières adhésives, etc.). L'utilisation de la technologie et les dispositifs automatisés de collecte de données sont autorisés dans le seul but de collecter des données. Les dispositifs automatisés ne doivent pas être utilisés pour transmettre des données, des sons ou des signaux au nageur et ne doit pas être utilisé pour réguler sa vitesse.

Il est permis de porter des lunettes de natation. À la suite d'une blessure, il n'est pas permis de bander plus d'un ou deux doigts/orteils. Tout autre type de ruban adhésif sur le corps n'est pas autorisé à moins d'être approuvé par le juge-arbitre ou une autre personne désignée.

15.4 Un record du monde (y compris le record du monde junior et le record du monde des maîtres) ne sera reconnu par World Aquatics que si un maillot de bain approuvé a été utilisé.

World Aquatics peut demander à l'athlète de soumettre son maillot de bain porté pendant le record du monde pour effectuer une analyse plus approfondie dans son laboratoire.

I RÈGLEMENT APPLICABLE À TOUTES LES DISCIPLINES

6.1.4 Forfaits

Dans toutes les compétitions à l'exception du Water- Polo, un concurrent ou une équipe qui ne souhaite pas participer à une demi-finale ou à une finale pour laquelle il s'est qualifié doit déclarer le forfait dans les trente (30) minutes suivant les éliminatoires ou les demi-finales au cours desquelles la qualification a eu lieu.

6.1.6 Cas particuliers

6.1.6.2 Si une erreur d'un officiel fait suite à une faute d'un compétiteur, la faute du compétiteur pourra être effacée. Si le signalement d'un officiel conduit à un examen de l'infraction potentielle d'un athlète, et qu'il est jugé que l'athlète n'a commis aucune erreur, ce sera sans conséquence pour le nageur. De plus, si l'infraction d'un compétiteur fait suite à une faute d'un officiel, la faute du compétiteur sera effacée.

7.5.1 Maillot de bain

Cette section concerne les maillots de bain portés en natation course et eau libre lorsque la température de l'eau est supérieure à 18°

7.5.1.1 Conception

*Cercle de Compétences des Juges et Arbitres
Cercle de Compétences Management des compétitions*



7.5.1.1.1 Décence

Le port du maillot de bain ne doit pas offenser les bonnes mœurs et bon goût (notamment, mais pas exclusivement, en raison de la coupe de la combinaison et exposition des parties du corps, qu'elles soient couvertes ou pas).

7.5.1.1.2 Coupe (surface recouverte)

Cas des maillots de bain utilisés en piscine

Les maillots de bain pour femmes ne doivent pas couvrir le cou ni dépasser les épaules ou en dessous du genou.

Les maillots de bain pour hommes ne doivent pas s'étendre au-dessus du nombril ni en dessous du genou.

~

7.5.1.2 Structure, composition, autres

Les maillots de bain pour hommes sont en une (1) pièce.

Sous réserve du respect de la règle de décence et des limitations du surface du corps couverte, les maillots de bain pour femmes peuvent être en une

(1) ou deux (2) pièces.

Tout autre élément couvrant le corps ne faisant pas partie du maillot de bain est interdit.

~

7.5.7.3.2 Conformité

~

7.5.7.3.3.1 L'arbitre (l'officiel) pourra vérifier la conformité du maillot de bain dans la salle d'appel. Si le maillot de bain n'est pas conforme, le nageur ne pourra pas être autorisé à participer à la course, ou peut se voir offrir la possibilité d'utiliser un autre maillot de bain approuvé.

~

8.5 Bonnet de bain

Il est permis de porter deux (2) bonnets de bains. Les deux bonnets doivent respecter les règles de publicité.

~

10.3 Equipement automatique de jugement

Aux Jeux Olympiques et aux Championnats du monde, l'équipement automatique d'arbitrage approuvé, y compris l'équipement de jugement vidéo, doit être disponible et utilisé.

L'équipement de jugement vidéo approuvé doit être utilisé pour signaler des infractions, confirmer des infractions, aider le juge arbitre à confirmer ou invalider des signalements de violation rapportés par les juges au bord du bassin.

~

13.1 Réclamations

13.1.1 Les réclamations sont possibles

- (a) si les règles et règlements nécessaires en vue de la bonne organisation de la compétition ne sont pas respectés,
- (b) si d'autres circonstances mettent en danger la compétition et/ou les concurrents, ou
- (c) contre des décisions du juge-arbitre ; cependant, aucune réclamation n'est autorisée contre des décisions de fait.

13.1.2 La réclamation doit être présentée

- (a) au juge-arbitre,
- (b) par écrit sur un formulaire,
- (c) par le responsable de l'équipe,
- (d) avec le versement d'une caution de 500 francs suisses ou son équivalent, et
- (e) dans un délai de 30 minutes après la fin de l'épreuve ou du match concerné.

Si les conditions entraînant une éventuelle réclamation sont clairement stipulées avant le début d'une compétition, la réclamation doit être déposée avant le signal du départ.

13.1.3 Toutes les réclamations doivent être examinées par le juge-arbitre. En cas de rejet de la réclamation, la décision doit être motivée. Le responsable de l'équipe peut faire appel du rejet devant le jury d'appel qui prendra une décision définitive.

